

Jeunes Leaders du Bénin
10^e Promotion

LE BÉNIN DE DEMAIN, UNE CONSTRUCTION D'AUJOURD'HUI

Articles et chroniques de Jeunes Leaders

**FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG**

**LE BÉNIN DE DEMAIN,
UNE CONSTRUCTION D'AUJOURD'HUI**

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) ou des institutions auxquelles ils sont affiliés.

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Pour toute information et autorisation, veuillez contacter le bureau de la FES au Bénin.

<https://benin.fes.de/> et info.bjcotonou@fes.de

Edition et Publication : **Avril 2024**

Mise en page et maquette couverture : **CHRISTON**

Jeunes Leaders du Bénin

10^e Promotion

**LE BÉNIN DE DEMAIN,
UNE CONSTRUCTION D'AUJOURD'HUI**

Articles et chroniques de Jeunes Leaders

CHRISTON éditions

Coordonnateur de Publication :

Fabroni Bill YOCLOUNON

Conseil scientifique :

Ange Mario AOUGA

Conaïde AKOUEDENOUDJE

Fabroni Bill YOCLOUNON

Lucrèce DEGLA

ISBN : 978-99982-1-986-1

© Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, 2024

REMERCIEMENTS

Bénéficiaires du Programme Jeunes Leaders du Bénin, nous membres de la dixième promotion remercions la Fondation Friedrich Ebert Stiftung pour avoir contribué grandement à la réalisation de ce travail qui se présente comme le fruit par excellence de notre formation.

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers :

- M. Expédit OLOGOU, notre Coach ;
- Mme Nouratou ZATO, notre Tata ;
- M. Pierre KADJA, notre Tonton ;
- Tous les experts et personnalités étant intervenus au cours de notre formation au sein du Programme JLB 2023 ;
- Tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'aboutissement de cette formation, en particulier Tonton Armel DOSSOU-KAGO, Aïchatou SALIFOU, Marsalys GBEGONNOUDE ...

SIGLES ET ACRONYMES

ACF : Action Contre la Faim

AGR : Activités Génératrices de Revenu

AGVSA : Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

ARCH : Assurance pour le renforcement du capital humain

CTD : Centre de Transformation Digitale du Bénin

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CIDE : Convention Internationale des Droits des Enfants

CNHU-HKM : Centre Hospitalier Universitaire - Hubert Koutoukou Maga

DFMS : Diplôme de Formation Médicale Spécialisée

DFMSA : Diplôme de Formation Médicale Spécialisée Approfondie

DIU : Diplôme Inter universitaire

DU : Diplôme Universitaire

EIGS : Évènement Indésirable Grave Associé

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FES : Friedrich-Ebert Stiftung

FLM : Front de libération du Macina

FLNC : Front de libération nationale de la Corse

FNEB : Fédération Nationale des Étudiants du Bénin

GAN : Groupe d'Appui en Nutrition

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit

IGD : Institut pour la Gouvernance Démocratique

INALCO : Institut national des langues et civilisations
orientales

INF : Institut National de la Femme

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse
Économique

INSTAD : Institut National des Statistiques et de la
Démographie

JNIM : Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans

MUJAO : Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique
de l'Ouest

NIMD : Netherlands Institute for Multiparty Democracy

OCDE : Organisation de coopération et de développement
économiques

ODD : Objectifs de développement durable

OMS : Organisation mondiale de la Santé

OOAS : Organisation Ouest Africaine de la Santé

ONG : Organisation non gouvernementale

PADAAM : Projet d'appui au développement agricole et à
l'accès au marché

PADMAR : Projet d'appui au développement du maraîchage

PAG : Programme d'actions du gouvernement

PAM : Programme alimentaire mondial

PARMAP : Projet d'appui à la réforme et à la modernisation
de l'administration publique

PDC : Plan de développement communal

PDDSE : Plan Décennal de Développement du Secteur de
l'Éducation

PDI : programme départemental d'insertion

PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

REPASOC : Renforcement et participation de la société
civile au Bénin

RGP : Recensement général des entreprises

RGPH : Recensement Général de la population et de
l'habitation

SWEDD : Sahel Women's Empowerment and Demographics

UCPPH : Union communale des producteurs de palmiers à huile

UE : Union européenne

UNEB : Union Nationale des Étudiants du Bénin

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance.

USAID : United States Agency for International Development

WIT : Women In Tech

SOMMAIRE

Avant-propos 13

**Première partie : NATION BÉNINOISE ET ENJEUX
DE DÉVELOPPEMENT** 17

Les jeunes dans l'espace public au Bénin,
Ange M. Aouga 19

Le déclin du mouvement étudiant : l'éléphant dans la pièce,
Conaïde Akouédénoudjè 35

La place des langues nationales dans la construction d'un
état-nation au Bénin, Fabroni B. Yoclounon 49

Exode massif des médecins béninois vers la France :
entre antipatriotisme et besoin d'épanouissement,
Romuald Assoclé 69

L'éducation au Bénin : analyses et défis au 21^e siècle,
Sahadatou Yacouba 91

**Deuxième Partie : FEMME ET DÉVELOPPEMENT
INCLUSIF AU BÉNIN** 101

Inclusion des femmes dans le numérique au Bénin : état des
lieux et contributions, Déo-Gratias Noumon-Kpessou 103

L'entrepreneuriat féminin dans la commune d'Ifangni : état
des lieux, défis et perspectives, Florence Houssou 117

Femmes, engagement politique et développement économique au Bénin, Lucrece Dègla	129
Le leadership féminin dans le département de l'Atacora : épreuves et défis, Nadège N'tia	141
Insertion politique des femmes : analyses et perspectives pour une participation durable, Shadad Hamissou	147
Troisième partie : DROITS, PROTECTION DES PERSONNES ET DÉVELOPPEMENT AU BÉNIN ...	159
Les droits des enfants à l'épreuve de l'extrémisme violent au nord Bénin, Anicet David Gnahoui.....	161
Le viol dans la commune d'Abomey-Calavi : analyse de la mentalité des auteurs, Edwige Dodji	169
La réponse pénale face aux violences basées sur le genre en droit positif béninois, Ezékias Biao	177
L'indemnisation de la détention provisoire en République du Bénin, Gildas Azomahou	187
Impacts de l'extrémisme violent sur la sécurité alimentaire au Bénin, Mariette Dègan	205
Équilibre entre droits et devoirs de l'homme : le chemin vers un développement durable au Bénin, Kévin Akin ...	227
Bibliographie	251

AVANT-PROPOS

La jeunesse représente l'avenir et la force motrice d'une Nation. Elle incarne la vitalité, l'innovation et la diversité sociale. Investir dans l'éducation, la formation et l'autonomisation des jeunes est essentiel pour le développement durable d'une société. En favorisant leur inclusion et leur participation active, une nation peut bénéficier de leur vitalité, de leur créativité et de leur engagement envers le progrès commun.

La FES a compris que les jeunes et les femmes représentent un pilier fondamental pour construire un avenir meilleur et plus juste pour tous. C'est pourquoi elle organise des actions autour de cette frange de la population souvent absente dans les diverses strates décisionnelles et stratégiques de la structure sociale de l'État, en contribuant à leur renforcement et en suscitant une masse critique de jeunes leaders capables d'assurer leur destin et de prendre en main les responsabilités liées aux enjeux présents et futurs auxquels leur société fait face. Dans ce cadre, la FES forme chaque année et accompagne des jeunes à travers le programme JLB dans la perspective que cet activisme soit mis au service de la gouvernance publique.

Au nom de la FES, dont les valeurs reposent sur la démocratie sociale et qui œuvre pour la justice sociale dans toutes ses dimensions, j'ai le privilège d'introduire cet ouvrage captivant. En parcourant ses pages riches en réflexions et en analyses, je suis convaincue que vous serez aussi profondément touchés que moi par la passion et l'engagement des jeunes leaders qui y contribuent.

Alors que nous naviguons sur le terrain complexe du développement du Bénin, il est impératif de prendre en compte les idées et les perspectives offertes dans ces pages par ces jeunes de la cohorte 2023. Des couloirs de l'université aux rues animées d'Ifangni, des salles du pouvoir politique aux paysages sereins de l'Atacora, ces articles empruntent divers chantiers éclairant les complexités de la société béninoise et la nature multifacette de ses défis.

La première section de cet ouvrage explore l'essence de la nation béninoise, en examinant les aspirations et les dilemmes de sa jeunesse, le rôle évolutif de la langue dans l'identité nationale, et les récits poignants des professionnels de la santé cherchant l'épanouissement au-delà des frontières. Dans la deuxième section, le projecteur se tourne vers le rôle indispensable des femmes dans la promotion du développement inclusif, examinant leurs progrès en matière d'inclusion numérique, d'entrepreneuriat, d'engagement politique et de leadership, tout en confrontant également les obstacles auxquels elles sont confrontées. Enfin, la troisième section aborde de front les questions pressantes des droits,

de la protection et du développement, depuis la situation difficile des enfants face à l'extrémisme jusqu'à l'impératif de justice dans la lutte contre la violence basée sur le genre, et l'équilibre complexe entre les droits humains et les devoirs dans la recherche du développement durable.

Ce travail n'est pas simplement une collection d'articles ; c'est un appel à l'action. Il interpelle les décideurs politiques, les universitaires, les militants et les citoyens à s'engager dans le dialogue, à affronter les vérités inconfortables et à collaborer pour forger des solutions qui élèvent chaque segment de cette société. C'est un témoignage du potentiel transformateur des jeunes esprits lorsqu'ils sont nourris et habilités à contribuer de manière significative au discours public.

Dans un monde où les défis sociaux, économiques et politiques sont nombreux, il est essentiel que la voix de la jeunesse soit entendue et prise en compte. Ce recueil d'articles offre une plateforme précieuse pour ces voix émergentes, leur permettant d'exprimer leurs visions, leurs préoccupations et leurs espoirs pour l'avenir de cette nation.

En tant que représentante résidente de la Fondation FES, je suis profondément encouragée par le travail réalisé par ces jeunes chercheurs et analystes issus de la 10e promotion des Jeunes leaders du Bénin. Leur engagement en faveur du progrès social et de la justice reflète les valeurs fondamentales que nous défendons au sein de la FES.

Je tiens à féliciter chaleureusement tous les contributeurs de cet ouvrage pour leur diligence, leur perspicacité et leur dévouement. Leurs efforts collectifs témoignent de la force de la jeunesse béninoise et de son potentiel à façonner un avenir meilleur pour le pays.

Je souhaite que cet ouvrage inspire un dialogue constructif, stimule de nouvelles idées et incite à l'action positive. Pussions-nous, ensemble, continuer à travailler pour un Bénin plus juste, équitable et prospère, où chaque individu a la possibilité de réaliser son plein potentiel.

Dr Iris Nothofer

Représentante résidente de la FES

PREMIÈRE PARTIE :

NATION BÉNINOISE
ET ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

LES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC AU BÉNIN

Par Ange Mario AOUGA

Introduction

L'histoire politique du Bénin a été marquée par une jeunesse militante représentée par de glorieuses figures juvéniles. Lors des luttes pour l'indépendance, par exemple, les jeunes ont joué les premiers rôles dans la dénonciation de l'occupation coloniale. Citons ici : Louis HOUNKANRIN, Zinsou BODE, Paul HAZOUME.¹

À cette époque, la jeunesse au Bénin avait de véritables fonctions sociales.² Cette époque semble révolue aujourd'hui en raison de la perte en visibilité dans l'espace public³ notamment politique de cette couche sociale. Malgré les discours du type, “la jeunesse est le vecteur du changement social⁴”,

¹ ANIGNIKIN C. Sylvain, Les élites africaines et l'indépendance : le cas des « évolués » du (Bénin), In *Outre-mer*, tome 97, n° 368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines. pp. 21-35.

² Gilles Moreau, Isabelle Danic, Olivier David, Sandrine Depeau, Jeunesse et espace public : une mise en perspective, Presses universitaires de Rennes Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien, pp. 173-183

³ DANIC, Isabelle (dir.); DAVID, Olivier (dir.); et DEPEAU, Sandrine (dir.). Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010 (généré le 21 novembre 2023).

⁴ Véronique BORDES, Approche sociologique de la jeunesse, in Conseil et développement en politique de jeunesse, 2006-2007 ; URL : <https://blogs.univ-tlse2.fr/bordesveronique/files/2017/05/approche-socio-jeunesse.pdf>

‘‘le fer-de-lance de la nation’’, ‘‘la garantie la plus sûre pour l’avenir’’ ou encore ‘‘l’avenir au présent’’⁵.

Paradoxalement, l’invisibilité des jeunes est perceptible. C’est pourquoi cette étude s’est intéressée à la place de la jeunesse dans l’espace public. Mais avant, qu’est-ce que la jeunesse et qu’est-ce que l’espace public ?

La définition de la jeunesse n’est pas consensuelle.⁶ Sa compréhension varie en fonction de la science dans laquelle elle est étudiée et des institutions qui la définissent.⁷ Au Bénin, la politique nationale de la jeunesse définit le jeune « comme une personne dont l’âge est compris entre 15 et 35 ans ».⁸ Elle représente environ 65%⁹ de la population béninoise.

L’espace public¹⁰ renvoie ici au sens retenu en science politique. Il s’agit d’un lieu où tous les citoyens se réunissent pour débattre sur les questions d’intérêt et pour agir sur les décisions politiques. Dit d’une autre façon, l’espace public a pour finalité de « réchauffer la cité »¹¹ soit par l’animation de la société civile ou de façon plus décisive par l’engagement et l’animation politiques.

⁵ Les jeunes et l’engagement en politique, Fondation Friedrich Ebert Stiftung Cameroun, p. 27.

⁶ Ibidem

⁷ Politique jeunesse, 2015-2025 ; Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, p. 19

⁸ Ibidem

⁹ RGPH 4

¹⁰ Emprunté à Jürgen Habermas dans son livre : ‘‘ L’espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise ‘‘

¹¹ Cissé Blondin, « L’espace public politique ou le lieu de la construction déconstructive », Cahiers Sens public, 2013/1-2 (n° 15-16), p. 69-83. DOI : 10.3917/csp.015.0069. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2013-1-page-69.htm>

Au regard de ces définitions conceptuelles, il est intéressant de se questionner sur la place de la jeunesse dans l'espace politique lato sensu. Dans une perspective plus large, il est impérieux d'envisager les mécanismes alternatifs d'occupation de l'espace public par les jeunes. D'où les deux questions centrales suivantes : qu'est-ce qui explique la contradiction entre le poids démographique important de la jeunesse béninoise et son poids dans l'animation politique ? Pourquoi, il y a-t-il plus de jeunes au sein des organisations de jeunesse et très peu comme acteurs politiques ?

Pour répondre à ces questions, notre démarche a emprunté à l'histoire ¹² politique du Bénin, à la démographie, à la sociographie des institutions. Elle a également consisté en des échanges avec de jeunes acteurs de la société civile et avec d'autres jeunes membres des partis politiques, mais également avec des militants jeunes au sein des partis et d'autres organisations de jeunesse.

Elle sera articulée en deux parties : le paradoxe de la force et de la faiblesse (I) et les tactiques d'approche des « ordres politiques » par les Jeunes au Bénin (II).

¹² Le temps long en Sciences sociales est un concept cher à Fernand Braudel

I- LE PARADOXE DE LA FORCE ET DE LA FAIBLESSE

L'observation minutieuse du champ public retranscrite dans les propos liminaires reflète une sorte de paradoxe entretenue d'une jeunesse dont l'importance démographique est reconnue, mais dont l'importance politique réelle est infime.

C'est ainsi, la catégorie sociale¹³ qui est numériquement la plus importante, mais dont l'influence publique est dérisoire. La situation pourrait donc se résumer en ceci : "jeunesse forte parce que démographiquement plus nombreuse, mais faible parce que son occupation de l'espace public n'est pas stratégiquement décisive".

A- La catégorie sociale la plus importante

Le Bénin, à l'instar de nombreux pays d'Afrique, est un pays jeune. De ses 10 millions d'habitants selon le RGPH 4 remontant à 2013, 65 % sont des jeunes. Le nombre total de jeunes en rapport avec la population globale sur le territoire est donc d'environ 6 500 000 personnes contre 3 500 000 pour le reste de la population. Dire que la jeunesse est la catégorie sociale la plus importante numériquement n'est donc pas une donnée accessoire, mais une réalité vérifiable.¹⁴

C'est cette reconnaissance de l'importance démographique qui explique les discours métaphoriques autour de celle-ci.

¹³ Véronique BORDES, Approche sociologique de la jeunesse, in Conseil et développement en politique de jeunesse, 2006-2007 ; URL : <https://blogs.univ-tlse2.fr/bordesveronique/files/2017/05/approche-socio-jeunesse.pdf> consultée le 20 novembre 2023

¹⁴ Les jeunes et l'engagement en politique, Fondation Friedrich Ebert Stiftung Cameroun, p. 11

Ainsi, au niveau du discours public, à tout le moins, les jeunes occupent une place importante.¹⁵

Cette importance numérique et sociale organisée en force politique devrait servir à défendre efficacement les intérêts des jeunes ; une utilisation plus stratégique de l'importance électorale que leur confère leur nombre.

Il suffit d'observer les séductions assidues faites à la jeunesse à l'approche des échéances électorales pour s'en rendre compte : « plus les jeunes sont organisés, conscients de leurs forces et de leurs intérêts, plus ils pourront utiliser leur poids électoral pour influencer l'agenda politique, c'est-à-dire déterminer dans une certaine mesure le contenu des programmes des partis politiques, les priorités des politiques publiques et les thèmes de débat qui font l'actualité nationale. »¹⁶

Plus encore, cette force utilisée à bon escient, devrait permettre aux jeunes de « participer à la désignation des gestionnaires de la cité (maire, député, président, etc.) en fonction de leurs intérêts. »

« Les jeunes pourraient également accéder à des postes de décision comme des élus susceptibles d'exercer des responsabilités politiques. Contrôler l'action des élus pour veiller à ce que la politique soit au service des populations. »¹⁷

Ainsi, la jeunesse par son nombre, devrait occuper l'espace public politique avec en conséquence la responsabilisation

¹⁵ Ibidem, p. 11

¹⁶ Les jeunes et l'engagement en politique, Fondation Friedrich Ebert Stiftung Cameroun, p. 9

¹⁷ Ibidem, p.10

politique des jeunes dans la société.¹⁸ Or, le tableau peint ici est totalement en contraste avec la réalité politique.

B- Un poids politique moindre

L'observation du champ politique démontre que les jeunes ne jouent pas les premiers rôles politiques. Bien qu'on dise de cette jeunesse qu'elle est porteuse d'avenir, elle semble exclue des décisions qui engagent l'avenir. Elle est marginalisée dans l'espace et dans l'action publique. En effet, comme dans la plupart des Etats d'Afrique de l'Ouest notamment, les jeunes au Bénin « sont encore principalement marginalisés, surtout, en ce qui concerne leur participation aux processus électoraux. La participation au processus électoral est un point d'entrée sous-estimé, mais crucial pour que la jeunesse africaine puisse participer, de manière significative, aux processus et systèmes de prise de décision. »¹⁹

Il apparaît, dès lors, un système d'inclusion-exclusion : les jeunes sont inclus selon les circonstances (par exemple lors des échéances électorales), mais exclus dès qu'apparaissent de véritables enjeux de pouvoir.

La faiblesse politique des jeunes est tributaire d'un certain nombre de facteurs. Ceux-ci peuvent être d'ordre psychique. Il s'agit dans ce cas « de limitations autorationalisées où les jeunes établissent des barrières mentales et décident de ne pas participer »²⁰ parce qu'ils ont été convaincus assez tôt que

¹⁸ Ibidem, p. 12

¹⁹ Ibidem, p. 11

²⁰ Youth participation in political and electoral processes, AGA, URL consultée le

l'investissement dans l'espace public politique a un âge. Le jeune intériorise ainsi qu'on ne peut s'investir dans l'espace public politique que si on a atteint un certain âge.

Les autres obstacles à la participation des jeunes dans l'espace public politique peuvent être sociaux, culturels, économiques, voire politiques. Les problèmes sociaux peuvent être induits par une mauvaise éducation civique, une méconnaissance du fonctionnement des institutions ou une absence de formation en leadership. Ils peuvent être aussi accentués par l'analphabétisme.²¹

Par ailleurs, l'investissement dans l'espace public politique a un coût que le jeune n'est pas toujours en mesure d'assumer. C'est pourquoi la pauvreté, le chômage des jeunes peuvent limiter l'investissement de ceux-ci dans l'espace public.

Dans certaines régions du pays, les premiers rôles sont la chasse gardée des hommes. Cela limite l'action des jeunes qui subissent parfois des injures, des calomnies, un ensemble de discours moralisateurs, etc. On dit parfois d'elle qu'elle est une jeunesse dangereuse.²²

15 novembre 2023 à 10 h 6 : https://au.int/sites/default/files/documents/41284-doc-Participants_Manual_Youth_Participation_in_Political_and_Electoral_Processes_in_Africa_2_11.pdf

²¹ Au Bénin, le taux d'analphabétisme des jeunes est d'environ 65 %. Cette information est tirée de <https://lematinal.bj/alphabetisation-et-developpement-durable-au-benin-des-chiffres-qui-parlent/> consulté le 26 novembre 2023 à 17 h 41.

²² Véronique BORDES, *Approche sociologique de la jeunesse*, in *Conseil et développement en politique de jeunesse, 2006-2007* ; URL : <https://blogs.univ-tlse2.fr/bordesveronique/files/2017/05/approche-socio-jeunesse.pdf> consultée le 20 novembre 2023.

Les barrières politiques, enfin, peuvent être également structurelles. Au Bénin, la Constitution prévoit qu'on ne peut être candidat à une élection présidentielle qu'après avoir fermé 40 ans révolus.²³

Cet ensemble de situations crée un étau qui confine l'exposition politique des jeunes. En conséquence, ces derniers ont un rapport éclaté à l'espace public notamment politique et développent des stratégies nouvelles pour approcher cet espace.²⁴

II- LES TACTIQUES D'APPROCHES DE « L'ORDRE POLITIQUE²⁵ » PAR LES JEUNES AU BÉNIN

En raison de cet étau, les jeunes Béninois inventent des stratégies alternatives pour se frayer un chemin dans l'espace politique. Ces stratégies étant insuffisantes, nous estimons utile de formuler ici quelques idées pour susciter la réflexion et engager une meilleure participation politique des jeunes.

²³ Article 44 de la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin

²⁴ Presses universitaires de Rennes Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien | Isabelle Danic, Olivier David, Sandrine Depeau Jeunesse et espace public : une mise en perspective, Gilles Moreau, p. 173-183

²⁵ Mbembe J. Achille : Les jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire, Paris, L'Harmattan, 1985

A- Les stratégies alternatives d'occupation de l'espace public par les jeunes

Les mutations dans la participation et l'engagement politique des jeunes sont fort perceptibles.²⁶ Des jeunes autrefois extrêmement visibles sur le champ politique changent de façon radicale de paradigme en raison des étaux énoncés ci-dessus.

Les jeunes béninois ont depuis adopté deux types de comportements : la résignation et une certaine démobilisation collective.²⁷ La conséquence de cette attitude est la désertion des jeunes de l'espace politique, le faible taux de participation des jeunes²⁸ dans les processus électoraux, une méfiance vis-à-vis du politique.

Cela s'observe. En raison des nombreuses digues de filtrage, seuls quelques-uns accèdent vraiment à une véritable exposition politique. Ceux-ci y accèdent, non pas forcément en raison de leurs qualités intrinsèques, ou comme la résultante d'un engagement politique patient, mais surtout en raison du mentorat et aussi du parrainage qui ne sont justement que des digues entraînant une entrée sélective de ceux-ci dans ledit espace.

²⁶ Ici citer les jeunes acteurs des indépendances

²⁷ Anne Muxel, Les jeunes et la politique : vers un nouveau modèle de citoyenneté, Presses de Sciences Po, Paris, 2001, p. 31

²⁸ Le taux de participation à la dernière élection au Bénin est de moins de 25 %. Puisque la jeunesse est la catégorie sociale la plus importante, il est donc clair que très peu de jeunes y ont participé.

URL : <https://www.jeuneafrique.com/769501/politique/legislatives-au-benin-le-taux-de-participation-sous-le-seuil-des-25-selon-les-resultats-preliminaires/>
consultée le 26 novembre 2023 à 14 h 53

Pour répondre à ce défi, les jeunes se sont résignés en s'orientant vers le travail social et vers l'espace public associatif. C'est ce qui explique le succès et la floraison des initiatives, des associations et des organisations de jeunesse.²⁹

Au Bénin, les associations de jeunesses visibles avec lesquelles nous nous sommes entretenus ont confirmé cela. Ainsi, de nos entretiens avec le Maire des Jeunes de Tchaourou de l'Association Gouvernement des Jeunes du Bénin³⁰, l'ambition derrière la création de cette association est d'apprendre à faire de la gouvernance locale dans l'espérance d'être apte quand viendra l'heure de faire valoir ses compétences.

Ainsi, presque 300 jeunes se sont organisés de manière à reproduire exactement le même schéma de gouvernance locale au niveau des jeunes. Plus concrètement, le Gouvernement des jeunes du Bénin est structuré en Préfectures des Jeunes du Bénin, en Mairies des Jeunes du Bénin avec des répondants au niveau village. Le succès de l'initiative est tel que depuis 2022, le Gouvernement des Jeunes du Bénin compte désormais de Jeunes Ministres avec des Cabinets et de Jeunes Secrétaires d'État rattachés.

D'autres organisations de jeunesse aussi bien structurées font un travail remarquable dans l'espace public au Bénin. Citons l'Association des Jeunes Médiateurs du Bénin³¹, l'association

²⁹ Implication des jeunes dans l'espace public, in Cahiers de l'action 2010/2 (N° 28), Éditions Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, p. 12

³⁰ Le Maire des Jeunes de Tchaourou a été pris en interview le 20 novembre 2023

³¹ L'Association Jeunes Médiateurs du Bénin se positionne dans le domaine de la paix et de la sécurité.

des blogueurs du Bénin, l'Association des Jeunes Juristes et Diplomates du Bénin (AJJUDIP).

De manière plus institutionnelle, un Parlement des Jeunes³² a été créé par l'Assemblée nationale du Bénin en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie dans l'intention de former les jeunes béninois âgés de 18 à 23 ans à l'activité parlementaire. La troisième mandature de ce Parlement est en cours d'exercice avec des actions perceptibles, mais aussi perfectibles.

Ce qui transparait des lignes précédentes, c'est que les jeunes ont un réel engouement pour l'espace public associatif. Il s'agit là d'une stratégie innovante dont l'ambition cachée est de capitaliser le travail dans l'espace social et d'en faire un tremplin politique : le travail social est envisagé par les jeunes comme une rampe de lancement politique. Cela s'entend lorsque l'on sait que ces espaces ont historiquement été des cénacles de recrutement politique.

Les stratégies des jeunes s'étendent aux formations en politique, au leadership et au civisme offertes par des fondations et autres organisations internationales. Au nombre de celles-ci, citons la Friedrich Ebert Stiftung qui fait un travail élitiste dans la formation de Jeunes Leaders³³ issus des organisations de la société civile, de jeunes des partis politiques

³² Le Parlement des Jeunes du Bénin a été institué par décision n° 2014-15/AN/PT/SGA/CCIP du 1er septembre 2014.

³³ Le programme Jeunes Leaders du Bénin de la Friedrich Ebert Stiftung est à sa dixième promotion. Chaque année, une trentaine de Jeunes béninois reçoivent une formation.

et qui offrent de véritables espaces de discussions aux jeunes. Le programme Jeunes Leaders du Bénin, dans sa conception, reste un espace d'exposition publique extraordinaire pour jeunes politiques, mais aussi un atout pour la formation de jeunes.

Il faut citer ici aussi, le programme de l'Ecole de la Démocratie organisé par le Consortium IGD, NIMD, l'Ambassade des Pays-Bas.³⁴

Les autres stratégies des jeunes sont le militantisme dans les organisations de jeunes au sein des partis politiques. Généralement, cette expérience se transforme en une acceptation de la servitude volontaire³⁵, l'accompagnement de politique, etc.

Enfin, les jeunes s'intéressent énormément aux organismes internationaux et ambitionnent d'y faire carrière, car il s'agit d'un levier extraordinaire pour une entrée en politique.

Ces stratégies réussissent-elles toujours ?

B- Pour une meilleure occupation de l'espace politique par les jeunes

Les tactiques d'approche de l'espace politique par les jeunes sont novatrices, mais peinent à porter leurs fruits. La socio-graphie de l'espace politique le montre. Aucun membre du

³⁴ L'Ecole de la démocratie est une initiative du Consortium cité plus haut. Elle s'intéresse plus spécifiquement à des jeunes appartenant à des partis politiques.

³⁵ Cette expression est tirée du livre "*Discours de la servitude volontaire*" d'Etienne de la Boétie. L'idée derrière cette phrase est de montrer que les jeunes acceptent certains usages et compromis en attendant de se structurer politiquement.

Gouvernement³⁶ n'appartient à la couche jeune suivant la classification adoptée dans la présente étude. De même, les jeunes au sein de l'Assemblée nationale du Bénin sont peu nombreux ; la plus jeune étant âgée de 32 ans.³⁷Au niveau de la Cour Constitutionnelle, aucun des Membres de l'institution n'a moins de 35 ans.³⁸

C'est cela les limites de l'investissement associatif imaginé comme un marchepied. Les structures spécifiques dédiées aux jeunes ne sont souvent que des instances entre jeunes sans répondant des instances centrales de prises de décisions. Tout se dessine comme si les débats et les activités au sein de ces organismes ne sont réservés qu'à ces groupes.

Le fonctionnement marginal de ces organismes limite l'ascension des jeunes et fait penser à ce que ces organismes sont des épouvantails politiques. La longue liste d'organisations citées dans cette étude, n'est en vérité que des sections de jeunes, pour jeunes et entre jeunes sans pouvoir décisionnel réel, c'est-à-dire, sans influence politique palpable.³⁹

Pour corriger le tir, il est nécessaire de renforcer l'éducation politique des jeunes et de développer leur attrait pour la politique. C'est pourquoi il nous plait ici de féliciter la Friedrich Ebert Stiftung pour la formation de presque

³⁶ Décret 2023-507 du 10 Octobre 2023 portant composition des Membres du Gouvernement.

³⁷ <https://boulevard-des-infos.bj/2023/01/19/benin-decouvrez-mounifa-karim-tidjani-la-plus-jeune-deputee-de-la-9eme-legislature/>

³⁸ Les Membres de la Cour Constitutionnelle du Bénin : <https://courconstitutionnelle.bj/fr/la-cour/membres>

³⁹ Les jeunes et l'engagement en politique, Fondation Friedrich Ebert Stiftung Cameroun, p. 42

trois cents jeunes béninois à l'histoire politique du Bénin, à l'économie, à l'éducation, aux politiques publiques de sécurité et au leadership.

C'est également utile ici d'encourager le NIMD pour son école de la démocratie qui forme un nombre important de jeunes femmes et de jeunes hommes à la chose politique.

Néanmoins, la mobilisation politique des jeunes par l'éducation et la formation ne suffisant pas, il est important de les mettre à l'action. Ainsi, la formation au leadership doit avoir pour conséquence une insertion dans l'espace public politique des jeunes à travers le lobbying afin de mesurer l'effet et les retombées de cette formation.

L'occupation de l'espace public politique des jeunes nécessite également l'adoption de mesures structurelles hardies à travers la définition de quotas dans toutes les instances politiques⁴⁰ à l'image des quotas introduits pour les femmes à l'Assemblée nationale.⁴¹

Ainsi, dans tous les lieux de pouvoir, il est intéressant d'envisager et de redéfinir des quotas en faveur des jeunes.

⁴⁰ Pour les quotas, lire Mario Aouga, La jeunesse béninoise doit absolument devenir une force de proposition accessible au Quotidien béninois Bénin Intelligent, URL : <https://www.beninintelligent.com/2022/02/11/aouga-ange-mario-membre-du-parlement-des-jeunes-du-benin-la-jeunesse-doit-absolument-devenir-une-force-de-proposition/>

⁴¹ Sur la question des quotas des femmes, lire Attanasso Marie Odile, Onibon Doubogan Yvette (2012) : Participation des femmes aux instances de décisions au Bénin : pour ou contre le quota ? pp. 469-485

Conclusion

À la lumière de la présente étude, il apparaît clairement que les jeunes occupent l'espace public d'une manière originale : au travers des associations de jeunesse. Cette occupation stratégique sert de tremplin à une occupation de l'espace politique.

Or, les moyens d'accéder à cet espace politique restent minimes. C'est ainsi que la jeunesse, forte de son nombre, se retrouve faiblement représentée dans les espaces de prises de décisions.

C'est pourquoi nous avons formulé des recommandations afin de permettre aux jeunes d'occuper plus judicieusement l'espace public. Cette occupation requiert l'éducation, la prise de conscience et le travail.

Car, la politique est une arène avec ses règles. Quand on est porteur d'un idéal, il faut se faire former et se préparer. C'est ce que la jeunesse doit intégrer.⁴²

Plus encore, un homme politique est un homme politique formé et aguerri.

⁴² Mario Aouga, La jeunesse béninoise doit absolument devenir une force de proposition accessible au Quotidien béninois Bénin Intelligent, URL : <https://www.beninintelligent.com/2022/02/11/aouga-ange-mario-membre-du-parlement-des-jeunes-du-benin-la-jeunesse-doit-absolument-devenir-une-force-de-proposition/>

LE DÉCLIN DU MOUVEMENT ÉTUDIANT : L'ÉLÉPHANT DANS LA PIÈCE

Par **Conaïde AKOUEDENOUDJE**

*« C'était durant un sommet international organisé par le gouvernement, et nous voulions mettre en scène notre résistance afin d'embarrasser le président Kérékou. Les leaders du parti décidèrent qu'il fallait réussir à badigeonner notre graffiti directement sur la façade du bâtiment où avaient lieu les rencontres du sommet, et le texte devait en être : "A bas la Dictature ! Vive la Démocratie ! À mort le barbarisme ! Libérez tous les prisonniers politiques !" Nous fîmes circuler des tracts annonçant qu'il y aurait une démonstration de résistance, et que nous utiliserions la conférence internationale comme plateforme pour dénoncer la répression politique et attirer l'attention du monde sur la situation au Bénin ».*⁴³

Ces mots, que nous pouvons retrouver de mille manières dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, sont ceux de Léonard Wantchékon et de Thérèse WAHOUNWA, tous pionniers de la lutte estudiantine des années précédant le renouveau démocratique au Bénin. Ils traduisent la ferveur et l'éloquence des luttes estudiantines dans le « devenir » démocratique du Bénin.

⁴³ Léonard Wantchékon, *rêver à contre-courant*, autobiographie, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 92.

Dans l'écho des luttes passées et des aspirations profondes des « Pères »⁴⁴ d'hier que sont ces derniers, avec plusieurs autres, le mouvement étudiant ouest-africain connaît aujourd'hui un sommeil profond dans lequel ses fonctions vitales semblent suspendues. Les campus universitaires semblent désormais en proie à un silence troublant. Le dynamisme du mouvement s'est éclipsé, laissant place à une quiétude énigmatique.

Aujourd'hui, lorsque des mesures discriminatoires, abusives ou illégales sont prises par les autorités académiques ou politiques, lorsque les résidences universitaires sont mal entretenues, lorsque les bus ne fonctionnent pas, lorsque les aides-universitaires sont payées en retard, il n'y a plus d'actions, il n'y a plus de contestation, il n'y a plus de lettres ouvertes adressées aux doyens ou au recteur, ni de marche pacifique, encore moins de grèves.

Derrière cette apparente tranquillité se cachent inévitablement des questions évidentes. Quelles évolutions ont conduit le mouvement étudiant à ce calme inattendu ? Quels sont les ressorts internes et les facteurs extérieurs qui ont joué un rôle dans cette évolution particulière ? Et surtout, quelles sont les répercussions pour l'avenir de l'engagement étudiant ouest-africain ? Pour tout dire, à quoi devons-nous nous attendre, demain ?

Il est nécessaire de nous plonger dans ce déclin apparent pour sortir les indices du passé capables d'éclairer le présent. Au fond, il s'agit d'examiner les éléments qui ont érodé l'énergie militante des étudiants et sonder les voies possibles de renouvellement du militantisme étudiant.

⁴⁴ Il s'agit ici de ceux qui ont incarné le mouvement estudiantin.

I- UN DÉCLIN ACTUEL

Le mouvement étudiant en Afrique a connu des moments de gloire. Il était à l'aube de l'amorçage des nouveaux démocratiques connus sur le continent après les indépendances, et plus récemment, autour des années 1990. Jusqu'à récemment, en particulier au Bénin, le mouvement vivait encore. Son brusque déclin est inévitablement la résultante d'une convergence complexe de facteurs qui ont sapé la vitalité et la vigueur de ces derniers. Au cœur de ce déclin se trouvent la répression, l'autocensure, mais aussi et surtout la division et des changements divers.

A- De la censure à l'autocensure

La censure et l'autocensure constituent une combinaison redoutable qui a fortement contribué au déclin du mouvement étudiant en Afrique. Il est clair que ces deux phénomènes entretiennent des relations très étroites. En vérité, la censure engendre la peur qui, elle, se trouve être l'ingrédient principal de l'autocensure.

Dans la vague des reflux démocratiques⁴⁵ connus en Afrique de l'Ouest ces dernières années, les mesures de répressions de la dissidence et de l'opposition constituent la toile de fond de la situation politique dans la région.

Cette répression n'épargne guère la dissidence que l'on peut observer avec les étudiants, dans les universités. Dans de nombreux pays, les autorités ont adopté des

⁴⁵ Voir mon article sur « Le reflux démocratique en Afrique de l'Ouest », <https://www.wathi.org/laboratoire/tribune/le-reflux-democratique-en-afrique-de-louest/>

mesures répressives pour étouffer les manifestations et les protestations étudiantes. Cela peut prendre la forme de brutalités policières, de l'interdiction des rassemblements, de l'arrestation de leaders étudiants, voire de la fermeture d'établissements d'enseignement supérieur.

Par exemple, en 2018, à l'Université Félix Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire, alors que les étudiants marchaient pour réclamer leurs bourses, « les forces de l'ordre déployées en masse ont riposté par de nombreux tirs de gaz lacrymogène et de grenades assourdissantes ».⁴⁶ Au Bénin, 2016 a été une année décisive dans ce que deviendra le mouvement étudiant. Le 4 octobre 2016, le conseil des ministres a pris des mesures d'interdictions de toutes activités des organisations, associations et faïtières estudiantines dans les quatre universités du pays.⁴⁷ En dehors des arrestations et de la détention, parfois arbitraire des responsables du mouvement étudiant, plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'exclusion définitive ou temporaire des universités au Bénin. Habib Ahandessi, l'une des plus importantes figures de la lutte estudiantine a allégué avoir été fusillé⁴⁸ lors d'une manifestation et déclaré par la suite persona non grata à l'Université d'Abomey-Calavi. En pleine période pandémique en 2020, l'étudiant Théophile DJAHO a été tué

⁴⁶ Affrontement entre policier et étudiants à Abidjan, <https://www.vooafrique.com/a/affrontements-entre-policiers-et-%C3%A9tudiants-%C3%A0-abidjan/4566967.html>

⁴⁷ Cette décision sera jugée contraire à la constitution par la Cour constitutionnelle présidée alors par le Professeur Théodore HOLO.

⁴⁸ Lire cet article de presse à propos <https://news.acotonou.com/h/96233.html>, consulté le 23 novembre à 10 h 25.

par balle sur le campus de l'Université d'Abomey-Calavi.⁴⁹ Que ce soit au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou ailleurs, la répression des mouvements étudiants est une réalité.

Face à ces menaces, les étudiants ont choisi l'autocensure⁵⁰, renonçant à exprimer ouvertement leurs préoccupations, par peur des représailles. Sur fond d'une peur profondément enracinée, les étudiants et leurs responsables ont quasiment cessé d'agir. Ils craignent d'être arrêtés ou réprimés par les forces de l'ordre. Ils craignent que leurs engagements ne causent des problèmes à leurs familles. Ils craignent d'être exclus des facultés et des universités. Et avec la montée en puissance des médias sociaux, l'autocensure en ligne est devenue une réalité. Les étudiants craignent d'être identifiés et censurés par les autorités grâce à leurs publications en ligne.

De toute évidence, cette atmosphère répressive et craintive brise la dynamique et crée de la division au sein des étudiants et leurs mouvements.

B- De la division aux changements socio-économiques

Si les divisions internes constituent un des facteurs majeurs influençant le déclin du mouvement étudiant, les changements socio-économiques n'en sont pas moins. Il est clair que les étudiants ne constituent pas un groupe homogène. Ils

⁴⁹ Voir un article sur le sujet <https://beninwebtv.com/benin-deces-de-letudiant-theophile-djaho-lauteur-du-tir-introuvable-depuis-2020/>, consulté le 23 novembre à 10 h 40

⁵⁰ Une pratique auto-imposée de la restriction de la liberté par peur de conséquences négatives.

sont d'une grande diversité politique, ethnique, religieuse et idéologique.

Cette diversité est le moteur des divergences d'opinions que peuvent entretenir ces derniers. Dans un contexte de répression et d'autocensure renouvelée, certains veulent quand même continuer la lutte, alors que d'autres suggèrent l'abandon, d'autres préfèrent encore le dialogue avec les autorités. Clairement, ces divisions affaiblissent la cohésion du mouvement, entraînant des rivalités internes.

En 2018 à l'université de Dakar, deux semaines après la mort d'un étudiant lors d'une manifestation, le Président Macky Sall avait obtenu une reprise partielle des cours. Mais les syndicats sont divisés. Certains estiment que les mesures proposées par le chef de l'État, notamment la hausse des bourses et la baisse du prix des repas, sont insuffisantes. Pour eux, la priorité c'est que les responsabilités soient établies dans la mort de Fallou Sene⁵¹.

À l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin, on a déjà vu plusieurs fois des divisions entre les organisations estudiantines. Que ce soit à l'initiative de la Fédération nationale des étudiants du Bénin, de l'Union nationale des scolaires et étudiants du Bénin ou encore de l'Union des étudiants du Bénin, la situation est la même. Plusieurs fois déjà, des mots d'ordre d'organisations estudiantines ont été contestés par d'autres organisations ou leurs dirigeants. Au cours des manifestations qui ont abouti à l'invalidation de

⁵¹ Voir à ce propos cet article relayé par RFI <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20180530-greve-etudiante-senegal-division-syndicale-debut-sortie-crise>.

l'année académique de l'ex-Flash à l'Université d'Abomey-Calavi en 2017, la désolidarisation, l'absence du président de la FneB s'est fait remarquer aux côtés de ses pairs, présidents des autres organisations estudiantines, l'UneB et UnseB. Ce dernier ne s'associait plus aux manifestations.⁵²

Quand les choses se passent ainsi, la mobilisation des étudiants devient plus difficile, les voix n'étant point unies. Au demeurant, cela rend difficile la définition d'objectifs communs pour le mouvement.

Et dans ce contexte, des groupes ou des individus cherchent à utiliser ces divisions à des fins politiques, sapant davantage l'unité du mouvement étudiant. Sur ce terrain, les hommes politiques, les partis politiques sont particulièrement actifs. Les divisions internes rendent plus difficiles la formulation de revendications claires et la mobilisation de l'ensemble de la communauté étudiante. Pourtant, le militantisme des étudiants a joué un rôle central dans les luttes de démocratisation connues jusque-là.

Si le mouvement étudiant veut garder sa réputation d'avant-gardiste des changements importants de l'histoire des libertés, il doit renaître de ses cendres, se réinventer afin d'étancher la soif de liberté des générations actuelles et futures.

⁵² Bénin Presse, article disponible sur <http://beninpresse.over-blog.com/2017/02/bras-de-fer-des-organisations-estudiantines-de-l-uac-avec-le-rectorat-division-au-sein-de-la-fneb.html>, consulté le 26 novembre 2023 à 14 h 29.

II- UN RENOUVEAU PROCHAIN

La nécessaire renaissance du mouvement étudiant peut s'opérer si la lutte est réinventée, si les jeunes s'inspirent des témoins du passé, s'ils adoptent la résilience des anciens, si les jeunes agrément que l'écriture et le militantisme scientifique sont aussi le chemin. Mais il faudra surtout que les États s'attèlent à décongestionner les libertés sur le continent.

A- De l'impérative réinvention

Le mouvement étudiant n'est pas né aujourd'hui. Il a vécu par le passé et a été un catalyseur incontesté dans l'éveil, la prise de conscience et la libération des pays africains. Même si la théorisation de ce rôle fondamental n'est pas très connue, il y a une réalité qui est indéniable : « un grand nombre d'acteurs de l'histoire contemporaine de l'Afrique, et tout spécialement depuis les années 50, est issu des mouvements d'étudiants (...). Du reste, sans appartenir aux mouvements d'étudiants, beaucoup d'hommes politiques de l'époque précédant l'indépendance s'en sont néanmoins inspirés ou ont pris en compte leurs revendications politiques, voire leurs critiques ». ⁵³

Aujourd'hui, on peut affirmer, et sans risque de se tromper, qu'aucun responsable politique n'ignorait dans ses projets politiques, les mouvements étudiants. Que ce soit en les acceptant, en les rejetant, en les réprimant, ou en les « noyau-

⁵³ Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975, Histoire générale de l'Afrique, Éditions UNESCO, L'Harmattan, 1993.

tant » pour les diviser ou les intégrer aux partis politiques, les mouvements étudiants étaient vus et suivis de près.

Réinventer ce mouvement oblige à se tourner vers les témoins du passé, ces figures inspirantes qui ont façonné l'histoire de la lutte étudiante. Ils sont tellement nombreux à rappeler la puissance de la jeunesse mobilisée pour le changement qu'il serait plus objectif de s'intéresser aux actions plutôt qu'à leurs personnes.

Que ce soit à Dakar, à Cotonou ou dans les autres capitales du continent, ou encore dans la diaspora, leurs actions étaient remarquables. Des revendications de la création d'une université au Dahomey aux mouvements en faveur d'un changement des conditions des étudiants, en passant par leurs rôles dans l'échec des systèmes socialistes et militaires, sans oublier les nombreuses manifestations intervenues à la fin des années 1980 en faveur de la démocratie, ils ont joué un rôle déterminant.

Leurs histoires nous démontrent la résilience extraordinaire dont ils ont fait preuve face à des régimes qui étaient très hostiles aux revendications.

Aimé Hounzandji, dans sa thèse intitulée « Une université dans un processus de construction nationale », soutenue en 2018 à l'Université Paris Sorbonne a rapporté une technique des étudiants dahoméens dans les années chaudes de la révolution. C'est Léonard Wantchékon⁵⁴ qui s'exprime en ces termes : « *Il fallait donc établir une division stricte des tâches,*

⁵⁴ Leader du mouvement étudiant.

et une mesure importante que nous prîmes consiste à maintenir secrète une partie de notre leadership, qui pourrait ainsi se substituer à ceux qui agissent à visage découvert en cas où ces derniers auraient été arrêtés. Bref, il y avait des leaders de front connus de tous, et des leaders de substitution ».

Ils ont affronté la répression, l'injustice, et l'oppression avec courage et ont laissé à notre génération, un héritage démocratique précieux. La réinvention du mouvement étudiant ne peut se faire sans hériter aussi de cette ténacité.

Mais la lutte estudiantine d'aujourd'hui ne doit plus se limiter aux manifestations et aux slogans. Comme l'ont fait Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Louis Hounkanrin, Paul Hazoumè, Émile Zinsou-Bodé et son fils Émile Derlin⁵⁵ et son frère Joseph Zinsou-Bodé, Jean Da Martha avec le Récadaire de Béhanzin, L'Étoile du Dahomey, la voix du Dahomey, Dakar-Etudiant, Ehuzu devenu la Nation, les jeunes doivent écrire. Écrire pour dénoncer. Écrire pour revendiquer. Écrire pour persuader. Écrire pour l'histoire. Parce que l'écriture et le militantisme scientifique sont de puissants moyens d'influence et de changement.

Puis, internet doit également servir la cause des mouvements étudiants. Il ne doit plus être un outil de dispersion des jeunes. Il doit devenir un outil de mobilisation, d'interpellation et d'influence. Les réseaux sociaux, les blogs, les pétitions en ligne, les podcasts, pour ne citer que ceux-là, peuvent servir

⁵⁵ Nous avons créé un mensuel manuscrit clandestin, Le Récadaire de Béhanzin, pour protester, au nom de l'ancien roi du Dahomey, contre tous les abus qui défiguraient le beau visage de la France que nos éducateurs nous avaient révélé et fait aimer.

l'engagement des étudiants. Internet offre surtout l'occasion de réussir le rêve des fédérations régionales et continentales d'étudiants porté par les Pères du mouvement étudiant.

Pendant ce temps, le respect par les dirigeants du moment des règles établies par la société avant leurs élections est urgent. Il faut garantir les libertés. Là où leurs canaux de transmission sont bouchés, ils doivent être décongestionnés.

B- De la décongestion des libertés

À l'Université, les jeunes dans nos États sont dans l'antichambre de la gouvernance. Ils apprennent à découvrir leur être et le pourquoi de leur être. Là-bas, ils apprennent à s'engager. Ils apprennent à agir. Ils s'organisent en des groupes. Là-bas, il y a beaucoup de « Président ». Là-bas, chacun d'eux apprend à affirmer son leadership et cherche à tester son autorité. L'Université, c'est le lieu où se prépare ce que deviendra une nation, le jour d'après.

Alors, ce « quelque chose » que deviendra la nation, c'est deux choses. L'un ou l'autre. Soit une société paisible, tolérante, démocratique, respectueuse de la dignité de l'être humain, forgée par les valeurs de justice, d'égalité, de liberté et où les citoyens sont ancrés dans le sentiment d'avoir un avenir commun. Ou alors, une société divisée par la violence, l'injustice, les inégalités, où les dirigeants n'ont aucun respect pour l'humanité, n'accordent aucun prix à la bonne gouvernance, se servent au lieu de servir, où des étudiants peuvent

trouver la mort alors qu'ils réclament des amphithéâtres, où les élections n'ont jamais un lien avec la volonté du peuple.

La société que nous obtiendrons dépend inexorablement de la manière dont les esprits ont été formatés aujourd'hui. Si les dirigeants d'aujourd'hui empêchent les étudiants de manifester, de s'exprimer, ces derniers, s'ils ne sont pas convaincus de l'importance des libertés, ils risquent de devenir des dirigeants qui perpétuent les mêmes comportements autoritaires et répressifs.

Alors que la plupart des constitutions africaines proclament vouloir construire des sociétés démocratiques, où le citoyen est au cœur de la vie nationale, où les droits et libertés sont garantis, promus et protégés, où le dirigeant est seulement l'émanation de la volonté du peuple, les États africains ont la responsabilité commune de décongestionner les libertés.

Il est donc impératif que les dirigeants actuels reconnaissent l'importance de favoriser un environnement universitaire où la liberté d'expression est encouragée, où les débats d'idées sont valorisés et où la diversité d'opinions est respectée. Les étudiants doivent être encouragés à s'organiser en groupes et en associations, à affirmer leur leadership et à développer leur propre compréhension des enjeux sociaux, politiques et géopolitiques. C'est ainsi qu'ils apprendront à agir de manière constructive et à participer activement à la gouvernance de leur nation.

Pour ne pas tout dire, le silence actuel du mouvement étudiant sur fond de peur d'autocensure et de répression systématique ne peut être qu'éphémère, et l'appel du mouvement étudiant se fera probablement entendre à nouveau. Cela dépendra de notre courage commun à assurer nos options constitutionnelles et de la capacité des jeunes à développer la résilience, quelle que soit la situation.

LA PLACE DES LANGUES NATIONALES DANS LA CONSTRUCTION D'UN ÉTAT-NATION AU BÉNIN

Par **Fabroni Bill YOCLOUNON**

Introduction

Une Nation naît et se forge autour de fortes appartenances insécables dans le temps et dans l'espace. Ces appartenances s'enracinent premièrement et profondément dans le cœur des gens qui constituent cette Nation jusqu'au point où la référence étymologique du terme *Natio* en latin qualifie avant tout « *la gens*⁵⁶ » qui renvoie à un groupe familial patrilinéaire⁵⁷ portant le même nom. Sans réduire la Nation à la famille, l'on s'accorde tout de même à ce que la première doit porter idéalement les mêmes attributs que la seconde. En d'autres termes, la Nation est une famille - pas une race⁵⁸ - avec un champ de réflexion⁵⁹ plus grand et englobant dans lequel les

⁵⁶ Gens, au pluriel *Gentes* est une notion très utilisée dans le système social de la Rome antique pour désigner les gens portant le même patronyme patrilinéaire.

⁵⁷ En anthropologie, le terme renvoie à un système de filiation dans lequel chacun relève de la lignée ou de la famille de son père.

⁵⁸ Ernest Renan, in « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence faite à Sorbonne, le 11 mars 1882 : De nos jours, on commet une erreur plus grave : « *on confond la race avec la nation, et l'on attribue à des groupes ethnographiques ou plutôt linguistiques une souveraineté analogue à celle des peuples réellement existants* ».

⁵⁹ Réflexion est ici employée au sens physique, étant définie comme le phénomène par lequel les rayons lumineux, les ondes sonores sont renvoyés dans une autre direction.

appartenances tournent, non sommairement autour du nom ou du patronyme, mais autour des unités plus grandes telles que l'histoire, la langue, la culture et d'autres unités secondaires plus ou moins fortes comme la religion, l'économie, l'éducation, etc.

Parmi ces unités destinées à forger l'identité nationale, la langue reste le ciment et le ferment dans le processus de formation d'une Nation⁶⁰. Amin Maalouf affirme à cet effet « *De toutes les appartenances que nous reconnaissons, elle [la langue] est presque toujours l'une des plus déterminantes (...) Lorsque deux communautés pratiquent des langues différentes, leur religion commune ne suffit pas à les rassembler* »⁶¹. Le Bénin, pays où se pratiquent plusieurs religions et se parlent plusieurs langues, est indexé à maintes reprises dans la marche de son histoire sociopolitique de ne pas être un État-nation⁶². Ce constat justifie l'intérêt pour le présent sujet qui porte sur la place des langues nationales dans la construction d'un État-nation au Bénin.

⁶⁰ Mohammed Ezzedine, « De l'importance de la langue dans la formation d'une nation », p.2, 2 décembre 2013.

⁶¹ Amin Maalouf, in *Les identités meurtrières*, cité par Mohammed Ezzedine, précité.

⁶² Ebenezer Sédégan, « Histoire politique du Dahomey de 1960 – 1990 », conférence faite le 07 juin 2023 à Cotonou au cours d'une session de formation du programme Jeunes Leaders du Bénin organisée par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung : « *L'État a précédé la nation dans beaucoup d'États africains* » ; Ali HOUDOU affirme dans les mêmes lieu et contexte au cours d'un panel sur « le régime révolutionnaire : philosophies et fonctionnement » que « Nous avons hérité d'un État, pas d'une nation (...) Il faut construire la nation d'abord avant de construire l'État ».

Dans une approche définitionnelle, l'État n'englobe pas la Nation et cette dernière va au-delà de la simple définition donnée à l'État par ses créateurs Jean Bodin et Thomas Hobbes⁶³. Même si « *un lien très fort unit l'État à la nation, il ne saurait se confondre avec elle* » parce que « *la figure de l'État-nation désigne deux réalités très différentes : la nation, communauté humaine rassemblée par l'Histoire sur un territoire ; l'État, instrument politique et juridique que la nation s'est donné pour décider et vivre en paix. Le trait d'union établit un lien, une articulation, qu'il faut penser à nouveaux frais quand la nation s'interroge sur son destin et son identité*⁶⁴ ».

Au Bénin, ex-Dahomey situé dans le golfe de Guinée entre le Nigeria et le Togo, le Burkina Faso et le Niger, et bordé au sud par l'Atlantique, d'aucuns soutiennent que la République a hérité d'un appareil étatique et politique, mais pas d'une Nation telle que définie dans les lignes précédentes⁶⁵. L'État béninois ne renverrait donc pas systématiquement à l'idée de Nation béninoise et pour le justifier, il ressort dans des conférences que l'histoire du pays est commune à quelques différences près, mais les aspirations, les convictions et les ambitions ne sont pas portées communément comme c'est le cas dans certains États-nations⁶⁶. L'appartenance linguistique est fréquemment évoquée, d'autant plus que les grandes na-

⁶³ Jean Bodin (1530-1596) et Thomas Hobbes (1588-1679).

⁶⁴ Jean Pick, « La nation, l'État et la question de l'identité », dans *Études* 2018/7 (Juillet-Août), pages 55 à 68, Éditions S. E.R., ISSN 0014-1941, DOI10.3917/etu.4251.0055

⁶⁵ Ali Houdou, op.cit

⁶⁶ Idem

tions formées dans le temps de l'histoire ont forgé leur unité et leur identité⁶⁷ autour de la langue : la Nation française, la Nation britannique, la Nation portugaise, etc.

La mise en perspective de la langue comme élément déterminant dans la construction d'un État-nation se justifie dans la définition que lui donnent certains auteurs. Pour Saussure citée par Jacques Guilhaumou, elle est « *un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus*⁶⁸ ». Sans s'en tenir à son sens anatomique où elle désigne l'organe du goût, la langue est définie dans les dictionnaires comme « *Système d'expression et de communication par des moyens phonétiques - parole - et éventuellement graphiques - écriture -, commun à un groupe social (communauté linguistique)* »⁶⁹. Par là, la langue reste le facteur déterminant d'unité des peuples et des gens et c'est autour d'elle que se forment une communauté, une nation, une identité nationale⁷⁰. Car, comme le pense Federico Fellini, « *une langue différente est une vision différente de la vie* ».

⁶⁷ Amine-Jules Iskandar, « La langue dans la formation de l'État-nation », OLJ, 8 juin 2021

⁶⁸ Jacques Guilhaumou, « L'institution du nom de Langue française, au XVII^e et XVIII^e siècle ». In : Nicole Ramognino et Pierrette Vergès (dir.), *Le français hier et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires [études offertes à Viviane Isambert-Jamati]*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence. 2005. pp. 109-127

⁶⁹ Dictionnaire Le Robert, consulté en ligne le 21 novembre 2023 sur l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/langue>

⁷⁰ Mohammed Ezzedine, « De l'importance de la langue dans la formation d'une nation », op.cit.

Dans la République du Bénin, les chercheurs énumèrent en général une soixantaine⁷¹ de langues locales réparties dans des groupes sociolinguistiques⁷². La langue française étant officialisée comme héritage de la colonisation ne réunit pas toute la population béninoise, mais reste la langue de l'administration, de l'école, de la diplomatie et du droit⁷³. Cette diversité linguistique qui coïncide avec la question du multilinguisme⁷⁴ témoigne sans doute d'une richesse dans la sphère culturelle, patrimoniale et même artistique pour le Bénin. Cependant, elle peut devenir un frein à la convergence des aspirations, des ambitions, des combats communautaires pour mouvoir d'un même élan, d'une même vision, d'une même force et d'un même langage des gens sur le chemin de la construction d'un État-nation, gage d'un développement durable dans tous les sens du terme.

⁷¹ D'après les données de l'INSAE 2004

⁷² Mouftaou A. Sanni et Candide M. Atodjinou, « État et dynamique des langues nationales et de la langue française au Bénin », Rapport de recherche de l'ODSEF, Québec, mai 2012, p.11

⁷³ Christian Hounnouvi, « Contexte et perspectives linguistiques au Bénin en 2020 : entre langues nationales et langue officielle, un panorama complexe », Cahiers du CRINI n° 2, 2021, Droit et langue : pourquoi et comment des exceptions juridiques et linguistiques territoriales? p.4

⁷⁴ Il faut distinguer ici multilinguisme et plurilinguisme. Selon les travaux de Sergueï Sakhno, *le terme plurilinguisme va s'appliquer à un idéal de société où chacun des individus connaît plusieurs langues, et le terme multilinguisme va caractériser, en théorie, une société composée de groupes d'individus parlant différentes langues, chaque individu étant monolingue.* « Les termes multilinguisme et plurilinguisme : Problèmes de distinction et de traduction : le cas du russe » in : *Le plurilinguisme à l'épreuve de la traduction* [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2020 (généré le 22 novembre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pup/11697>. ISBN : 9791036561696. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pup.11697>.

Le malaise qui ressort de cette double appréciation du plurilinguisme dans un État s'articule autour de la problématique suivante : **quelle est la contribution de la langue dans la formation d'un État-nation béninois ?**

Traiter de cette question dans le contexte sociolinguistique du Bénin nous invite à engager une démarche à double ressort. Au premier tableau, il s'agira d'apprécier la contribution rétrospective du multilinguisme (I) et d'analyser au second tableau la contribution prospective de l'unilinguisme (II) dans la formation d'un État-nation au Bénin.

I- LA CONTRIBUTION RÉTROSPECTIVE DU MULTILINGUISME

Une réflexion dans le passé s'impose pour apprécier comment le multilinguisme a participé ou non à la construction d'un État-nation au Bénin. Cette démarche ne peut se prévaloir d'être un état des lieux intégral, mais elle se veut critique des faits et contextes socioculturels béninois dans le processus de construction d'une identité nationale. Plusieurs études⁷⁵ et analyses⁷⁶ ont révélé en filigrane la difficulté pour le Bénin de construire son identité nationale au truchement de ses langues en raison de l'arsenal trop fourni, pesant et parfois objet de division⁷⁷ au sein des communautés qui le composent. Dans

⁷⁵ Christian Hounnouvi, op.cit. & Mouftaou A. Sanni et Candide M. Atodjinou, op.cit.

⁷⁶ Mouftaou Adjéran, « Politique linguistique au Bénin pour une contribution au développement national », repères-Dorif autour du français : langues, cultures et plurilinguisme, août 2021, 12 pages; Hounsa Paul Aikpo, « Officialisation d'une langue nationale dans l'arène linguistique au Bénin », centre béninois de recherche scientifique et de l'innovation, Bénin, juillet 2021, pages 113-131

⁷⁷ Marc Pomerleau, « Comment diviser (la langue) pour mieux régner en

son histoire sociopolitique, le multilinguisme pesant (A) est devenu un terrain favorable pour cultiver un sécessionnisme donnant lieu à un multilinguisme divisant (B).

A- Un multilinguisme pesant

Parmi les fonctions qui sont attribuées à la langue dans une société, la plus récurrente et celle qui fédère plusieurs écoles de pensées reste celle relative à la formation de l'identité. « Les langues sont des symboles d'identité⁷⁸ ». Plus loin, les langues sont utilisées par leurs locuteurs pour se faire identifier, accepter par leurs pairs et marquer ainsi leurs identités⁷⁹ consciemment ou inconsciemment. Outre la fonction de communication, les langues béninoises permettent à leurs locuteurs de tisser des liens d'appartenance et occasionnellement, sans le vouloir, exclure les non-locuteurs.

En effet, si la langue sert à construire les identités, les pays multilingues peinent à révéler leur souveraineté identitaire en raison des communautés qui se créent sur le territoire d'un même État. Dans les faits, le Bénin compte une soixantaine de langues selon les statistiques de l'INSAE⁸⁰, actuel INSTAD, et cela justifie la multiplicité des ethnies, des aires culturelles. Même si la classification de ces dernières dans des groupes sociolinguistiques permet de ressortir ce qu'on peut appeler les langues principales autour desquelles

Espagne », Le Huffington Post Québec, juillet 2013, 2 pages.

⁷⁸ Michael Byram, « Langues et identités », Conférence intergouvernementale : Langues de scolarisation : vers un Cadre pour l'Europe, 16-18 octobre 2006, p. 5

⁷⁹ Idem

⁸⁰ Ces chiffres remontent à 2002

tournent celles apparentées⁸¹, il est sociologiquement établi que chaque communauté béninoise réunie par une langue ou appartenant à un groupe sociolinguistique exprime sa fierté et surtout son identité à l'égard de cette langue. Cette appartenance déclenche en filigrane un rejet⁸² non affirmé des autres langues ou des autres groupes sociolinguistiques du pays.

Le sentiment d'appartenance que confère la langue à son locuteur est tellement fort que même au sein des communautés béninoises censées être tributaires d'une même langue, il y a de petites nuances qui se font pour se réclamer par exemple Bariba de Nikki, Bariba de Bembéréké ou Fon de Ouidah, Fon d'Abomey, etc. Cette nuance apparemment banale au point où les chercheurs peuvent la ranger sous la problématique de l'homogénéisation⁸³ de la langue peut devenir très tôt des terrains de guerres froides entre les gens de ces communautés.

Le multilinguisme béninois reste une richesse patrimoniale en ce qu'elle témoigne de la mosaïque culturelle et artistique de l'État. Il facilite également la détermination des différents peuples vivant sur le territoire avec des us et coutumes différents sans être forcément divergents. Cependant, ce multilinguisme devient très tôt pesant pour les politiques

⁸¹ Mouftaou A. Sanni et Candide M. Atodjinou, p.8

⁸² Marc Pomerleau, op.cit.

⁸³ Michelle Edwige Jeanne Martineau, « La langue comme outil de construction et de revendication identitaire », août 2022, Concepts et savoirs, Erudit.org. Elle a réfléchi dans cet article sur la possibilité d'homogénéiser une langue pour uniformiser une culture.

linguistiques nationales⁸⁴ parce qu'il ne favorise pas la convergence des idéaux pour la construction d'une Nation unie dans laquelle la vision se partage aisément d'une langue à l'autre. Au contraire, autant de langues, autant de cultures, autant de leaders historiques, autant d'histoires communautaires, autant de visions⁸⁵.

Quoique la loi fondamentale du pays consacre en son article 11 l'autonomie des langues nationales en ces termes « *Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres*⁸⁶ », l'État n'arrive pas encore à développer une stratégie de développement inclusif qui prend comme ressort les langues nationales et cela est dû à leur trop grand nombre.⁸⁷ Sur la soixantaine, seulement six (6) langues post alphabétisation que sont l'Adja, le Batonou, le Dendi, le Ditamari, le Fon et le Yoruba ont été retenues le 16 juillet 1992 pour être introduites dans l'enseignement. Les résultats après trois décennies témoignent bien de la pesanteur de ce multilinguisme. Dans la décentralisation locale, l'exécutif a dû dé-

⁸⁴ Mouftaou Adjéran, « Politique linguistique au Bénin pour une contribution au développement national », op.cit.

⁸⁵ Michael Byram, op.cit.

⁸⁶ Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin

⁸⁷ Aristide Adébayo Adjibodou, L'enseignement/apprentissage en langues nationales : une alternative au renforcement des compétences intellectuelles pour un développement durable, DEA en Sociolinguistique 2006, Université d'Abomey-Calavi (BENIN), disponible sur https://www.memoireonline.com/02/11/4233/m_Lenseignementapprentissage-en-langues-nationales-une-alternative-au-renforcement-des-competenc2.html, consulté le 22 novembre 2023 à 15 h 04.

léguer aux autorités locales⁸⁸ la mission constitutionnelle de promouvoir, chacune à son niveau, la langue ou les langues de sa commune⁸⁹. Le français reste heureusement ou malheureusement la langue officielle qui réunit dans les instances officielles et dans les discussions formelles, mais n'unit tout de même pas les Béninois autour des mêmes aspirations, créant d'autres sentiments de révolte en plus des divisions occasionnées par le multilinguisme.

B- Un multilinguisme divisant

L'histoire ou la légende de la tour de Babel racontée par le livre de la Genèse⁹⁰ dans la Bible est édifiante à plusieurs égards. Les Babyloniens construisaient une longue tour avec laquelle ils désiraient toucher les cieux. Descendant pour voir la ville et la tour qu'ils bâtissaient, Dieu dit : *« Ils sont un seul peuple, ils ont tous la même langue : s'ils commencent ainsi, rien ne les empêchera désormais de faire tout ce qu'ils décideront. Allons ! descendons, et là, embrouillons leur langue : qu'ils ne se comprennent plus les uns les autres. »* L'écrivain sacré continue le récit en ces termes : *« De là, le Seigneur les dispersa sur toute la surface de la Terre. Ils cessèrent donc de bâtir la ville. C'est pourquoi on l'appela Babel, car c'est là que le Seigneur embrouilla la langue des habitants de toute la terre ; et c'est de là qu'il les dispersa sur toute la surface*

⁸⁸ La « commune doit veiller à la promotion des langues nationales en vue de leur utilisation sous forme écrite et orale. A cet effet, l'État lui transfère les ressources nécessaires ». Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

⁸⁹ Christian Hounnouvi, op.cit. p.10.

⁹⁰ Genèse, chapitre 11.

de la Terre.⁹¹ » Ce récit est le parfait exemple du multilinguisme comme symbole de divisions des gens au sein d'une même société. L'exemple est d'autant plus fulgurant que les exégètes de la Bible qualifient cette scène d'une punition infligée aux hommes pour les empêcher de se comprendre entre eux.⁹² Il peut paraître extrême de qualifier systématiquement le multilinguisme comme une punition, mais il reste un facteur des césures socioculturelles, sociolinguistiques, sociopolitiques⁹³ et la liste peut s'étendre.

Les implications de cette histoire de la tour de Babel ont sans doute inspiré plusieurs puissances colonisatrices, puisque les peuples africains ont été domptés d'abord par l'emprise de la langue coloniale⁹⁴, sonnait le glas de leur souveraineté culturelle et par ricochet de leur identité nationale. Le professeur Abdel R. Baba-Moussa l'affirme ici : « *La politique coloniale de la France en Afrique dans le domaine culturel était celle de l'assimilation*⁹⁵ » au nom d'une culture européenne prétendument supérieure à celle des peuples autochtones, au point où jusqu'à un passé récent, le « signal » était mis au

⁹¹ Genèse, chapitre 11, v.6-9

⁹² Lire à ce propos, Gabriel Degorge, « La tour de Babel : l'histoire derrière le mythe », disponible sur <https://toutelaculture.com/actu/la-tour-de-babel-lhistoire-derriere-le-mythe/#:~:text=Cette%20histoire%20de%20la%20gen%C3%A8se,No%C3%A9%20%C3%A0%20travers%20le%20globe,consulté le 22 novembre 2023 à 16 h 15>

⁹³ Michael Byram, op.cit. Il différencie plusieurs identités liées aux langues et cela appelle sans doute des catégorisations, des césures, des divisions.

⁹⁴ Christian Hounnouvi, op.cit. p.9 « Le français s'est installé au Bénin par l'entremise de la colonisation ».

⁹⁵ Cité par Christian Hounnouvi, op.cit. p.4

cou des apprenants qui ne s'exprimaient pas bien en langue française ou parlaient une langue béninoise à l'école⁹⁶.

L'avènement de la langue française et son enseignement dans les colonies n'ont pas manqué de diviser le peuple en deux catégories : le bloc des lettrés supposés civilisés, au-dessus des autres, et le bloc des non-lettrés en bas de classe. Les séquelles de cette césure restent encore présentes.

En perspective à cette réalité, les communautés locales du Bénin sont profondément divisées autour des questions ethniques et tribales prenant racine avant tout dans la diversité linguistique. Loin d'être toujours une richesse pour la Nation, cette diversité a participé aux dissensions internes, à un sécessionnisme naissant et à des clivages culturels et communautaires. Ainsi se créent dans cet État de plus 13 millions d'habitants des micro-traditions, des micro-communautés, des micro-États, tous réunis et unis par leur appartenance linguistique. Cette division constitue un terreau fertile pour les acteurs politiques qui créent leurs partis sur le lien d'appartenance non seulement ethnique, culturelle, mais avant tout sociolinguistique. Cet exemple est fréquemment évoqué pour illustrer le fait que le Bénin n'est pas un État-nation. Ces divisions ne favorisent pas la convergence des aspirations sur la voie de développement du pays et de plus en plus, elles sont récupérées autant par certains politiciens que

⁹⁶ Lire à propos les travaux de l'université Laval in « l'aménagement linguistique dans le monde » disponible sur <https://www.axl.cefanelaval.ca/afrique/benin.htm> consulté le 22 novembre 2023 à 16 h 33.

par des groupes armés terroristes dont le leitmotiv demeure « diviser pour mieux régner »⁹⁷.

Si le multilinguisme demeure une richesse culturelle et patrimoniale pour un État, il ne favorise pas sérieusement la formation d'une Nation forte, unie et soudée. À l'instar des grandes nations dont la souveraineté identitaire ne fait pas de doute, faut-il déclencher le cycle de l'unicité linguistique au Bénin ?

II- LA CONTRIBUTION PROSPECTIVE DE L'UNILINGUISME

Sans tergiverser, l'on peut déduire que le multilinguisme a échoué dans toutes les tentatives de création ou de construction d'État-nation. Cela n'est pas intrinsèquement lié à la République du Bénin, mais reste une problématique qu'affrontent irrémédiablement de nombreux États présentant plusieurs pôles d'appartenances linguistiques. La plupart des États colonisés et ayant une panoplie de langues, notamment les pays de l'Afrique de l'Ouest, connaissent la même difficulté de convergence des aspirations. En Côte d'Ivoire⁹⁸, au Nigeria⁹⁹ entre autres, des guerres tribales sur fond de diver-

⁹⁷ La maxime *Divide et Impera* a été attribuée à Philippe II de Macédoine. Elle a été utilisée par le souverain romain Jules César et l'empereur français Napoléon (avec la maxime *Divide ut Regnes*).

⁹⁸ Ousmane Demele, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », dans *Politique africaine* 2003/1 (N° 89), pages 34 à 48, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-1-page-34.htm>, consulté le 23 novembre 2023 à 18 h 32.

⁹⁹ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « La violence ethnique à l'épreuve des faits : le cas du Nigeria », dans *Revue Tiers Monde* 2003/4 (n° 176), pages 857 à 881, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2003-4-page-857.htm>, consulté le 23 novembre 2023, à 19 h 27

gences politiques ont pris leur point de départ dans la diversité des langues de ces peuples. Faut-il essayer l'unilinguisme au Bénin pour en faire un État-nation ?

La démarche prospective que nous enclenchons ici prend comme base cette grosse question qui draine avec elle, sans qu'on le veuille, un reflux de passions. La passion et les émotions n'étant pas toujours convoquées au bout de la plume scientifique, qui doit être avant tout objective, il s'agit d'anticiper les modalités de choix d'une langue nationale (A) et d'en tirer les implications (B) sur la formation d'un État-nation au Bénin.

A- Les modalités de l'unilinguisme

L'unicité linguistique est d'entrée une hypothèse qu'envisage cette étude comme approche de solution pour l'accélération du processus de construction d'un État-nation au Bénin. Elle n'est donc pas une panacée radicale qui pourrait fâcher les uns et contenter les autres. Les auteurs et chercheurs s'accordent néanmoins à penser que la présence de langues vernaculaires sur un territoire n'empêche pas une langue véhiculaire de se démarquer et de s'imposer à la longue, même si au Bénin, une langue ne s'est pas encore imposée comme véhiculaire¹⁰⁰ selon certains¹⁰¹. Il appartient aux linguistes, aux démographes et aux socio-anthropologues de déterminer à coups d'études

¹⁰⁰ Une langue véhiculaire désigne une langue ou un dialecte utilisé de manière systématique comme moyen de communication entre des populations ayant des langues ou dialectes maternels différents, en particulier lorsque cette langue est distincte des deux langues d'origine.

¹⁰¹ Hounsa Paul Aikpo, op.cit.

et de statistiques la langue qui remplit le critère de langue véhiculaire¹⁰².

L'une des premières modalités pour parvenir à l'unilinguisme reste l'officialisation d'une langue nationale au Bénin. Des professionnels, linguistes et chercheurs s'inscrivent de plus en plus dans cette dynamique et le pensent comme une nécessité¹⁰³. Cependant, l'officialisation d'une langue nationale relève avant tout de la volonté politique parce que la langue est une affaire d'État¹⁰⁴ d'autant plus qu'il appartient au pouvoir de la défendre et de l'imposer s'il est établi que le processus de développement d'une identité nationale forte y dépend.

Les autres modalités de choix de l'unilinguisme proviennent de certains critères prédéfinis qu'il faut énumérer comme cases pouvant guider le choix d'une langue à officialiser. L'État et ses institutions de droit sont les missionnaires de l'officialisation d'une langue. Mais pour ne point fâcher ou diviser, il faut que la langue que l'on veut officialiser ait un caractère national. Une langue est nationale lorsqu'elle a un ancrage national et couvre plusieurs territoires du pays, domine un groupe sociolinguistique majoritaire, est parlée par la majorité de la population, a une ancienneté et renvoie aux fondations de l'État¹⁰⁵. Au Bénin, plusieurs langues remplissent plusieurs de ces critères et pour départager, il appartient à la volonté politique de décider.

¹⁰² Idem

¹⁰³ Hounsa Paul Aikpo, op.cit.

¹⁰⁴ Vincent Dubois, « Comment la langue devient une affaire d'État : la défense de la langue française au milieu des années 1960 ». Jacques Lagroye. La politisation, Belin, p.461-474, Socio-Histoire.

¹⁰⁵ Lire à ce propos les travaux de Christian Hounnouvi, op.cit. p.5 et 6

À part le critère de l'ancrage national de la langue, elle doit se distinguer de la langue officielle de l'État, c'est-à-dire le français¹⁰⁶. Toutes les langues béninoises se distinguant du français, celles avec un ancrage national peuvent donc prétendre à l'officialité dans l'état actuel des choses. Les critères de vitalité, du nombre de locuteurs et d'autres critères sont remplis par certaines langues parlées au Bénin. La compétition serait donc tranchée par la volonté politique. Ce choix sans être fantaisiste implique plusieurs réalités et changements qui forgeront l'identité nationale et conduiront le Bénin sans doute à la construction de son État-nation.

B- Les implications de l'unilinguisme

La Révolution française de 1789 n'a pas eu des impacts que sur la vie politique et la défense des droits humains. Elle a servi de contexte également de lutte pour la promotion d'une langue principale au détriment des patois et des autres langues parlées sur le territoire. Malgré les divisions territoriales que connaissait l'Allemagne, son génie était célébré parce ses citoyens parlaient tous la même langue¹⁰⁷. Le Sénégal est réparti autour d'une trentaine de langues¹⁰⁸, cependant, le wolof étant parlé par plus de 80 %¹⁰⁹ de la population est la

¹⁰⁶ Idem

¹⁰⁷ Amine-Jules Iskandar, « La langue dans la formation de l'État-nation », op.cit.

¹⁰⁸ Lire à propos les travaux de l'université Laval in « l'aménagement linguistique dans le monde », <https://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/senegal.htm#:~:text=Les%20S%C3%A9n%C3%A9galais%20sont%20r%C3%A9partis%20entre,le%20malink%C3%A9%20et%20le%20sonink%C3%A9.> consulté le 24 novembre 2023 à 14 h 09

¹⁰⁹ Cf INALCO, Wolof, article disponible sur http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/fiche_wolof.pdf, consulté le 24 novembre 2023 à 14 h 9

langue véhiculaire et nationale qui réunit les populations de ce pays. Dans ces pays cités, le sentiment d'appartenance à la Nation reste plus visible et fort.

Le choix d'une langue locale à l'échelle nationale au titre de langue officielle accélère la vision de construction d'un État-nation. Cela s'explique par les nombreuses implications qui découlent de ce choix. Loin d'être une simple option, c'est un accélérateur de changements socioculturels, politique, économique, géopolitique, etc.

Sur le plan socioculturel, l'officialisation d'une langue nationale ne vise pas à supprimer les autres langues vernaculaires parlées au Bénin, mais fait naître une volonté de convergence des actions à travers l'homogénéisation des expressions culturelles pour créer un patrimoine riche en diversité, mais tenu par un noyau unique qui forge l'identité sociale de l'État-nation. En d'autres termes, la langue nationale devient vectrice d'intercommunication entre les différentes cultures du Bénin.

Dans le secteur de l'éducation, le choix d'une langue nationale influence l'élaboration des curricula scolaires dans cette langue. C'est une force culturelle mise au service de l'éducation des fils et filles de la nation béninoise. L'enseignement se fait principalement dans la langue nationale et, d'autres langues en raison de leur impact démographique et respectant les critères énumérés plus haut, peuvent devenir des langues secondaires apprises comme c'est le cas avec l'anglais, l'allemand, l'espagnol, etc., au Bénin.

La langue nationale officialisée s’invite également dans la politique et devient langue de l’administration publique. Au Nigeria, le Yoruba est utilisé comme langue dans l’administration, tout au moins dans l’État de Lagos¹¹⁰.

Dans le secteur de la justice, l’implication est la même. L’enjeu géopolitique et sécuritaire du choix d’une langue nationale comme officielle s’analyse sur la participation de tous les citoyens à la vie politique du pays qui comprennent et partagent la vision nationale. Cela conduit à l’autonomie de chaque citoyen dans l’État-nation et favorise la co-construction de la sécurité sur le territoire.

En somme, la contribution prospective de l’unilinguisme au Bénin présente un panorama d’avantages pouvant soutenir l’inclusion et l’unité de tous les Béninois dans une vision nationale, commune et solidaire.

Conclusion

Partie de l’éternelle diatribe faite au Bénin qui ne serait qu’un État et non un État-nation, cette réflexion a porté sur le rôle que jouent les langues du pays dans le processus de construction d’un État-nation. Les travaux préliminaires ayant servi de contexte historique à cette étude ont révélé clairement que le multilinguisme d’un État peut être véritablement une

¹¹⁰ L’économiste du Bénin, « Promotion des langues nationales au Nigeria : Lagos adopte le Yoruba dans l’administration dès cette année », article de presse publié le 2020/02/13 à 9 h 59, disponible via <https://leconomistebenin.com/promotion-des-langues-nationales-au-nigeria-lagos-adopte-le-yoruba-dans-ladmi-nistration-des-cette-annee/>, consulté le 24 novembre 2023 à 14 h 30

richesse patrimoniale et culturelle sans être réellement un ciment de construction de la Nation. Les langues étant des symboles d'identité, le Bénin, riche de sa soixantaine de langues vernaculaires, porte en son sein des îlots de communautés, de traditions et de cultures, chacune réunie par une langue dont elle est jalouse et fière et n'entend pas la laisser au point d'attiser un fin rejet des autres gens de communautés différentes.

Cet état de choses ne favorise nullement la convergence des aspirations, des idées et des visions communes, et ne contribue pas à l'émergence de l'identité nationale du pays. Le multilinguisme étant perçu comme une punition jetée par Dieu sur les hommes pour les empêcher de se comprendre comme dans le récit de la tour de Babel, cette étude a permis d'évaluer l'apport du multilinguisme dans la construction de l'État-nation au Bénin.

La langue étant le socle de l'enracinement d'une identité nationale, nous avons envisagé à titre prospectif l'hypothèse de l'unilinguisme comme choix à opérer pour tenter la formation d'une Nation béninoise dont les citoyens sont réunis autour d'une vision commune partagée dans une langue d'intercommunication que le pouvoir politique aura choisie sans interdire les autres langues. Les implications d'un tel choix profitent à tous les secteurs de la vie citoyenne et politique et participent au final à l'inclusion, à la solidarité, à la communauté nationale au Bénin.

La politique linguistique reste un sujet qui fâche, divise souvent et profite aux guerres froides, aux jeux politiques et au

sécessionnisme malsain au sein des États qui sont confrontés au multilinguisme. Cette réflexion n'entend pas proposer une panacée, mais se veut déclencheur d'autres réflexions dans le rang des professionnels de tous bords. La prospective utilisée le confirme d'ailleurs. Toutefois, la problématique reste à moitié tranchée : le multilinguisme n'a pas construit les grandes nations ; si le Bénin veut être un État-nation, il devra passer par la dure étape de choix d'une langue forte, représentative et d'intercommunication entre les cultures, les communautés et les citoyens.

EXODE MASSIF DES MÉDECINS BÉNINOIS VERS LA FRANCE : ENTRE ANTIPATRIOTISME ET BESOIN D'ÉPANOUISSEMENT

Par **Sègbégnon Romuald ASSOCLE**

Le flux sans cesse croissant des médecins béninois vers la France contraste avec le déficit marqué en ressources humaines dans les établissements de santé du pays, en particulier dans les zones périphériques. Si cela peut être perçu et vécu comme un manque de loyauté et de reconnaissance envers leur patrie, les jeunes médecins y voient une alternative pour leur plein épanouissement.

On analyse ici, les motivations, les conditions d'exercice et les conséquences de la migration des médecins béninois, puis les perspectives pour arrêter la saignée.

Avant 2020, les médecins béninois se rendaient en France pour approfondir leur formation de spécialiste. Il s'agissait généralement de ceux qui, après les sept années de médecine générale, s'inscrivaient pour effectuer en 4 ou 5 ans l'une des spécialités disponibles sur place (cardiologie, neurologie, gynécologie, urologie, etc.). Ils voyageaient vers la fin de leur formation ou carrément après leur parchemin de spécialiste, pour un diplôme complémentaire dans leur domaine de

spécialisation (le DFMS ou le DFMSA)¹¹¹. Ce qui a changé depuis 3 ans, c'est cette possibilité presque inconnue jusqu'en 2020 qui permet aux médecins généralistes de rallier l'hexagone juste au lendemain de leur soutenance.

Celui que nous surnommons docteur Karl est l'un des tout premiers à expérimenter avec brio ce nouveau format de l'aventure française. Sorti de la faculté de médecine de Cotonou en décembre 2020, il a rallié la France au premier trimestre 2021. Sur la centaine de médecins de sa promotion, ils sont une quarantaine à s'expatrier, majoritairement en France. Ils ont découvert ce chemin d'insertion à un moment crucial où la France devrait faire face aux déserts médicaux mis en lumière par la pandémie de Covid-19¹¹². Karl s'est installé à titre Faisant Fonction d'Interne, un statut de praticien stagiaire, placé sous la tutelle d'un médecin sénior¹¹³. En décembre 2021, il passe avec succès les épreuves de vérification de connaissances, première étape du processus d'autorisation d'exercice de la médecine en France. Ce concours très sélectif met en compétition plusieurs milliers de médecins en provenance de l'Asie, du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Comme Karl, ils sont des dizaines de médecins sortis très compétents des facultés de médecine de Parakou et de Cotonou à partir chaque année dans l'hexagone à la recherche du mieux-être. Les médecins béninois et ceux venus

¹¹¹ DFMS – DFMSA | Médecine [Internet]. [cité 22 déc 2023]. Disponible sur: <https://u-paris.fr/medecine/dfms-dfmsa/>

¹¹² Les « déserts médicaux », une urgence politique. Le Monde.fr [Internet]. 28 sept 2022 [cité 22 déc 2023]; Disponible sur: https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/28/les-deserts-medicaux-une-urgence-politique_6143521_3232.html

¹¹³ Hounsou CF. En quête du métier de médecin. Hommes & migrations Revue française de référence sur les dynamiques migratoires. 1 juill 2014;(1307):105-14.

des autres pays hors UE font plus de 11% du nombre total de praticiens enregistrés à l'ordre des médecins français et ce chiffre s'est multiplié par trente ces vingt dernières années selon l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹¹⁴.

Des besoins criards

L'immigration massive et soutenue des professionnels de santé contraste avec les besoins en ressources humaines qualifiées, déterminants pour progresser plus vite vers l'objectif 3 de développement durable et pour mettre en place des systèmes de soins de santé primaires équitables¹¹⁵. Si Nicolas Sarkozy a été un peu trop alarmiste quand il déclarait en 2007 qu'« il y a plus de médecins béninois en Île-de France qu'au Bénin¹¹⁶ », on peut toujours constater, plus d'une décennie après, que la disponibilité de personnel qualifié reste un défi majeur pour le système sanitaire béninois. Jusqu'en 2019, le pays ne disposait que de 0,62 médecin pour dix (10) mille habitants, loin du minimum (1 médecin pour 10 mille habitants) prescrit par l'OMS¹¹⁷. Malgré le déploiement d'une centaine de médecins en 2021, le rapport annuel de l'OMS indiquait

¹¹⁴ RFI [Internet]. 2023 [cité 22 déc 2023]. Médecins étrangers: quand la France recrute au détriment de l'Afrique. Disponible sur: <https://www.rfi.fr/fr/france/20230207-m%C3%A9decins-%C3%A9trangers-quand-la-france-recrute-au-d%C3%A9triment-de-l-afrique>

¹¹⁵ Organisation Mondiale de la Santé. Ressources humaines pour la santé Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030. Geneve : OMS ; 2018. 8p.

¹¹⁶ Nicolas Sarkozy déclare à plusieurs reprises qu'«il y a plus de médecins béninois en région parisienne que dans tout le Bénin». (Le Figaro, 22 juin 2007).

¹¹⁷ Datadot [Internet]. [cité 25 déc 2023]. Densité de médecins (pour 10 000 habitants). Disponible sur : <https://data.who.int/fr/indicators/i/217795A>

encore la nécessité de « Renforcer la planification, la production et la distribution des Ressources humaines en santé et protection sociale ¹¹⁸ ». Le gouvernement en est d'ailleurs conscient et avait prévu recruter un millier de professionnels qualifiés en 2023 pour combler l'écart¹¹⁹. Ça reste un projet ambitieux qu'il urge de concrétiser. Pendant que l'État tente de suppléer le manque, des recrues de 2021 désertent pour plusieurs raisons dont certaines sont évoquées un peu plus bas. Ce cercle vicieux, au-delà des médecins, concerne tous les autres professionnels, insuffisants pour assurer la santé des 13,5 millions de Béninois. En effet, la somme cumulée (environ 7,3 pour 10.000 habitants)¹²⁰ de toutes les catégories du personnel de santé est en moyenne largement inférieure aux normes recommandées par l'OMS (23 pour 10.000 habitants)¹²¹. Ces chiffres traduisent les déserts médicaux observés encore dans la plupart des centres périphériques sur l'ensemble du territoire. Aussi, près de la moitié des Béninois ne fréquentent pas les formations sanitaires et 397 femmes béninoises perdent encore la vie chaque année pour 100 mille naissances vivantes¹²². Le désamour pour les centres de santé s'explique en partie par l'absence de personnel qualifié.

¹¹⁸ Organisation Mondiale de la Santé Bénin. Pour un système de santé résilient, rapport annuel 2021. Cotonou : OMS ; 2021. 94p.

¹¹⁹ Banouto. banouto.bj. 2022 [cité 22 déc 2023]. Bénin : un grand programme de recrutement de personnel de santé annoncé pour 2023. Disponible sur: <https://www.banouto.bj/societe/article/20221120-benin-un-grand-programme-de-recrutement-de-personnel-de-sante-annonce-pour-2023>

¹²⁰ Ministère de la santé , République du Bénin. Stratégie Nationale de Cyber-santé 2018 – 2022. Cotonou : MS ; 2017.92p.

¹²¹ Organisation Mondiale de la Santé Afrique. RAPPORT DES COMPTES NATIONAUX DU PERSONNEL DE SANTE 2019. N'Djamena : OMS ; 2019. 39p.

¹²² USAID. Planning familial, santé reproductive, Rapport d'impact Bénin. Cotonou : USAID ; 2020. 2p.

Plusieurs ont déclaré « ne pas se sentir en sécurité dans les centres qui n'ont pour seul personnel qu'un aide-soignant ou un infirmier appelé à jouer le rôle de médecin et de sage-femme ». Le personnel médical est indiscutablement un paramètre important pour des soins de qualité et la réalisation du droit à la santé. La fuite paradoxale des médecins formés au Bénin constitue un challenge pour les gouvernants.

Antipatriotisme, la façade ?

Le choix des médecins béninois de se tourner vers l'étranger est souvent interprété par de nombreux compatriotes comme un renoncement à leurs responsabilités envers le pays d'origine. Plusieurs citoyens interrogés qualifient l'acte « d'ingratitude et de manque d'égard » envers un pays qui les a formés, pour certains, à ses frais.

D'autres critiquent cette tendance, soulignant qu'au lieu de migrer vers des horizons plus avantageux, les médecins devraient contribuer à créer des conditions optimales dans leur pays d'origine. Un trentenaire exprime son agacement en déclarant : « Si nous, on se contente de migrer toujours vers les plus offrants, qui va créer les conditions reluisantes à notre place ? ». Il est parfois évoqué la fidélité au serment d'Hippocrate, par lequel le médecin s'engage à « rétablir, préserver et promouvoir la santé dans toutes ses dimensions ».

Cet argumentaire fondé sur le patriotisme est également défendu par les tout premiers médecins formés au Bénin qui, pour plusieurs estiment avoir laissé « des pains bien beurrés, en France, au Canada, aux USA et ailleurs pour rentrer participer à l'édification du système sanitaire de leur pays ».

En fin de compte, l'exode des médecins béninois soulève des questions complexes mêlant considérations professionnelles, éthiques et patriotiques. Les réponses à ces défis résident peut-être dans des politiques de santé qui encouragent la rétention des talents, des incitations pour améliorer les conditions de travail, et des efforts conjoints visant à construire un système de santé attrayant au Bénin.

Au-delà de l'émotion, un plateau technique presque inexistant

« Quand vous regardez aujourd'hui les infrastructures périphériques que nous avons, il y a beaucoup qui sont dans un état de défectuosité avancée, un état insalubre qui ne motive pas les populations à consulter » avouait le ministre de la Santé, professeur Benjamin Hounkpatin en juin 2022 au cours du bilan de l'an 1 du second quinquennat du régime de la rupture¹²³.

L'équipement technique est l'un des motifs d'exode unanimement évoqué par les médecins avec lesquels nous nous sommes entretenus. Autant l'agriculture moderne ou le stylisme exige des tracteurs et des machines à coudre répondant aux besoins techniques du moment, autant le plein exercice de la médecine ne peut se faire sans un laboratoire, un échographe, un scanner, etc. C'est pénible pour le personnel qualifié de composer avec l'absence d'infrastructure ou lorsque celle existante est nettement éloignée des normes

¹²³ Gouvernement de la République du Bénin [Internet]. [cité 23 déc 2023]. « LE GOUVERNEMENT EN ACTION » : Secteur de la santé – Point d'étape de l'exécution du PAG 2021-2026. Disponible sur: <https://www.gouv.bj/article/1778/-gouvernement-action-secteur-sante-%E2%80%93-point-etape-execution-2021-2026/>

contemporaines. « Il y a peu de moyens diagnostiques et thérapeutiques avec une attente de résultats aux normes de la meilleure pratique médicale », regrette ce jeune médecin sorti de la faculté de médecine de Parakou en 2021 et qui exerce depuis 2 ans en Normandie. Il faut parfois parcourir des centaines de kilomètres pour réaliser une radiographie standard. Les scanners se comptent au bout des doigts et celui du principal centre de référence peut tomber en panne à tout moment. « On se retrouve tout le temps à faire la médecine sans preuve, une médecine de guerre dans un pays de paix », s'indigne un autre. Le drame de Dassa a montré combien nous sommes précaires sur le plan infrastructurel puisqu'il a fallu transporter des brûlés de 3e degré sur plus de 200km avant d'avoir un centre spécialisé¹²⁴. Dans les centres périphériques, le personnel de santé se trouve donc réduit au minimum avec le risque d'oublier les savoirs pratiques acquis en 7 ans. « Travailler des années durant sans matériel, c'est perdre sa formation. On désapprend totalement. Le médecin est réduit à la *'palutologie'*, il ne traite que le paludisme ».

L'eau potable et l'électricité constituent encore une denrée rare dans nos formations sanitaires. Même dans les blocs opératoires, l'eau potable n'est pas une garantie. La coupure d'électricité qui a fait 4 morts le 7 octobre 2022 au CNHU-HKM est très illustrative¹²⁵. Ces facteurs extrinsèques de

¹²⁴ Gouvernement de la République du Bénin [Internet]. [cité 23 déc 2023]. Drame de Dassa-Zoumè : Les mesures urgentes du gouvernement. Disponible sur : <https://www.gouv.bj/article/2105/drame-dassa-zoume-mesures-urgentes-gouvernement/>

¹²⁵ RFI [Internet]. 2022 [cité 23 déc 2023]. Bénin: quatre patients meurent après une coupure d'électricité dans le plus grand hôpital du pays. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221009-b%C3%A9nin-quatre-patients->

décès constituent un fardeau psychologique important pour les jeunes médecins dont la satisfaction première demeure la rémission ou la guérison du malade. C'est dire donc que, mieux que l'aspect pécuniaire, l'environnement de travail, la disponibilité des infrastructures, en un mot, l'épanouissement professionnel, comptent beaucoup dans le choix des médecins béninois d'aller exercer en France après leur formation.

Assurance maladie, des pas très timides

« Ici (en France), il n'y a pas à attendre que le patient aille chercher de l'argent avant de le soigner, il n'y a pas de limitation financière », nous confie cette jeune dame qui est partie de Cotonou en 2022. Même quand l'infrastructure est disponible, y accéder financièrement relève souvent d'un casse-tête pour plusieurs Béninois. Il est fréquent d'observer des patients victimes d'AVC dans l'incapacité de s'acquitter des honoraires liés à la réalisation d'un scanner, tandis que des patients accidentés demeurent souvent sans soins prolongés en raison de l'absence de leurs parents. Il arrive parfois aussi que les soignants souscrivent pour assurer les premiers soins. Un système très complexe pour un professionnel qui, en plus des compétences techniques, se retrouve dans une posture d'assistant social ou carrément de mathématicien tenu de faire des choix méticuleux d'examens complémentaires pour coller à la bourse du malade. « Au Bénin, tu es à la fois médecin, assistant social et psychiatre », se désole docteur AA. À la recherche de cette efficience microscopique, le risque le plus souvent, c'est de passer à côté des diagnostics

d%C3%A9dent-apr%C3%A8s-une-coupure-d-%C3%A9lectricit%C3%A9-au-cnhu

et d'être inefficace. C'est un grand motif de désespoir pour les médecins.

La loi 2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin en son article 17 a rendu obligatoire l'assurance maladie pour tous les Béninois¹²⁶. Une excellente idée qui devrait réduire la peine des malades et permettre aux médecins d'être beaucoup plus efficaces. Hélas, cet outil qui devrait entrer en vigueur en janvier 2023 à travers le volet assurance du projet ARCH¹²⁷ n'est toujours pas une réalité jusqu'à la fin de l'année 2023. Même s'il arrivait à être implémenté, l'une des insuffisances c'est la sélection des pathologies devant composer le panier de soins. Les maladies comme le diabète, l'hypertension, en forte expansion avec des prévalences sans cesse croissantes et nécessitant un traitement à vie, ne sont pas prises en compte par le modèle d'assurance. Les pathologies extrêmement coûteuses comme les cancers, l'insuffisance rénale ne sont pas intégrées parce qu'elles demanderaient plus de ressources financières à l'État. L'assurance ne résout pas non plus l'impasse des patients en situation d'urgence qui n'ont pas un parent à proximité pour couvrir les premières ordonnances.

¹²⁶ Banouto. banouto.bj. 2022 [cité 25 déc 2023]. Bénin : l'assurance maladie obligatoire entre en vigueur au plus tard le 1er janvier 2023. Disponible sur : <https://www.banouto.bj/bien-etre/article/20221004-benin-l-assurance-maladie-obligatoire-entre-en-vigueur-au-plus-tard-le-1er-janvier-2023>

¹²⁷ Assurance pour le renforcement du Capital humain (ARCH).

La santé financière

« Même le médecin spécialiste béninois avec ses 4 années d'études après le doctorat n'est pas payé à la hauteur d'un stagiaire (FFI) en France ».

À l'instar d'autres professions, celle médicale doit procurer au praticien le pain et la paix. Le médecin, après 7 ans d'études, doit pouvoir combattre le vice, l'ennui et le besoin comme le prescrivait Voltaire à tout bon travailleur. Hélas ! « C'est compliqué et ça l'est encore trois fois plus pour les généralistes qui doivent faire des efforts extraordinaires pour réunir 150 mille francs CFA le mois dans le privé » argue un jeune qui prend des gardes dans plusieurs cliniques et cabinets privés à Cotonou. Le secteur privé emploie près de la moitié des médecins béninois¹²⁸, pour la plupart, soumis à des contrats précaires en violation des dispositions interprofessionnelles qui régissent les actes médicaux.

La situation n'est pas meilleure dans le public qui paye 179 mille le mois (environ 400 mille francs avec primes)¹²⁹. Parallèlement, le médecin généraliste béninois qui obtient un poste de stagiaire en France reçoit en moyenne 1500 euros le mois et peut s'offrir jusqu'à 3000 euros selon le cas¹³⁰. Ils sont également logés et nourris pour la plupart¹³¹. Le projet

¹²⁸ Ministère de la santé , République du Bénin. Stratégie Nationale de Cyber-santé 2018 – 2022. Cotonou : MS ; 2017.92p.

¹²⁹ WageIndicator Foundation [Internet]. [cité 23 déc 2023]. Les salaires publics au Bénin. Disponible sur: <https://votresalaire.org/benin/salaire/salaires-publics>

¹³⁰ Glassdoor [Internet]. [cité 24 déc 2023]. Salaires : FFI, France, 2023. Disponible sur: https://www.glassdoor.fr/Salaires/ffi-salaire-SRCH_KO0,3.htm

¹³¹ Indemnités compensatrices de logement et repas pour les internes et FFI [Internet]. [cité 24 déc 2023]. Disponible sur: <https://www.weka.fr/rh-publicques/>

de loi sur l'immigration adopté en novembre 2023 par le Sénat français institue une carte de séjour spécifique de 4 ans appelée talent-professions médicales et de la pharmacie pour faciliter l'exercice des médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes ou encore pharmaciens étrangers en France¹³². « C'est la première fois qu'il y a une politique publique qui vise spécifiquement les médecins, analyse Christelle Fifaten Hounsou, sociologue spécialiste des questions de migrations et de santé. Et de fait, cela va accélérer ce mouvement, en l'officialisant, et en officialisant aussi la précarité donc¹³³ ».

Puisque les services de santé constituent désormais « un marché » sur lequel le prestataire a la latitude de collaborer avec les plus offrants, les jeunes médecins béninois se tournent plus facilement vers la France, où les conditions de vie et d'exercice semblent nettement meilleures.

Difficile de s'inscrire en spécialité

Au Bénin, après 7 ans, les étudiants finissent docteurs en médecine générale. Ils doivent faire entre 4 et 5 années pour devenir spécialistes. Pour un jeune médecin qui gagne en moyenne 200 mille francs par mois, il mettrait une éternité pour économiser plus de 2 millions de francs pour payer ses 4 années de spécialisation. Ce qu'il peut facilement se permettre en moins de 6 mois d'exercice en France. « Quand

dossier-pratique/remuneration-du-personnel-hospitalier-dt92/indemnites-compensatrices-de-logement-et-repas-pour-les-internes-et-ffi-9160/

¹³² Sénat [Internet]. [cité 25 déc 2023]. Immigration et intégration. Disponible sur : <https://www.senat.fr/leg/pjl23-224.html>

¹³³ Hounsou CF. En quête du métier de médecin. Hommes & migrations Revue française de référence sur les dynamiques migratoires. 1 juill 2014;(1307):105-14.

je finissais la médecine générale, je savais que je ne pouvais pas entrer en spécialité en même temps. D'abord le coût (651 mille par an sur 4 ans) alors que tu n'es pas payé. Même si tu réunissais les sous, ce serait toujours difficile parce que ça fait 4 ans de galère, de subsistance encore » regrette ce médecin qui a rejoint la France seulement 3 mois après sa soutenance de thèse. Ainsi donc, plus de 80 % des médecins interviewés sont allés à la quête d'argent pour revenir se spécialiser et surtout pour ne pas avoir à « quémander » ou demeurer une charge pour les parents pendant les 4 années d'études post doctorales. En effet, ces médecins, qui représentent la cheville ouvrière des CHU¹³⁴ et qui y passent la majeure partie de leur temps sur une période de quatre ans, ne perçoivent aucune rémunération. Par ailleurs, les coûts annuels de la spécialisation ont connu un accroissement de plus de 60%, passant de 400 mille francs à plus de 600 mille francs CFA. Le gouvernement octroie des bourses depuis quelques années pour accompagner certains candidats. Cependant, ces bourses sont sélectives, et les termes fixés par la loi 2020-36 du 14 janvier 2021 portant insertion et réinsertion professionnelles des allocataires de bourses d'études et de stage en République du Bénin, ne semblent guère attrayants pour les lauréats potentiels. Les articles 5, 6 et 8 sont perçus comme des pièges qui restreignent la liberté d'exercice du médecin après la formation. Les deux premiers obligent le lauréat à rester en attente pendant 5 ans pour être recruté. Il ne devra surtout pas s'opposer à son recrutement quel que soit le moment où il survient et quelles que soient ses occupations personnelles du moment. L'engagement citoyen

¹³⁴ Centre Hospitalier Universitaire.

de 10 ans minimum mentionné à l'article 8 est un peu long pour ceux qui envisagent exercer en clientèle privée après leur formation. « Ces dispositions sont perçues comme des pièges. Ceci explique la réticence des collègues à s'engager » estime le major d'un des concours d'entrée en spécialité qui a refusé la bourse d'État. Les candidats préfèrent alors payer leur formation sur fonds propres. Et à la recherche de financement, ils se retrouvent le plus souvent en France.

Ils aiment le Bénin

La fibre patriotique ne semble pas disparaître totalement et bon nombre de ces blouses blanches en exode ont avoué être toujours disponibles pour le Bénin. Plusieurs ont d'ailleurs rallié aussitôt Cotonou pour continuer leurs études depuis que de nouvelles spécialités ont été créées en médecine d'urgence, gastroentérologie et néphrologie. Quand on leur demande de choisir, les médecins béninois exerçant dans l'hexagone préfèrent majoritairement l'environnement socioculturel de leur pays de naissance. Ils évoquent presque à l'unanimité la solitude et le sentiment d'isolement qui ne plaident pas pour un séjour éternel en Europe. « Les différences culturelles, culinaires et sociologiques ne sont pas du tout faciles à vivre. Il y a également des frustrations liées à notre provenance. Quelles que soient tes années d'expérience au pays, une fois ici, tu es placé sous la tutelle d'un médecin français ». Aussi, pour la même masse de travail, les praticiens à diplômes étrangers hors union européenne sont rémunérés 2 à 3 fois moins qu'un autochtone. Et avoir la chance d'intégrer l'ordre français des médecins relève d'un « long et incertain parcours ». En effet, au-delà du concours qui est très sélectif, le chemin menant

à l'autorisation d'exercice est labyrinthique et peut durer plus de 10 ans. Autant de facteurs qui laissent entrevoir une possibilité de retour de ces « cerveaux médicaux », lorsque des aspects précis seront améliorés au pays.

Des efforts importants

L'actuel gouvernement a pris la mesure des choses et a entrepris plusieurs réformes qui vont dans le sens de l'amélioration des conditions d'exercice. Le centre hospitalier et universitaire de référence en construction à Abomey-Calavi est l'un des plus gros investissements consentis dans le secteur ces dernières années. Cet hôpital de plus de 400 lits disposera des services de pointe dans plusieurs spécialités médico-chirurgicales. De quoi retenir une partie de ces jeunes qui ne rêvent que de meilleures conditions de travail. Encore plus grand, un vaste programme de réhabilitation et de construction de nouveaux centres de santé périphériques a été acté en conseil des ministres en juillet 2023. Il devrait à terme mettre à disposition des populations, plus de 750 infrastructures beaucoup plus décentes. Il faudra espérer que ces joyaux ne soient livrés sans équipements et sans personnels qualifiés comme c'est le cas déjà pour plusieurs autres.

Le projet ARCH, quoique critiqué sur le choix des affections retenues dans le panier de soins, reste une initiative lumineuse et perfectible pour réduire l'inaccessibilité financière aux services de santé. La création de nouvelles spécialités est un argument important pour susciter le retour des cerveaux en exil. Ça devra s'accompagner de la mise en place d'équipements appropriés. Toujours en ce qui concerne la forma-

tion, il convient de saluer l'initiative de bourses accordées aux meilleurs candidats à l'issue des concours d'entrée en spécialisation et le recrutement d'une dernière vague de médecins internes des hôpitaux. Des bourses encadrées par la loi 2020-36 du 14 janvier 2021 qui manquerait de flexibilité selon plusieurs lauréats qui ont dû décliner l'offre.

Nécessité de collaborer

La migration des médecins vers l'Europe est une problématique continentale, touchant l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb. La proposition de mutualiser les efforts, les échanges et la collaboration entre ces pays représente une approche pragmatique qui pourrait contribuer à atténuer les défis liés à cette migration des compétences. Des réflexions ouvertes impliquant les acteurs de tous les pays concernés, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales de santé, telles que l'OMS-Afrique¹³⁵ et l'OOAS¹³⁶, seraient très contributives. Elles vont permettre de faire un diagnostic holistique des causes de l'exode des professionnels de la santé et d'identifier des solutions adaptées à chaque contexte spécifique.

L'inclusion de la France dans ces discussions est également pertinente, en tant que principale destination des médecins de l'Afrique francophone. La révision des accords bilatéraux peut être une approche constructive pour répondre aux besoins des populations locales tout en reconnaissant les aspirations légitimes des professionnels de la santé. Cette

¹³⁵ Organisation Mondiale de la Santé, Bureau régional pour l'Afrique.

¹³⁶ Organisation Ouest-Africaine de la Santé.

coopération régionale et internationale est « un préalable nécessaire pour arrêter la fuite des cerveaux dont l’Afrique est victime » prévenait l’ancien président sénégalais Abdou DIOUF. Elle pourrait contribuer à élaborer des politiques et des stratégies plus efficaces pour retenir les talents et améliorer les systèmes de santé locaux.

Meilleures offres de formations

Une solution majeure pour retenir les jeunes disciples d’Hippocrate est la création de nouvelles spécialités. Le gouvernement l’a compris et plusieurs offres de spécialisation ont vu le jour pour le compte de l’année académique 2023-2024. Cet effort doit être renforcé pour permettre de se spécialiser en endocrinologie, anatomopathologie, neurochirurgie, médecine nucléaire ou encore chirurgie cardiovasculaire sans devoir aller à Dakar ou au Maroc. La chose la plus difficile n’est certainement pas l’ouverture de nouvelles filières, mais la mise en place de l’équipement nécessaire pour assurer des formations de qualité. Au-delà des enseignants et des encadreurs hospitaliers qualifiés, le matériel doit donc répondre aux normes afin de permettre une pratique médicale conforme aux standards internationaux. Autrement, on aurait déplacé le problème, les frustrations vont demeurer et il sera difficile de gagner à nouveau la confiance de ces jeunes médecins.

Baisser le coût de la formation

Passé de 400 à plus de 650 mille après les réformes, le coût annuel du DES constitue l’une des raisons fondamentales

pour lesquelles les médecins s'envolent pour l'Europe. La plupart des personnes interviewées voyagent pour « aller chercher de l'argent et revenir faire la spécialité ». Non seulement parce que la formation coûte cher, mais aussi parce que les médecins en spécialisation ne sont pas payés pendant les 4 ou 5 années que dure la formation. Pendant qu'ils passent gratuitement la quasi-totalité du temps à l'hôpital, ils doivent parallèlement se donner les moyens pour vivre, se documenter et éventuellement subvenir aux besoins de leurs familles. Cette équation à plusieurs inconnues est une excuse suffisante pour s'en aller. Alléger les frais de formation et penser à un forfait mensuel pour les DES pourraient être des mesures incitatives pour de nombreux professionnels.

L'État peut aller loin et organiser annuellement des concours systématiques d'entrée en spécialité pour les prochaines promotions de médecins. Une version plus large du concours de recrutement des internes des hôpitaux qui permettrait à un plus grand nombre d'entrer directement en spécialisation. Il serait important de rétablir la confiance en rendant plus digeste la loi 2020-36 du 14 janvier 2021 portant insertion et réinsertion professionnelle des allocataires de bourses d'études et de stage en République Bénin. Les articles 5, 6 et 8 exposés plus hauts sont perçus comme une épée de Damoclès par les carabins. Il ne s'agira pas d'octroyer des bourses désintéressées, mais d'assouplir les conditions d'accès et d'engagement. En Albanie par exemple, les jeunes médecins devront plutôt travailler cinq ans dans le pays ou rembourser leurs frais de scolarité s'ils souhaitent s'expatrier¹³⁷. C'est

¹³⁷ euronews [Internet]. 2023 [cité 25 déc 2023]. Albanie : les étudiants en mé-

déjà moins coercitif que les articles 8 et suivants de la loi en vigueur au Bénin.

Créer des formations de courte durée

Dans un contexte où la médecine générale est peu valorisée et que peu de personnes souhaitent la pratiquer indéfiniment, un plan précis de formation et de promotion pourrait motiver les jeunes à s'engager. « On ne sait pas quand on pourrait accéder à une spécialité », s'indigne ce jeune médecin recruté en 2021. « Même pour ceux qui ont la chance de se spécialiser, le reclassement peut prendre jusqu'à 5 ans », poursuit-il. En plus des Diplômes spécialisés de 4 ans, on pourrait désormais intégrer des formations complémentaires spécifiques de courte durée. Ces diplômes universitaires (DU) ou diplômes interuniversitaires d'université (DIU) sont un motif fréquent de voyage des médecins spécialistes, qui pour plusieurs, ne rentrent plus.

Conditions d'exercice plus attrayantes

« Considération, estime, valorisation » sont les mots employés le plus souvent par des médecins généralistes exerçant dans le public pour désigner la manière dont ils souhaitent être traités par la hiérarchie. « On t'amène à faire le boulot de tout le monde, on te stresse pour tout et pour rien », lâche l'un des recrues de 2021 qui a abandonné son poste la même année pour la France. Le généraliste semble ne pas avoir un statut clair et un cahier de charges précis. On le mêle à tout avec le

decine contestent la loi les obligeant à rester cinq ans dans le pays. Disponible sur : <https://fr.euronews.com/2023/07/23/albanie-les-etudiants-en-medecine-contestent-la-loi-les-obligeant-de-rester-cinq-dans-le-p>

risque de le mettre en conflit avec le reste du personnel. Ce qui n'est par exemple pas faisable avec un gynécologue ou un pédiatre qui savent exactement les couloirs qui sont les leurs dans un hôpital. C'est un facteur de frustration et de démotivation qui aurait amené certains à jeter l'éponge. Il faut donc redéfinir les attributions d'un médecin généraliste et les mettre en pratique.

Une motivation financière plus importante

L'État béninois n'a peut-être pas les grands moyens de la France ou du Canada, mais des efforts peuvent être faits pour réduire l'écart. La conception selon laquelle le médecin prête serment uniquement pour sauver n'est plus d'actualité. Même Hippocrate insiste dans son testament : « C'est une recommandation pour le médecin d'avoir bon visage... car d'un médecin mal portant on pense d'ordinaire qu'il ne saura non plus bien soigner les autres... Il faut qu'il soit bien vêtu et qu'il use des parfums agréables et dont l'odeur n'ait rien de suspect. Car tout cela dispose le malade en sa faveur. » Pour soigner les autres, il faut être soi-même en bonne santé. Et la santé, dans ses trois dimensions, fait appel aux ressources financières. Si avec cent mille francs CFA, les médecins vivaient très bien dans les années 90, il faudrait pouvoir constater que les réalités et les exigences de la vie sociale ne sont plus les mêmes. Et dans 20 ou 30 ans, les mesures prises aujourd'hui pourraient devenir obsolètes. Les jeunes médecins n'attendent pas forcément un salaire équivalent à ce qu'ils gagnent en Europe, mais le minimum pour vivre décemment. « Moi si tu me donnes la moitié de ce que je gagne en France, je rentre tout de suite » lâche docteur Karl.

Faciliter l'exercice en clientèle privée

L'interdiction, en 2018, de l'exercice en clientèle privée pour les agents de l'État était certes salubre pour corriger les déviations observées. Cependant, il pourrait être envisagé, à l'instar de pratiques observées en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays, d'accorder aux praticiens la possibilité de consacrer une journée ou une après-midi par semaine aux consultations privées. Cette initiative leur permettrait de compléter leurs revenus et de ne plus dépendre uniquement des allocations de l'État pour subvenir à leurs besoins financiers.

Il serait judicieux que le CNOMB¹³⁸, le SYAMEB¹³⁹, et l'AMeB¹⁴⁰, en collaboration avec d'autres associations, s'engagent pleinement dans un processus visant à harmoniser, en concertation avec les propriétaires de cliniques, les modalités de rémunération des médecins et à garantir la mise en œuvre effective des accords convenus. En parallèle, il conviendrait d'explorer des mécanismes permettant aux jeunes médecins d'accéder plus aisément au financement. Une telle démarche pourrait non seulement encourager ceux qui aspirent à l'entrepreneuriat médical, mais également favoriser le développement d'un secteur de la santé plus dynamique et inclusif.

Pour une approche scientifique

Pour des solutions pérennes et reproductibles, il nous semble utile d'opter pour une démarche scientifique. On pourrait em-

¹³⁸ Conseil National de l'Ordre des Médecins du Bénin

¹³⁹ Syndicat Autonome des Médecins du Bénin

¹⁴⁰ Association des Médecins Béninois

ployer une approche mixte, quantitative et qualitative pour étudier les déterminants de l'exode des médecins béninois. Cette recherche pourrait prendre en compte à la fois les médecins exerçant en France et ceux qui sont restés au pays. On obtiendra des données probantes qui pourront être soumises à des analyses statistiques en vue d'élaborer un modèle prédictif des facteurs associés à l'exode des médecins béninois. De cet exercice émergeront des suggestions et recommandations pertinentes pour contrer l'évasion des talents médicaux.

Ce serait rébarbatif de rappeler la nécessité de renforcer le plateau technique des centres périphériques. Un paramètre qui, pour certains, est plus important que le salaire.

Ces différentes propositions amélioreraient les conditions d'exercice de la médecine au Bénin avec pour finalité la réduction de l'exode des médecins béninois vers la France, le Canada, l'Allemagne ou d'autres pays d'Afrique.

Il faut un travail scientifique avec une approche mixte pour mieux appréhender le phénomène.

L'ÉDUCATION AU BÉNIN : ANALYSES ET DÉFIS AU 21^E SIÈCLE

Par **Sahadatou YACOUBA**

L'éducation au Bénin a fait ses preuves avec de très bons résultats dans la sous-région et dans le monde. Les élèves et étudiants y compris les fonctionnaires sortis des écoles du Bénin étaient très bien appréciés tant dans le langage que dans les résultats rendus.

Triste est de constater aujourd'hui, que l'école béninoise n'a plus cette place d'honneur. Le Bénin n'est plus ce **Quartier latin d'il y a quelques années**. Malgré les multiples réformes initiées, elle reste ou va de moins en moins bien.

Le Bénin est un pays où on enregistre les meilleurs taux de scolarisation. Toutefois, le système éducatif dans son ensemble s'inscrit dans un contexte de forte augmentation démographique où la population demeure majoritairement rurale. Malgré les efforts entrepris en matière d'éducation, le système reste défaillant au fil du temps.

Depuis l'indépendance en 1960, le système éducatif et son administration ont connu de nombreuses réorganisations, variant aux rythmes des changements politiques. Au début des années 1990, suite à l'abolition du système marxiste et aux États généraux de l'Éducation, l'État béninois entreprend

alors un vaste programme de réforme du secteur de l'éducation qui donnera lieu à l'adoption de documents-cadres de politique éducative par le gouvernement. C'est le cas du Plan décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (PDDSE) dont les trois composantes principales sont :

1. l'amélioration de l'accès, de l'équité, et de la rétention ;
2. l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'alphabétisation ;
3. l'amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif.

Le PDDSE concerne l'ensemble des ordres d'enseignement. Cette réforme a fait ses preuves avec de très bons résultats dans la sous-région et dans le monde. Les élèves et étudiants y compris les fonctionnaires sortis des écoles du Bénin en étaient les preuves palpables.

Au cours des différentes réformes, de nombreuses initiatives ont permis une amélioration qualitative de l'éducation et influencé le taux de scolarisation. Tout comme d'autres pays en développement, le Bénin a par exemple officiellement introduit la gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire depuis 2006, mesure qui s'est élargie aux filles des classes de 6^{ème} et 5^{ème} depuis 2010, ce qui a en partie favorisé la scolarisation des groupes les plus défavorisés. Les statistiques présentées par le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire attestent d'une augmentation du taux de scolarisation durant les dernières années sur l'ensemble du Bénin. Malgré ces progrès quantitatifs, la question de l'accès reste toujours d'actualité, et les questions liées à la qualité de l'éducation ressortent de plus en plus.

La qualité de l'éducation

Les chercheurs intéressés par la qualité de l'éducation sont confrontés à un certain flou conceptuel concernant le sujet. Les organismes internationaux ont approfondi le thème de la qualité de l'éducation de base à la suite de l'amélioration sensible de l'accès des enfants à l'école primaire partout dans le monde. Ce cadre considère que la qualité de l'éducation dépend de quatre paramètres. Le premier concerne les caractéristiques des élèves et leur disposition aux apprentissages scolaires. Le deuxième renvoie aux éléments facilitateurs des apprentissages tels que les méthodes pédagogiques utilisées, les compétences et l'engagement des enseignants ou la gestion-organisation du système scolaire. Le troisième paramètre concerne le contexte dans lequel se déroule l'éducation de base. Ce paramètre lié au contexte national renvoie à des éléments tels que les ressources publiques consacrées à l'éducation, l'existence de normes éducatives nationales et les caractéristiques socioculturelles des élèves. Le quatrième paramètre concerne les résultats des processus d'apprentissage comme la capacité à lire, écrire et compter.

Le cadre d'analyse de la qualité de l'éducation de base utilisé par l'UNESCO est très proche de celui de la Banque mondiale. L'approche de l'UNICEF de la qualité donne la priorité à l'apprenant placé au centre du processus d'éducation (UNICEF, 2007). En fait, la question de la qualité est transversale à toutes les composantes du système éducatif. Malgré les efforts des chercheurs et des organisations internationales, en particulier l'UNESCO, la conceptualisation de la qualité de l'éducation demeure pour l'essentiel une question de

chiffres, d'indicateurs. En effet, la qualité de l'éducation est approchée uniquement dans une perspective quantitative, notamment dans le but d'effectuer des comparaisons entre pays.

Nous nous situons dans cette approche. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était incontournable d'être à l'écoute des acteurs locaux, qui plus est, des praticiens de l'éducation.

L'intérêt de notre étude réside en effet dans le fait que même s'il y a un intérêt croissant pour les questions de qualité éducative, très peu de recherches se sont penchées sur les perceptions des acteurs de l'éducation au niveau local, alors qu'ils sont directement concernés. Ainsi, il ressort souvent un décalage entre le discours de l'État, des organisations internationales, et ce qu'il se passe réellement sur le terrain. Les acteurs locaux sont pourtant bien placés pour saisir les problèmes de qualité de l'éducation.

Les enquêtés de notre recherche nous ont spécifié à plusieurs reprises le manque d'échanges et d'écoute entre les instances décisionnelles et eux-mêmes. Même s'il existe différents canaux pour communiquer les difficultés rencontrées au niveau local en matière d'éducation, les répercussions en termes d'actions politiques semblent être inexistantes. Beaucoup ont précisé qu'ils sont obligés de « subir » les décisions qui viennent du « haut ». Il a été rappelé qu'avec la décentralisation, les acteurs locaux sont pourtant censés avoir plus de marges de manœuvre. Il est possible pour les enseignants d'évoquer leurs problèmes au niveau des directeurs, des inspections, des syndicats, mais généralement, ils précisent qu'il n'y a pas de réelle prise en compte de leurs besoins. Les parents d'élèves

font davantage part des problèmes lorsqu'ils sont dans une structure telle qu'une association de parents d'élèves. Il ressort également la perte de leadership des directeurs d'école ou de circonscription scolaire dont les recommandations et décisions ne sont pas toujours respectées et écoutées par leurs supérieurs. Certains ont également évoqué la question des chevauchements des activités au niveau des circonscriptions, ce qui ne facilite pas non plus les échanges et les prises de décision. Il faut l'État, le corps enseignant et les parents pour améliorer les résultats.

La situation enseignante

La majorité des enquêtés a considéré que les enseignants étaient au cœur de la qualité de l'éducation puisque ce sont notamment eux qui transmettent les savoirs. Cependant, tous les acteurs interrogés ont reconnu que plusieurs failles entravent le bon fonctionnement de la profession, et ainsi ne permettent pas un enseignement de qualité. Le problème principal soulevé par les enquêtés est la formation des enseignants. La majorité a d'ailleurs précisé que ce devrait être la priorité des priorités en termes d'action politique au niveau du secteur éducatif.

On constate effectivement que la durée et la qualité de la formation initiale des enseignants ont fortement diminué. Ainsi, beaucoup se sont demandé comment il était possible de proposer un enseignement de qualité avec une faible formation. Celle-ci, quand elle a lieu, dure généralement quelques semaines ou quelques mois en fonction du statut de l'enseignant.

Il faut donc une formation complémentaire (les mises à niveau ou recyclages) pour améliorer leurs compétences. C'est indispensable dans des contextes d'innovations pédagogiques fréquentes. Cela peut s'expliquer par le fait que les formations ne sont pas reconnues comme moyen de promotion. Aucun certificat n'est délivré et aucune augmentation de salaire n'est à envisager selon certains enseignants. Cette faiblesse de la formation est accrue pour les enseignants du privé qui ont précisé qu'ils étaient généralement écartés des formations proposées dans la commune. À cela s'ajoute le fait que le nombre d'enseignants n'a pas évolué proportionnellement avec la croissance des effectifs des élèves. La deuxième priorité politique énoncée pour l'amélioration de la qualité de l'éducation concerne les conditions salariales des enseignants.

Le manque de matériel didactique est un point très important à ne pas ignorer.

Comment fournir un enseignement de qualité s'il n'y a pas le matériel nécessaire à la disposition des enseignants et des élèves, que ce soit à l'école ou au foyer? Il n'y a pas par exemple de bibliothèques en nombre suffisant par rapport aux effectifs des écoles. Elles sont présentes dans quelques écoles, et de surcroît, elles sont très limitées et souvent équipées de matériel vétuste ou inapproprié. Les bibliothèques comportent peu d'ouvrages. Il en va de même pour les ordinateurs le terminal de connexion à internet. Il a été souligné que même s'il y avait le matériel nécessaire, les enfants ne sont pas sensibilisés à leur utilisation.

Il faudrait revoir le système en fonction des orientations professionnelles possibles. La discontinuité, et ainsi le manque de cohérence, entre les niveaux d'enseignement. Aussi, le lien avec le contexte social, économique et culturel doit être plus pertinent et durable. Les élèves désapprouvent de plus en plus l'école : les approches ne leur semblent pas adaptées à leur contexte, et la plupart d'eux ne perçoivent pas les avantages.

Défis

Les données qui viennent d'être présentées devraient retenir toute l'attention du lecteur sur les efforts majeurs qu'il reste encore à fournir pour améliorer la qualité de l'éducation au Bénin. Un certain nombre de défis ont été soulevés par les enseignants, directeurs d'école, parents d'élèves et responsables administratifs :

Il faut un document qui recadre et donne une vision de l'éducation au Bénin sur au moins 20 ans.

- **Le traitement du corps enseignant**
 - Il faut revoir le salaire et/ou le verser avec les indemnités à temps afin de les mettre les enseignants dans de meilleures conditions ;
 - Il faut promouvoir l'excellence et primer les meilleurs des enseignants chaque année, sans discrimination aucune ;
 - Il faut équiper, et les enseignants et les écoles en matériels de recherche de nouvelle génération.

- **La formation régulière et les conditions de travail des enseignants**
 - Il faut harmoniser les documents didactiques pour en avoir un sur l'ensemble du territoire ;
 - Il faut construire les infrastructures adaptées aux réalités du siècle ;
 - Il faut que l'éducation soit en adéquation avec le marché de l'emploi ;
 - Il faut équiper surtout les écoles techniques.

- **Les conditions pour les élèves et étudiants**
 - Il faut trouver du financement aux jeunes talents qui sortent des écoles professionnelles ou octroyer des bourses pour les études de grande importance, afin d'avoir des élites dans tous les domaines ;
 - Il faut améliorer l'employabilité et la capacité d'auto-emploi des élèves et étudiants sortis des écoles.

Les gouvernants doivent avoir un regard particulier sur l'éducation tout en sachant qu'elle est la priorité dans une nation qui aspire au développement durable. Il est indispensable d'écouter les acteurs locaux comme nous l'avons démontré. Les personnes rencontrées ont insisté sur l'environnement lié aux apprentissages qui ne permet pas actuellement une éducation de qualité. Il est alors essentiel de penser et prévoir des mécanismes permettant une meilleure prise en compte de ces acteurs et de leurs besoins.

Retenons que le développement d'une nation dépend entièrement de son éducation. Le Bénin est rempli de ressources humaines capables d'étonner le monde. Donnons la chance à ces talents de s'exprimer, de sortir les génies qui sommeillent en eux.

Le Bénin a étonné et peut encore étonner.

DEUXIÈME PARTIE :

**FEMME ET DÉVELOPPEMENT
INCLUSIF AU BÉNIN**

INCLUSION DES FEMMES DANS LE NUMÉRIQUE AU BÉNIN : ÉTATS DES LIEUX ET CONTRIBUTIONS

Par **Déo-Gratias N-KPESSOU**

Introduction

L'avènement du numérique a profondément transformé notre société, offrant de nouvelles opportunités économiques et sociales. Plusieurs secteurs ont été digitalisés, allant de la dématérialisation des services publics et privés passant par la création de nombreuses activités génératrices de revenus. Le numérique a également donné naissance à de nouveaux types d'emplois sur le marché.

Cependant, malgré ces avancées, la participation des femmes dans le domaine numérique au Bénin demeure limitée. Cette situation soulève des questions cruciales sur l'égalité des genres et l'accès équitable aux opportunités de développement. Cet état de choses freine l'atteinte des ODD¹⁴¹.

¹⁴¹ **Objectifs de Développement Durable** également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030. Ils sont au nombre de 17 pour atteindre des objectifs Les 17 ODD sont intégrés - reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les pays se sont engagés à accélérer les progrès pour ceux qui sont le plus en retard. Les ODD sont conçus pour mettre fin à la

Ainsi, cet article se propose d'analyser l'état actuel de l'inclusion des femmes dans le numérique au Bénin, en mettant en lumière les défis auxquels elles sont confrontées, tout en identifiant les contributions potentielles des femmes à ce secteur en pleine expansion. En outre, des recommandations concrètes seront formulées pour favoriser une plus grande participation des femmes dans le domaine numérique, contribuant ainsi à l'avancement global de la société béninoise réduisant, voire éradiquant toutes formes d'injustice et d'inégalités.

I- ÉTAT DES LIEUX : OPPORTUNITÉS INÉGALEMENT RÉPARTIES

Dans cette section, nous allons présenter un état des lieux sur le domaine du numérique au Bénin, de ses opportunités et comment les femmes et filles jouissent de leurs droits en la matière.

A- La situation actuelle de la participation des femmes dans le secteur numérique au Bénin

Pour réaliser un état des lieux, nous allons nous pencher sur la situation actuelle de la participation des femmes dans le numérique du général au particulier, c'est-à-dire au Bénin, en ce qui concerne la représentation des femmes dans les

pauvreté, à la faim, au sida et à la discrimination à l'égard des femmes et des filles. La créativité, le savoir-faire, la technologie et les ressources financières de toute la société seront nécessaires pour atteindre les Objectifs dans tous les contextes (Cf PNUD, 2023)

domaines de la technologie et de l'informatique ou même des services numériques de base¹⁴².

Selon les données de la Banque mondiale, le taux de participation de la main-d'œuvre féminine est de 56,3 %, tandis que celui des hommes est de 69 % pour l'année 2022. Ces chiffres soulignent une disparité persistante entre les sexes en ce qui concerne la participation à la main-d'œuvre numérique. En outre, les données de la Maison-Blanche indiquent que le fossé numérique entre les sexes est un problème mondial, avec environ 260 millions d'hommes de plus que de femmes utilisant Internet en 2022. En Afrique, 66 % des femmes n'utilisent pas Internet, ce qui souligne l'ampleur du défi de l'inclusion numérique des femmes dans la région.

Au Bénin, la représentation des femmes dans les domaines de la technologie et de l'informatique est très faible. On relève une indisponibilité d'enquêtes nationales et de chiffre officiel spécifique au pays. Selon une étude menée par la Fondation

¹⁴² Ensemble de services accessibles via des plateformes numériques qui répondent aux besoins fondamentaux des utilisateurs. Ces services peuvent inclure des applications mobiles, des plateformes en ligne, des outils de communication, des services de paiement, et d'autres solutions numériques qui visent à faciliter l'accès à des services essentiels tels que l'éducation, la santé, les services publics, les services de mobilité, et bien d'autres.

Au Bénin, ils comportent des applications mobiles offrant des informations sur la santé maternelle et infantile, des plateformes d'apprentissage en ligne pour l'éducation de base, des services de paiement mobile pour faciliter l'accès aux services financiers, des applications de suivi des transports en commun, et d'autres solutions visant à répondre aux besoins essentiels de la population. Ils doivent prendre en compte les contraintes d'accessibilité, notamment en ce qui concerne les faibles débits internet, les équipements limités, et les compétences numériques de base. Loi n° 2017-20 portant code du numérique en République du Bénin du 13 juin 2017.

Air Liquide¹⁴³, seulement 6 % des personnes travaillant dans le numérique au Bénin sont des femmes. Cette situation est en contraste avec la croissance rapide du secteur numérique du pays et cela révèle l'importance de mobiliser pleinement les ressources et les compétences des femmes pour assurer un développement inclusif et durable. Il est par ailleurs essentiel de poursuivre des recherches supplémentaires pour obtenir des données plus précises et plus détaillées sur la situation des femmes dans le numérique au Bénin.

Plusieurs facteurs empêchent les femmes du pays de s'engager dans des carrières liées au numérique. Parmi ces obstacles, on peut citer :

- **Accès limité à l'éducation et à la formation** : Les femmes rurales, en particulier, peuvent être confrontées à des difficultés pour accéder à l'éducation et à la formation dans les domaines de la technologie et de l'informatique notamment Internet.
- **Stéréotypes de genre** : Les préjugés et les stéréotypes de genre peuvent limiter les opportunités professionnelles des femmes dans le secteur numérique.
- **Discriminations** : Les femmes peuvent être confrontées à des discriminations à différents niveaux, notamment en fonction de leur origine sociale, économique, culturelle et même dans le milieu du travail.

¹⁴³ La Fondation Air Liquide est une fondation créée en 2015 par l'entreprise Air Liquide, une entreprise française spécialisée dans la production de gaz, de technologies et de services pour l'industrie et la santé.

La fondation a pour mission de soutenir des projets à but social et environnemental, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes dans le numérique, l'éducation et la formation, et la santé.

La volonté de briser ces barrières a motivé les politiques, les organisations de la société civile et les organismes internationaux à mettre en place des initiatives dans ce secteur. Nous allons mettre en lumière quelques-unes qui visent à encourager la participation des femmes dans le numérique au Bénin. Parmi ces initiatives, on peut citer :

- **Rescue and Hope** : Ce projet, soutenu par la Fondation Air Liquide, vise à sensibiliser et à promouvoir l'inclusion des femmes dans le secteur numérique.
- **Réseau des femmes d'impact numérique (RFIN)¹⁴⁴** : Ce réseau, lancé en juillet 2023, ambitionne de créer un environnement favorable à l'autonomisation des femmes grâce aux outils numériques à travers l'alphabétisation numérique et la réduction de la fracture numérique.
- **Women In Tech Bénin¹⁴⁵** : Cette communauté s'engage à contribuer à réduire les inégalités de genre dans le numérique au Bénin et à promouvoir la participation des femmes dans ce secteur.
- **La Journée de l'inclusion numérique et du genre (JING 2023)**

¹⁴⁴ Le Réseau des Femmes d'Impact du Numérique (RFIN) est une initiative créée au Bénin en 2023, visant à promouvoir l'inclusion des femmes dans le numérique et à lutter contre les inégalités numériques. Le réseau regroupe 50 coopératives et 5000 femmes dont les activités sont axées sur le numérique.

¹⁴⁵ Women In Tech Bénin est une organisation lancée officiellement en 2022 qui vise à promouvoir l'inclusion des femmes dans le secteur technologique au Bénin. Elle a été créée pour aider les femmes à surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées dans le domaine de la technologie, notamment les stéréotypes de genre, le manque d'accès à l'éducation et à la formation, et les obstacles culturels ou sociaux.

Les résultats de la recherche proposent plusieurs solutions pour promouvoir l'inclusion des femmes dans le numérique au Bénin. Voici quelques exemples :

- **Start-up night 2022** : Enabel, l'Agence belge de développement, a organisé un événement pour mettre en lumière les solutions numériques innovantes de start-up féminines au Bénin.
- **Solutions numériques innovantes pour la résilience des MPME¹⁴⁶** dans le contexte COVID 19 au Bénin : Ce projet de l'UN Capital Development Fund (UNCDF) vise à réduire la fracture numérique et à autonomiser les segments clés de la clientèle, y compris les femmes.
- **Plan National de Développement 2018-2025** : Ce plan gouvernemental vise à relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin, en mettant l'accent sur le capital humain et le bien-être des populations.
- **Initiatives du Ministère du Numérique et de la Digitalisation** : Le Ministère du Numérique et de la Digitalisation du Bénin a mis en place plusieurs initiatives pour promouvoir l'inclusion numérique et lutter contre les inégalités numériques, notamment en faveur de la promotion du genre. Voici quelques-unes de ces initiatives :
 - **Dématérialisation des démarches administratives** : Le Bénin a entrepris de dématérialiser les démarches

¹⁴⁶ Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

administratives pour faciliter l'accès aux services publics et réduire la fracture numérique.

- Adoption d'une stratégie nationale de sécurité numérique : Le pays a adopté une stratégie nationale de sécurité numérique pour protéger les citoyens et les entreprises des menaces en ligne.
- Vote du Code du numérique : Le Bénin a voté un Code du numérique pour encadrer le développement et la régulation du secteur numérique, en mettant l'accent sur la promotion et le développement de l'IT, des télécommunications et de l'électronique.
- Mise en place du portail national des services publics : Le Bénin a mis en place un portail national des services publics pour faciliter l'accès aux services publics en ligne.
- Déploiement du Haut et du Très Haut débit : Le pays a entrepris de déployer un Haut et un Très Haut débit pour offrir un accès à Internet rapide et fiable sur l'ensemble du territoire national.
- Promotion de l'Intelligence artificielle : L'initiative iSHEERO est une initiative citoyenne pour la promotion de l'Intelligence artificielle au Bénin, visant à offrir un séjour confortable aux touristes et à promouvoir l'utilisation de l'IA dans différents secteurs.

Ces initiatives montrent que des efforts sont en cours pour promouvoir l'inclusion des femmes dans le numérique au Bénin. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les obstacles spécifiques auxquels sont confrontées

les femmes dans ce domaine. Des solutions supplémentaires pourraient inclure des programmes de formation et de mentorat pour les femmes, des mesures incitatives pour encourager la participation des femmes dans le secteur numérique, et des politiques gouvernementales pour promouvoir l'égalité des sexes dans le numérique.

Concernant le cadre législatif, le Bénin dispose d'un cadre législatif favorable à l'inclusion des femmes dans le secteur numérique. En 2018, le pays a adopté une loi sur la protection des données à caractère personnel, qui vise à protéger les droits des citoyens, y compris les femmes, dans le contexte numérique. En outre, le gouvernement béninois a lancé plusieurs initiatives pour promouvoir l'inclusion des femmes dans le secteur numérique, notamment en offrant des bourses d'études pour les femmes dans les domaines de la technologie et de l'informatique.

B- Les opportunités et les défis pour l'inclusion des femmes dans le numérique au Bénin

Le Gouvernement dans son PAG¹⁴⁷ a mis un accent particulier sur le développement du secteur du numérique qui présente des opportunités énormes. La participation accrue des femmes dans le secteur numérique au Bénin pourrait appor-

¹⁴⁷ Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) est un programme quinquennal (2021-2026) mis en place par le gouvernement béninois pour accélérer le développement économique et social du pays, renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, et poursuivre la transformation structurelle de l'économie. Le PAG vise à pérenniser les acquis et à promouvoir le capital humain, en mettant l'accent sur la transformation numérique, l'inclusion numérique et le développement de l'économie numérique.

ter de nombreuses opportunités économiques et sociales au pays. Ces opportunités incluent :

- Création d’emplois : L’augmentation de la participation des femmes dans le secteur numérique pourrait contribuer à la création de nouveaux emplois pour les femmes, réduisant ainsi le taux de chômage féminin.
- Sécurité sociale : La participation des femmes dans le secteur numérique pourrait améliorer leur sécurité sociale, en leur donnant accès à des avantages sociaux et des protections sociales.
- Éducation et formation : L’expansion du secteur numérique pourrait favoriser l’accès à l’éducation et à la formation pour les femmes, en particulier dans les zones rurales.
- Participation politique : La participation des femmes dans le secteur numérique pourrait les encourager à s’engager dans la vie politique, en leur donnant accès à des outils pour faciliter leur participation aux élections et à la prise de décision.

Malgré ces opportunités qu’offre l’inclusion des femmes dans le numérique, bon nombre de défis ont un effet rétrograde sur les initiatives mises en place qui ont été développées plus haut.

Aussi, l’avancée de ces actions relèverait-elle de la volonté politique à mener des actions encore plus saillantes.

II- APPROCHES DE SOLUTIONS POUR UN MONDE NUMÉRIQUE PLUS INCLUSIF POUR LES FEMMES

Cette section est consacrée à la présentation des contributions ou pistes des solutions nécessaires à la dynamisation du secteur numérique inclusif. Plusieurs travaux méritent d’être effectués dans plusieurs sous-secteurs. Mais la présente analyse s’attèle à explorer deux champs.

A- Stratégies éducatives pour promouvoir l’inclusion des femmes et des filles dans le numérique au Bénin

Pour un monde numérique plus inclusif, il faut que les femmes et les filles soient réellement représentées dans le domaine. Cela passe donc par des mécanismes que les politiques doivent mettre en place et/ou renforcer. L’inclusion des femmes et des filles dans le secteur du numérique est essentielle pour assurer un développement équitable et durable dans les pays en voie de développement. Pour atteindre cet objectif, des stratégies éducatives spécifiques doivent être mises en place. Elles se révèlent être de parfaites cibles pour atteindre les objectifs numériques.

- Stratégie 1 : Littératie numérique de base

Les initiatives de « littératie » numérique de base peuvent jouer un rôle crucial dans l’autonomisation des femmes et des filles. Ces initiatives peuvent aider les femmes à acquérir les compétences numériques de base nécessaires pour participer à la transformation numérique. En outre, des programmes de formation à l’intelligence artificielle, tels que ceux mis en place par la coopération allemande (GIZ) et le Centre de

Transformation Digitale du Bénin (CTD Bénin), peuvent contribuer à réduire l'écart entre les sexes dans le domaine du numérique.

- Stratégie 2 : Clubs de filles pour l'autonomisation sociale et financière dans le numérique à mettre en place dans les écoles

Dispenser une éducation sociale et financière dans les clubs de filles basés dans la communauté surtout celle rurale encore lésée peut être une stratégie efficace pour autonomiser les jeunes femmes et les filles. Ces clubs visent à offrir une éducation alphabétique, sociale et financière, ainsi qu'une combinaison de compétences professionnelles et élémentaires pour améliorer les opportunités économiques et les moyens de subsistance futurs des jeunes femmes.

- Stratégie 3 : Sensibilisation et recensement et actualisation des chiffres et des difficultés réelles

Des initiatives telles que la tournée nationale d'échange organisée par la communauté Women In Tech (WIT) au Bénin visent à sensibiliser les filles et les femmes aux métiers du numérique et à recenser leurs difficultés réelles à évoluer dans ce domaine. Il est important de soutenir ce type d'initiatives et mettre en place des enquêtes officielles pour connaître les besoins réels. Ces données permettront d'élaborer des plans d'action visant à améliorer l'environnement de l'économie numérique au Bénin, en soutenant les initiatives en faveur des femmes.

B- Stratégies pour relever les défis socio-économiques et les inégalités

Les pesanteurs socioculturelles et les inégalités des chances dans le numérique demeurent la partie immergée de l'iceberg. Les ignorer serait une manière de rendre inefficaces, voire inactives, les décisions politiques, la volonté de renforcer l'éducation, etc. L'inclusion des femmes et des filles dans un pays en voie de développement, tel que le Bénin, nécessite des stratégies spécifiques pour lutter contre les pesanteurs sociologiques et les inégalités des chances.

- Stratégie 1 : Sensibilisation et éducation

On ne le dira jamais assez, la sensibilisation et l'éducation sont des leviers importants pour lutter contre les stéréotypes sexistes, en particulier en milieu rural. Des campagnes de sensibilisation qui visent à sensibiliser les filles et les femmes aux métiers du numérique et à recenser leurs difficultés réelles à évoluer dans ce domaine. Ces initiatives offrent une plateforme pour mobiliser la société autour des enjeux d'inclusion des femmes dans le numérique.

- Stratégie 2 : Autonomisation économique des femmes

Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes est essentiel pour lutter contre les inégalités des chances. Des programmes axés sur l'éducation sociale et financière, dispensée dans les clubs de filles basés dans la communauté, peuvent contribuer à l'autonomisation des jeunes femmes et des filles. Ces programmes offrent une combinai-

son de compétences professionnelles et élémentaires pour améliorer leurs opportunités économiques et leurs moyens de subsistance futurs.

- Stratégie 3 : Participation communautaire

Mettre au cœur des actions les communautés à la base est essentiel pour promouvoir l'inclusion des femmes et des filles. Des initiatives qui offrent un espace pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décision au niveau communautaire, favorisant ainsi leur inclusion dans le développement socio-économique du pays. Ces stratégies, inspirées des meilleures pratiques mondiales, visent à lutter contre les pesanteurs sociologiques et les inégalités des chances pour promouvoir l'inclusion des femmes et des filles au Bénin. Elles offrent des opportunités de sensibilisation, d'autonomisation économique et de participation communautaire, contribuant ainsi à la déconstruction des stéréotypes sexistes, en particulier en milieu rural, et à favoriser l'inclusion des femmes dans le secteur numérique.

Conclusion

En conclusion, l'inclusion des femmes et des filles dans le secteur numérique au Bénin nécessite des stratégies spécifiques pour lutter contre les pesanteurs sociologiques et les inégalités des chances. Les initiatives existantes ont déjà fait des avancées importantes dans la promotion de l'inclusion des femmes dans le numérique. Cependant, il est essentiel de continuer à renforcer ces initiatives et de les adapter aux

besoins spécifiques des femmes et des filles, en particulier en milieu rural.

Des actions à mettre en place pour promouvoir l'inclusion des femmes et des filles dans le secteur numérique au Bénin incluent la sensibilisation et l'éducation, l'autonomisation économique des femmes, la participation communautaire et la déconstruction des stéréotypes sexistes. En mettant l'accent sur ces actions, il est possible de créer un environnement inclusif et équitable pour les femmes et les filles dans le secteur numérique au Bénin.

En outre, il est important de s'appuyer sur les leçons apprises de ces initiatives et de travailler en étroite collaboration avec les communautés à la base pour mieux comprendre leurs besoins et mettre en place des actions efficaces pour promouvoir l'inclusion des femmes et des filles dans le secteur numérique. En suivant ces recommandations, il est possible de contribuer à la création d'un environnement en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion dans le secteur numérique au Bénin.

ENTREPRENEURIAT FÉMININ DANS LA COMMUNE D'IFANGNI : ÉTATS DES LIEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES

Par **Florence Yèhouédé HOUSSOU**

Introduction

« Les femmes sont les actrices majeures de l'émergence par les résiliences et le leadership économique qu'elles portent », nous dit l'économiste DAMBISSA Felicia Moyo. Cette affirmation révèle le pouvoir économique de la femme dans la société. Elle constitue en effet, un levier indispensable au développement socioéconomique.

Le défi d'opérationnaliser leurs immenses possibilités afin de booster l'économie familiale et la création de richesses au niveau communautaire est grand pour tous les pays en voie de développement et en particulier pour le Bénin. Les femmes deviennent par le biais de la formation et de l'appui-conseil, des entrepreneures à part entière.

La promotion des bonnes pratiques entrepreneuriales chez les femmes est l'un des meilleurs moyens pour crédibiliser l'action économique de ces dernières. L'utilisation des interfaces numériques (internet, e-commerce), la démarche qualité dans leurs activités et la mise en réseau des femmes entre elles-mêmes, avec les marchés locaux, nationaux et interna-

tionaux sont également autant de moyens pour leur essor entrepreneurial.

Avant de faire une analyse de la situation entrepreneuriale de la femme dans la commune d'Ifangni, il est nécessaire de faire la lumière sur le thème « entrepreneuriat », « entrepreneur » afin qu'ils soient assez compréhensibles.

L'entrepreneuriat est « le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leur comportement ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales ». Fillion (1997, p.56)

Pour Valéau (2007), « l'entrepreneuriat peut être défini comme un ensemble d'activités associées à la création et au développement d'une entreprise ».

Peter F. Drucker nous fournit la plus courte définition d'un entrepreneur : « Les entrepreneurs innovent » (Drucker, 1985 b). Il considère donc l'innovation comme l'outil spécifique des entrepreneurs, le moyen par lequel ils exploitent le changement comme une nouvelle opportunité de profit. Encore plus dans la ligne de Say, Drucker voit l'entrepreneur réorienter les ressources des zones de faibles bénéfices aux zones des plus élevés. Dans la poursuite de la hausse des bénéfices, les entrepreneurs créent quelque chose d'unique.

L'entrepreneur vigilant voit le changement comme une norme, aussi saine et comme une occasion de profits futurs.

Les entrepreneurs cherchent systématiquement donc le changement. Ils y répondent en introduisant des innovations et en générant des revenus. À la lumière de ces définitions, dans la commune d'Ifangni, plusieurs femmes peuvent être classées dans la catégorie des entrepreneures. Après avoir dressé un état des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans cette commune, nous présenterons les défis et perspectives pour un réel essor de la pratique dans le milieu.

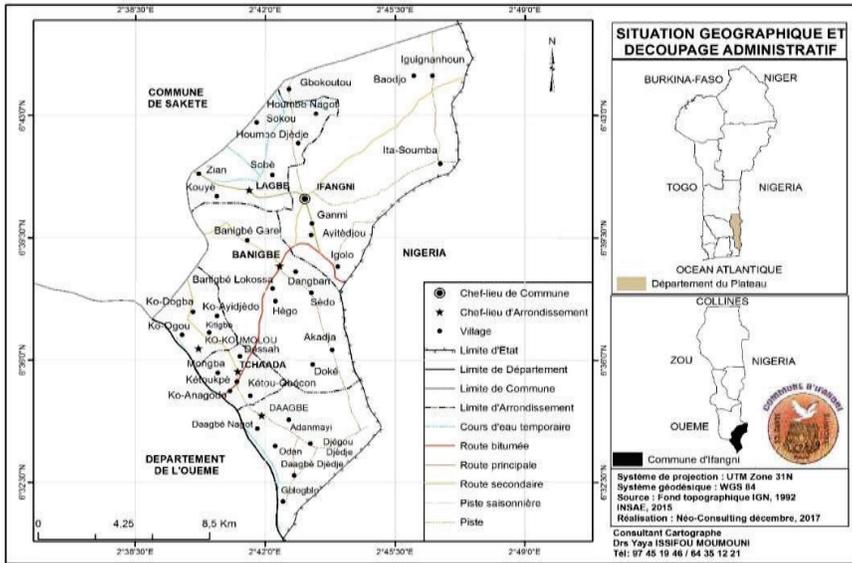
I- ÉTATS DES LIEUX DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Le présent état des lieux part de la présentation brève de la commune d'Ifangni en insistant sur les villes limitrophes. Ensuite, nous allons révéler la vision globale de l'entrepreneuriat féminin dans cette ville aux richesses évidentes.

A- Présentation de la commune d'IFANGNI

La commune d'Ifangni est située au Sud-est du Bénin dans le département du Plateau. Elle est limitée au Sud par la commune d'Adjarra, à l'Ouest par les communes d'Avrankou et de Sakété, au Nord par la commune de Sakété et à l'est par le Nigeria.

Traversée par la RNIE1 et la RNIE1 bis, et située à environ 66 kilomètres de Cotonou (capitale économique du Bénin), Ifangni, de par sa position géographique (frontière Bénin-Nigéria), est une commune de transit et d'écoulement des produits vers le Nigeria. Elle a une superficie de 242 km².



Source : PDC 3 de la commune d'Ifangni

Depuis 1979, la proportion masculine de la population de la commune d'Ifangni est restée toujours inférieure à celle des femmes. En effet, la population de cette commune a été dans le temps, dominée par les femmes. Le poids démographique de ces dernières années est respectivement de 55,29 % en 1979 ; 52,90 % en 1992 ; 53,31 % en 2002 ; 51,34 % en 2013 et 55,83 % en 2021. Ainsi la femme assure la croissance économique intégrée avec une population de 57 849 femmes contre 53 124 hommes selon le RGH4.

A- Vision globale sur l'entrepreneuriat féminin dans la commune d'IFANGNI

Les femmes de la commune jouent un rôle prépondérant dans le développement économique du foyer. En effet, les succès dans la mise en place de mutuelles et de système de microcrédit à l'endroit des femmes démontrent leur fiabilité et leur sens des responsabilités économiques et sociales. Les femmes s'investissent davantage que les hommes dans les secteurs clés de développement que sont l'éducation et la santé. De ce fait la commune dispose aujourd'hui dans tous les six arrondissements de 289 groupes de mutuelles communautaires sous la forme de caisse de solidarité constituée uniquement de femmes qui s'activent à renforcer au quotidien leur capacité des Activités Génératrices de Revenu (AGR) dans les secteurs variés tels que le maraîchage, les transformations agroalimentaires et le commerce. Ces groupements communément appelés GAN (Groupe d'Appui en Nutrition) ne font que des actions liées au développement économique, mais sont d'un grand appui à la récupération des enfants malnutris, tout ceci dans l'absence totale de formation et d'un cadre convenable pour l'épanouissement de leurs différentes activités.

Mieux, certaines se regroupent en coopératives agricoles disposant d'une énorme capacité de mobilisation des ressources propres. Les femmes de l'Union communale des producteurs de palmiers à huile (UCPPH) par exemple ne disposant pas de droit de propriété de palmeraies achètent des noix de palme auprès des fournisseurs qu'elles transforment ; elles vendent les produits finis en grande partie à des

commerçantes grossistes qui à leur tour les revendent de façon groupée sur le marché local. Malgré leur engagement affiché, le manque de structuration et d'organisation et l'absence totale d'un dispositif de renforcement de capacité en leadership entrepreneurial et d'un système de marketing ne font que réduire leur rendement économique corollaire de l'incapacité suffisante à subvenir aux besoins de leur foyer.

Par ailleurs, elles sont, pour quelques-unes confrontées au problème de violence conjugale qui ne leur confère pas une autonomie intégrale. Mais les femmes ne peuvent avoir ce rôle positif dans le champ économique et social que si leurs droits et libertés fondamentaux ne sont pas bafoués. La reconnaissance des droits de la femme va de pair avec une plus grande autonomie économique et sociale.

Or, ces deux conditions du développement par et pour les femmes ne sont généralement pas réunies : les libertés et leurs capacités d'innovation économique et sociale sont bien souvent étouffées par les pesanteurs socioculturelles et le manque de moyens financiers. Conscientes du fait que le rôle moteur des femmes est indissociable de la place sociale et du respect qu'elles se voient accorder, les associations de promotion féminine se mobilisent pour faire valoir les droits des femmes et les aider à améliorer leurs conditions de vie.

Pour autant, d'autres femmes sont animées d'une volonté sans pareil, elles se sont constituées en des coopératives légalement enregistrées pour développer leur commerce. Notons ici la construction de quelques unités de transformation aux groupements de femmes transformatrices, aux femmes

mareyeuses, et maraîchers dans la commune d'Ifangni par USAID, PADAAM, REPASOC, PADMAR.

Le tableau ci-après présente certains groupements de femmes dans leurs secteurs d'activité :

N°	Nom et Prénom du Responsable	Contacts	Dénomination du groupement	Secteur d'activité
1	AHOUANHODE Rebecca	97 06 58 57	YEMALIN	Transformation de manioc en gari et tapioca, fabrication de farine enrichie et l'agroalimentaire
2	LANGANFIN Dorcias	66 51 45 92	DONA- AZONTON	Fabrication de farine enrichie, le maraichage et l'agroalimentaire
3	AGBOTON Pauline	96 84 14 74	MASSAVO	Transformation de manioc en gari et tapioca, fabrication de farine enrichie et l'agroalimentaire
4	ODJO Victorine	97 04 18 49	FEMME DORCAS	Transformation de manioc en gari et tapioca, fabrication de farine enrichie et l'agroalimentaire
5	SODINHESSI Etiennette	61 11 26 32	LILINYON	Fabrication de farine enrichie, le maraichage et l'agroalimentaire
6	KPOVIHANOU Emilienne	96 04 95 04	WAGNINA	Transformation de manioc en gari et tapioca, fabrication de farine enrichie et l'agroalimentaire
7	HOUSSOU Florence	67 75 83 49	IFÈ- OLUWA	Transformation du manioc en ses dérivés ; produits cosmétiques.

Sur le plan économique, l'entrepreneuriat féminin est influencé par la situation financière du couple et par l'accessibilité au microcrédit. En effet, les couples riches (44,81 %) ont tendance à promouvoir l'entrepreneuriat féminin que les ménages pauvres (35,57 %).

II- DÉFIS ET PERSPECTIVES

A- Défis

L'évaluation du chiffre d'affaires d'une entreprise est conditionnée par la tenue ou non d'une comptabilité. L'analyse des résultats du recensement montre que plus de huit (8) unités de production sur dix (10) soit 84,36 % ne tiennent pas de comptabilité (simple et/ou formelle) dans la gestion de leur flux de trésorerie et 15,64 % ont une comptabilité écrite formelle et/ou une comptabilité simplifiée. Il faut pourtant noter que le niveau d'instruction du chef d'une unité de production recensée en 2007 est significativement corrélé avec la tenue de comptabilité dans son entreprise.

En effet, la mise en couple confère aux femmes des obligations supplémentaires telles que l'augmentation du temps consacré aux tâches ménagères et la pression familiale pour avoir des enfants (Béguy, 2009). Tout porte à croire que les femmes entreprennent une fois les obligations familiales remplies.

Comme le rapportent Rwenge Mburano, Njeri et Maina (2013), l'entrepreneuriat n'est donc pas un phénomène solitaire et autonome qui réussit à l'écart des aides et des déterminants

familiaux. Les femmes entrepreneures s'appuient souvent, pour débiter, sur les réseaux du père ou du mari ou parfois des expériences déjà en affaires et qui ont réussi.

En outre, il ressort des données empiriques que 76,94 % des femmes entrepreneures n'ont aucun niveau d'instruction. Potter (2008) explique cette situation par le fait qu'indépendamment de leur type d'études, la formation des jeunes femmes diplômées, ne leur permet généralement pas de créer leur propre entreprise et qu'une formation en entrepreneuriat pendant leur parcours universitaire s'avère nécessaire. Il apparaît donc que la forte proportion des femmes non instruites dans l'entrepreneuriat s'explique par le long processus de socialisation auquel elles sont soumises avant leur maturité contrairement aux femmes instruites.

Les femmes non instruites sont donc plus portées à l'entrepreneuriat contrairement à celles instruites. L'incapacité des femmes à mieux se gérer en réseau dans le même secteur d'activité constitue également un défi majeur pour elles. L'influence galopante des produits manufacturés du Nigeria entraîne la mévente des produits transformés. De même, le prix de vente considérablement revu à la baisse des produits nigériens amène la population à y accorder une grande importance au détriment de ceux vendus au niveau local. L'absence des idées d'entreprises dans le domaine du numérique, un secteur phare aujourd'hui handicape l'émergence des entreprises féminines.

B- Perspectives

Pour un essor effectif de l'entrepreneuriat féminin dans la commune d'Ifangni, nous proposons :

- Une éducation financière en langues nationales pour faciliter l'accès aux femmes entrepreneurs ;
- La mise en place d'un cadre de concertation des femmes entrepreneures ;
- L'accompagnement physique et moral des conjoints de ces femmes ;
- Le reprofilage des pistes rurales ;
- La prise en compte des conditions de vie et de travail des femmes par les responsables politiques dans l'élaboration des politiques sectorielles de développement ;
- La mise en place d'un centre de formation adéquat pour renforcer les capacités des femmes entrepreneures ;
- Le renforcement de la coopération décentralisée entre le Nigeria et la commune d'Ifangni pouvant faciliter la libre circulation des produits issus des unités de transformation ;
- L'organisation des séances de plaidoyer auprès des institutions et organisations accompagnatrices pour la prise en compte du niveau d'instruction des femmes dans la conception de leur programme d'accompagnement.

Conclusion

La femme, malgré cette lourde responsabilité humaine est assez capable de conduire et gérer au mieux son entreprise grâce aux possibilités que lui offre son environnement immédiat. L'entrepreneuriat féminin est par excellence un secteur à promouvoir dans la commune d'Ifangni pour booster non seulement l'économie locale, mais aussi celle familiale. La prospérité des entreprises féminines serait conditionnée par la capacité des femmes à fédérer, ou à conjuguer leur capacité entrepreneuriale. La constitution des clusters s'avère nécessaire pour mieux réussir.

FEMMES, ENGAGEMENT POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU BÉNIN

Par **Lucrèce DEGLA**

Le leadership de la femme n'est plus à démontrer. Quand il s'agit du management des affaires et de l'économie familiale, au-delà de l'expérience sinon de l'expertise qu'elle acquiert par la pratique au quotidien, la femme a un talent naturel presque inné pour gérer et gérer à bon escient. La gestion des besoins vitaux du conjoint; la gestion des enfants; leur éducation, la gestion de la ressource financière et matérielle disponible ou mise à disposition dans le foyer. Bien plus que des managers, les femmes sont des leaders par le sens du sacrifice qui les caractérise.

52 % de femmes pour une population de 13.000.000 d'habitants en 2023 soit 6 760 000 femmes environ. Une part belle non négligeable, mais négligée cependant dans la dynamique de co-construction de la nation et de renforcement de l'économie béninoise.

Le rapport statistique sur le genre dans l'administration publique de juin 2021 issu du projet d'appui à la réforme et à la modernisation de l'administration publique (PARMAP) initié par le gouvernement béninois en collaboration avec le PNUD, prouve à suffisance que la femme est reléguée aux

rôles de second plan et encore dans des proportions très minimalistes. Seulement 9,3 % de femmes sont répertoriées au rang d'agents actifs (soit 154 femmes sur 1658 agents).

84 % de cet effectif de femmes occupent des emplois statutaires (130 femmes sur 154). La minorité qui occupe de Hauts Emplois Techniques et des Postes à Mandat Electif sont de très faibles proportions soit 11 % et 5 %. La majorité des femmes sont de la catégorie A et sont représentées dans les secteurs de l'éducation nationale (23 %), de la diplomatie et de la fonction publique (13 %), de la justice, santé et affaires sociales (11 %), de l'Énergie (10 %).

Même dans l'exercice de leur fonction d'État au rôle d'agent contribuant au développement, les femmes sont toujours cloisonnées dans leurs rôles primaires pour la plupart.

Très peu d'entre elles sont élues, nommées et/ou qualifiées pour de hautes fonctions techniques. En 2023, le Bénin compte 05 femmes ministres sur 22 ministres, 4 femmes mairesses sur 77 maires. 28 femmes députées sur 109 sièges soit 25 % de femmes à l'Assemblée nationale. Une avancée notoire qui n'aurait sans nul doute été réalisable sans la révision du code électoral¹⁴⁸ en faveur des femmes.

Dans cet article, nous essayerons de déterminer les facteurs considérés et non considérés qui expliquent pourquoi les femmes malgré leur potentiel, leurs aptitudes et talents, leurs parcours académiques et professionnels, sont mal loties éco-

¹⁴⁸ Loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin.

nomiquement par rapport aux hommes et absentes aux instances de décision.

Enfin au regard du dispositif international et national positivement discriminant, nous proposerons quelques pistes d'amélioration pour une reconsidération et un repositionnement des femmes à court, moyen et long terme à des postes décisifs et en politique.

I- SOUS-REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES EN POLITIQUE ET SOUS-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nous partons du postulat que sans une contribution active, intentionnelle et orientée de la femme aux affaires étatiques, le développement économique ne demeurera qu'une utopie.

Nous constatons que les femmes sont sous-cotées en milieu politique et cela se ressent dans les nominations et élections politiques.

A- Facteurs de la sous-représentativité des femmes en politique

Les facteurs de sous-représentativité des femmes les plus connus sont entre autres :

- **Le faible pourcentage de femmes scolarisées**

Les filles étaient considérées (non pas de mauvaise foi), mais d'un point de vue sociologique et culturel comme destinées à produire leurs compétences dans le cocon familial et donc n'avait aucunement besoin de faire des études ou de pousser

le bouchon très loin. Une mentalité répandue en Afrique et qui peut expliquer le mutisme et le manque d'initiatives audacieuses des femmes surtout dans la sphère politique considérée comme une jungle, une tanière de félins.

Aujourd'hui, grâce aux actions menées par le gouvernement béninois ainsi que les organisations et projets internationaux (UNICEF, SWEDD, etc.), le taux de scolarisation des filles a augmenté exponentiellement en l'espace de deux décennies.

En alignement à l'ODD4, l'actuel gouvernement à travers son Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026 a mis en priorité les droits de l'enfant notamment l'éducation. Une priorité nationale qui s'est déclinée par une augmentation et un maintien des filles à l'école (107,4 % en 2021)

Il demeure la problématique de l'orientation scolaire, technique et professionnelle en vue de la représentativité effective des femmes dans les métiers porteurs d'avenir, à forte technicité et potentiellement à forts revenus.

- **L'ignorance des dispositions légales en leur faveur**

Bon nombre de femmes ignorent leurs droits et sont lésées en raison de cette ignorance. Cette ignorance les expose à beaucoup de fléaux comme le harcèlement sexuel, les violences psychologiques et physiques de tout genre ainsi que des injustices sociales flagrantes.

Il est important que les filles depuis les bancs soient sensibilisées aux différentes dispositions internationales et nationales qui peuvent leur donner accès aux sphères d'influence. Que

ce soit à l'école, dans le cercle familial, dans les associations, elles gagneraient à comprendre très tôt, les enjeux de la politique et se forger des armes et un mental pour s'y faire une place de choix. Et cela n'est possible sans une compréhension et une assimilation des textes juridiques.

- **Les pesanteurs socioculturelles**

C'est le facteur le plus inductif cité d'ailleurs et qui est le sous-bassement de toutes les autres tares qui minent la gent féminine quand il s'agit de s'illustrer dans les positions majeures de la société et de la République.

Une donnée liée aux rôles de mère, d'épouse, de compagne ou d'aide attribués au genre féminin dès les premières heures de l'histoire. Mais la même histoire, porte un contraste qui dépeint la femme comme un être mystérieux extrêmement brave : les « agoojyé¹⁴⁹ », les amazones, des femmes guerrières, membres d'un corps typiquement féminin de l'armée dahoméenne qui combattaient comme sinon mieux que des hommes. La particularité est qu'elles avaient été entraînées, éduquées, apprêtées à servir leur royaume de cette manière précise. Elles n'avaient pas un pied de plus que les autres femmes de leur génération. Elles n'avaient pas quatre cerveaux. Elles avaient évolué dans un milieu propice à leur devenir, recevant le traitement idoine pour s'illustrer de fort belle manière au moment convenable.

¹⁴⁹ Terme en langue Fon désignant au Bénin les femmes guerrières dans l'histoire du Royaume d'Abomey.

- **Le faible pouvoir économique**

Le faible pouvoir économique, qui selon nous n'est pas un facteur même si considéré comme tel, mais plutôt un effet. Quoique les femmes aient désormais la latitude de faire des études secondaires et même universitaires, elles n'empruntent pas forcément les couloirs les plus porteurs en termes de revenus financiers et de positionnement sélectif, sensible et décisif.

Cela peut s'expliquer par la focalisation sur les objectifs matrimoniaux et familiaux qui exigeraient des sacrifices de la femme et donc qui ne lui permettraient pas de consacrer plus de temps aux études surtout à des études prenantes et demandant une forte technicité et de l'expertise pointue.

La majorité des femmes se contente donc d'études classiques, ne demandant ni trop de temps ni trop de recherche pour ne pas paraître être les brebis galeuses en termes de normes sociétales. Rater sa vie professionnelle est toujours mieux vu pour une femme que rater sa vie matrimoniale. Pour l'homme, le contraire étant d'autant plus vrai. Personne ne pointera un homme du doigt parce qu'il a raté sa vie matrimoniale, mais sa vie professionnelle, si.

Ainsi, les hommes consacrent plus de temps, plus d'énergie, mettent plus de focus dans la préparation de leur carrière professionnelle que les femmes. Résultat, ils ont plus d'aisance à évoluer dans la vie professionnelle, s'illustrent positivement et de façon constante souvent dans les secteurs à forte technicité et gagnent cinq à dix fois plus que les femmes.

Les enquêtes du PARMAP ont démontré que les femmes n'étaient ou presque à aucune position directrice ou décisive dans les domaines de l'agriculture (0 %), de la culture et de l'artisanat (0 %), du numérique (1,46 %), des finances (5,84 %), de l'infrastructure et des transports (0,73 %).

Notre point de vue est qu'il est impossible à une femme de s'imposer dans l'arène politique si elle ne fait pas de poids financièrement. Et comment donc le pourra-t-elle sans une source de revenus conséquente ?

C'est ce qui explique que la majorité des femmes en politique sont soit de richissimes femmes d'affaires, des épouses ou partenaires d'hommes nantis ayant pied en politique ou des descendantes d'hommes politiques bénéficiant de l'aura et des ressources de leur ascendance.

- **Les facteurs inconsidérés**

- **L'éducation familiale**

La société a tracé des normes. Il n'en est pas moins que chaque famille trace également les siennes au regard de ses expériences, du vécu de ses membres et de ses aspirations. Pour aspirer à devenir une femme leader, il faut avoir grandi auprès de personnes qui incarnent cette figure ou qui vous poussent à l'incarner. En parlant d'égalité entre les sexes, il existe des familles qui ont compris l'intérêt d'éduquer les garçons au même diapason que les filles. Même si ces familles sont minoritaires sous nos cieux, elles existent. Nous avons eu personnellement la chance de grandir dans une fa-

mille où nous ne nous sommes pas sentie moins humaine qu'un de nos frères, moins capable. Notre père avait coutume de mettre tout le monde à la besogne. Quand il fallait soulever des briques, ramasser du sable, personne n'était épargné. Quand il fallait faire la vaisselle, le ménage, les garçons n'étaient pas en marge. Tout cela nous a aidé, en tant que femme, à faire partie des meilleures de la classe et ceci jusqu'à l'université.

Le tissu familial doit être un lieu de germination d'une élite féminine capable de s'assumer et de se hisser.

- Le manque de confiance en soi et la faible estime de soi

La plupart du temps lorsqu'on reprend une fille, c'est sur ses manquements en tant qu'« épouse en devenir ». « *Tu n'as pas fait tes travaux domestiques aujourd'hui, est-ce ainsi que tu tiendras ton foyer ?* », « *Tu n'as pas bien cuisiné. Le repas est trop salé. Si tu continues ainsi, d'ici quelques années, tu obligeras ton mari à chercher une autre femme dehors.* » « *Tu parles trop. Aucun homme n'épousera une femme si agitée, etc.* » Il est rare qu'une fille soit vue sous un autre prisme que celui du mariage. Elle se focalisera donc plus sur comment développer des aptitudes pour plaire et se faire aimer que des aptitudes intellectuelles et une ambition d'ascension sociale et professionnelle.

Généralement lorsqu'elle arrive à un âge où il lui est possible de faire ses propres choix, de suivre sa propre voie, elle n'est pas affermie, aguerrie pour ce qu'elle ambitionne. En termes de culture générale, de connaissances approfondies, etc.

Cela l'emmènera à développer un complexe d'infériorité qui naturellement va lui desservir. Elle se contentera donc de peu là où elle voudrait avoir plus et sait justement qu'elle aurait pu avoir beaucoup plus.

B- Retombées négatives pour le développement économique

Le manque de confiance en soi, le manque d'information ou de connaissances limitent les femmes. Elles prennent certes de plus en plus d'initiatives, mais très peu d'initiatives autonomes.

Les femmes n'osent pas entreprendre, investir, acheter des terres, innover ou inventer. Il ne s'agit même plus uniquement d'audace, mais surtout d'incapacité à pouvoir en raison de leurs faibles revenus.

Avec des diplômes standards, l'instruction limitée, l'ambition plombée, la maternité et les responsabilités familiales, elles finissent vite par déchanter et se contenter des miettes qu'elles gagnent et de ce que les conjoints veulent bien leur concéder.

Une minorité de femmes béninoises au plan national et de la diaspora arrivent à s'enrichir et donc à impacter le PIB et le PNB du pays.

Il en résulte le tableau qu'il nous est donné de voir et de vivre chaque jour : **une économie faible et essoufflée puisqu'une très grande partie du moteur de développement de la nation que constituent les femmes est handicapée et limitée.**

II- AVANTAGES DE LA LÉGISLATION ET AVANCÉES POSSIBLES D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION

A- Avantages de la législation

La situation des femmes évolue grâce à la dynamique impulsée par les organismes internationaux et les associations de femmes et de la société civile. Il faut noter également que le gouvernement prend des mesures de discrimination positive en faveur des femmes pour réduire les inégalités tant décriées. Il s'agit notamment de la loi N° 2013-06 du 25 novembre 2013 portant Code électoral en République du Bénin modifiée et complétée par la loi N° 2019-43 portant code électoral.

Plusieurs autres dispositions méritent l'attention des femmes pour mieux appréhender leurs droits et profiter des passerelles qu'elles offrent pour ouvrir une plus grande brèche et faire ascension en politique. Nous pouvons citer la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptées par les Nations Unies le 18 décembre 1976, la Politique nationale de Promotion de la Femme (2001), la Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural (2001), la Politique de l'Éducation et de la Formation des Filles (2007), la Politique nationale de Promotion du genre (PNPG) (2008), la loi N° 2006-19 du 5 septembre portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin.

B- Pistes d'amélioration de la situation

Il est possible d'avoir plus de femmes en politique pas pour rallonger quantitativement le nombre qui s'y est frayé déjà un chemin. Mais il faut davantage renforcer l'influence et rehausser l'aura des femmes dans cette sphère. Et pour cela, nous avons énoncé tout le long de cet article des pistes empruntables pour peu que les dirigeants s'y penchent avec plus de sérieux et d'intérêts pour le bien de notre pays. Il s'agit notamment :

- D'une redirection des filles dans les secteurs porteurs à fort revenu tel que le numérique, l'infrastructure, le transport, l'agriculture, la culture et l'artisanat, etc.

L'objectif sera d'orienter les femmes à choisir une profession et à y acquérir de l'expertise en vue de produire une richesse financière et matérielle considérable, assurant ainsi la possibilité de faire long feu en politique ;

- De la mise en place d'une politique nationale de préparation d'une élite de femmes pour la gestion des Affaires d'État ;

Cette politique aura pour but de former des femmes depuis le cours primaire à s'illustrer dans l'arène politique par leur culture générale, leur sens d'analyse, leur esprit critique, leur capacité à opérer des changements, à réformer, à s'organiser, à gouverner. Un parallèle du pytanée militaire, mais purement politique ;

- De la simulation à l'échelle nationale de l'essor de l'économie si 25 % des femmes y contribueraient en

étant dans des fonctions supérieures et gagnant un salaire à 7 chiffres ;

- De la mise en place d'un incubateur ou de programmes d'accompagnement des aspirantes à la politique initiée par des associations nationales ou internationales. Une sélection rigoureuse étant de mise ;
- Du réaménagement d'un système administratif où les épouses et mères finissent leur journée de travail à 16 h en gardant leur salaire initial ;
- De l'implémentation d'une campagne de sensibilisation massive de l'envergure de « *Toutes les filles à l'école* » pour convaincre les parents, les conjoints d'autoriser et de soutenir la gent féminine à aller en politique.

Bien évidemment, il s'agira dans un tel contexte de mettre en place des gardes fours drastiques contre l'intimidation, le harcèlement et toutes autres formes de violences et sensibiliser, coacher les femmes sur l'attitude à adopter en tant que femme voulant évoluer dans le milieu politique.

LE LEADERSHIP FÉMININ DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ATACORA : ÉPREUVES ET DÉFIS

Par Nadège N'TIA

Le département de l'Atacora, riche de sa diversité culturelle et de ses ressources naturelles, navigue à travers les méandres des défis inhérents au leadership féminin. Dans cette époque de changement constant, l'exploration approfondie du rôle des femmes dans cette région devient indispensable non seulement pour promouvoir l'égalité des genres, mais aussi pour catalyser le progrès socio-économique. Dans un monde en évolution constante, il est impératif d'examiner comment les femmes, souvent les piliers silencieux de nos communautés, peuvent jouer un rôle central dans la croissance et le développement de cette région.

I- IMPORTANCE DU LEADERSHIP FÉMININ

Le **leadership** n'est pas une compétence technique ! On le considère plutôt comme un **soft skill qui regroupe de nombreuses qualités humaines et managériales.**

Avoir les qualités d'un leader, c'est avoir :

- du charisme,
- un haut niveau d'intelligence émotionnelle,
- une forte confiance en soi,
- le sens de l'écoute, entre autres.

Être leader, c'est faire preuve d'une grande autorité sans être autocratique. La plupart du temps, tout ceci forme une image masculine et le leadership masculin a toujours prévalu. Ce n'est que récemment que le leadership féminin a commencé à être mentionné.

Le leadership au féminin est d'une importance capitale pour l'atteinte des Objectifs du Développement durable (ODD) en l'occurrence l'ODD5. Les **femmes leaders** ont des styles de management propres à la gent féminine. Il s'avère qu'elles possèdent un **savoir-être plus aiguisé** tout en préservant leur **assertivité**.

En termes de compétences douces, elles ont :

- la bienveillance,
- le sens de l'écoute,
- l'empathie.

Ce qui leur permet d'acquérir plus facilement la confiance des collaborateurs, des partenaires et des clients.

Le leadership au féminin se base aussi sur la créativité et la quête d'harmonie. Par conséquent, l'échange et le partage pour fédérer font partie des maîtres mots.

A- Redéfinir les normes sociales

Depuis des millénaires, les hommes ont occupé des postes de décision devenant ainsi des références pour le leadership. Cet état de choses prouve que le problème qui se pose est avant tout un problème culturel. Nos cultures sont paternalistes et conservatrices. Lorsque tu es une femme au pouvoir, tu n'as pas droit à l'erreur. Il y a beaucoup de jalousie de la part des hommes qui n'acceptent pas qu'une femme occupe un poste hiérarchique. La femme est perçue comme moins ambitieuse et moins compétente que les hommes et donc elle n'arrive pas à prouver sa place ni à développer son potentiel aussi bien dans la sphère publique que professionnelle. Un autre obstacle en lien avec la mobilité. « La femme est plus respectueuse, plus confiante, mais les hommes sont plus disponibles, plus mobiles ». La mobilité est souvent déniée aux femmes que l'on juge a priori moins disponibles, voire pas du tout mobile du fait de leur responsabilité familiale et sociale. Ce problème de préjugés de genre persiste encore. Il faut changer les mentalités et ne pas se baser sur les idées reçues parce qu'elles ne constituent pas un critère pour évaluer les femmes. Ainsi, la solution consiste à changer la mentalité parce que la femme se trouve dans l'obligation d'adopter un comportement « masculin » pour progresser.

Le leadership féminin offre une opportunité unique de remodeler les normes sociales préexistantes. Les femmes, en assumant des rôles de premier plan, peuvent inspirer des générations à remettre en question les stéréotypes de genre et à embrasser l'égalité des sexes.

B- Impact économique

Dans un monde qui lutte afin de sortir de l'instabilité économique, combien de temps encore pouvons-nous patienter pour exploiter le précieux capital humain des femmes dont nous disposons ? Nous savons par exemple que, pour chaque point de pourcentage d'augmentation de la part du revenu du ménage généré par les femmes, l'épargne domestique globale augmente d'environ 15 points de référence. L'autonomisation des femmes dans le leadership peut avoir des retombées économiques significatives. En favorisant l'entrepreneuriat féminin et en encourageant l'accès égal aux opportunités, le département de l'Atacora peut stimuler sa prospérité économique. Renforcer la participation des femmes dans l'économie et renforcer leur efficacité et leur productivité aura un impact déterminant sur la compétitivité et la croissance de nos économies. Il est important d'améliorer l'accès des femmes aux marchés, de manière à ce que celles qui créent des entreprises puissent les faire prospérer.

II- DÉFIS ACTUELS DU LEADERSHIP FÉMININ DANS L'ATACORA

Plusieurs faits socioculturels éprouvent l'essor du leadership féminin au Bénin. Dans les départements éloignés de certaines offres culturelles et de certaines commodités des grandes capitales, les épreuves sont encore plus perceptibles. Dans l'Atacora, le leadership féminin peine à s'émanciper et se généraliser. Plusieurs défis et barrières sont à relever pour espérer une évolution de la situation.

A- Barrières culturelles

Les normes culturelles représentent un défi majeur pour les femmes aspirant à des postes de leadership dans l'Atacora. Explorer les racines de ces barrières permettra de formuler des solutions adaptées à la réalité locale. Les stéréotypes de genre influencent la manière dont les femmes leaders sont perçues et traitées. Pour briser ces stéréotypes, il est important de développer une communication confiante et de démontrer sa compétence avec assurance. Les attentes sociales et les normes de genre pèsent sur les femmes leaders, influençant leur comportement et leurs décisions. En identifiant et en remettant en question ces attentes, elles peuvent s'affranchir de leur emprise et développer un leadership authentique indépendant des stéréotypes.

La femme peut développer un leadership authentique en s'appuyant sur ses valeurs et ses forces. Affinez sa communication, son expression et sa gestion d'équipe selon son style unique.

Défiez les stéréotypes en agissant avec assurance et en démontrant son expertise. Développez une communication confiante et inspirante qui transcende les stéréotypes. Le défi de la prise de décision constitue une barrière cruciale à l'expression du leadership féminin. Prendre des décisions éclairées est une compétence cruciale pour les leaders, mais cela peut être intimidant. Surmonter ce défi nécessite de développer des méthodes de prise de décision basées sur l'analyse et la confiance en soi.

B- Asseoir son leadership en surmontant les défis

Chaque défi du leadership féminin peut être surmonté avec les compétences adéquates. Femmes leaders, vous êtes invitées à embrasser ces défis comme des opportunités de croissance et à utiliser des compétences de formation en soft skills pour renforcer votre influence. En renforçant votre confiance intérieure, en affinant vos compétences de communication et en cultivant votre pouvoir d'influence, vous avez la capacité exceptionnelle de non seulement ancrer votre leadership, mais aussi d'inspirer les générations futures de femmes leaders.

En conclusion, le département de l'Atacora se trouve à un tournant crucial où le leadership féminin peut être la clé de son développement durable. En surmontant les obstacles culturels et éducatifs, cette région peut libérer le potentiel inexploité de ses femmes, créant ainsi une communauté plus équilibrée, résiliente et prospère.

INSERTION POLITIQUE DES FEMMES : ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR UNE PARTICIPATION DURABLE

Par **Chadad HAMISSOU**

Introduction

L'animation de la vie politique ne peut être appréhendée dans un contexte d'exclusion d'une classe de la société. L'implication de tous et surtout celle des femmes apparaissent comme indispensable à la bonne gouvernance et à l'élaboration des politiques inclusives.

Le 25 septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU dont le Bénin, ont adopté les Objectifs de Développement durable à l'horizon 2030 qu'il faut atteindre d'ici 2030 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité à tous.

L'ODD5 est dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision. Cet objectif qui agit en interrelation avec les 16 autres ODD permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques aux prismes du genre et encourage la mise en place de politique liée à la lutte

contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

Huit ans après l'adoption de ce programme, il est important de se pencher sur l'état de sa mise en œuvre et d'évaluer le niveau de participation des femmes aux instances de décision dans le monde en général et au Bénin en particulier.

La situation de la participation politique des femmes dans le monde inquiète et incite de plus en plus à la réflexion. Selon ONU femmes, en janvier 2023, les femmes représentent seulement 22,8 pour cent des autorités à la tête des ministères ou dirigeant un domaine politique. Seulement 25 pour cent des membres au sein des parlements nationaux sont des femmes. Au niveau de l'administration locale, les femmes constituent près de 35,5 pour cent des élus dans les organes délibérants locaux. Seulement trois pays dans le monde ont atteint 50 pour cent et 22 autres pays comptent plus de 40 pour cent des de femmes au sein de l'administration locale.

Au Bénin, les femmes représentent seulement 5 pour cent des membres du gouvernement. À l'Assemblée nationale, 28 femmes sont élues députées pour un nombre total de 109 postes soit un taux de 25,69 pour cent des membres. Il faut noter que de récentes réformes du code électoral ont permis d'aboutir à ce résultat. Au niveau de l'administration locale, sur les 1835 élus que comptent les communes, les femmes sont au nombre de 79 soit une représentativité de seulement 4,31 pour cent. Les femmes maires ne représentent que 3 pour cent de l'effectif.

Pour corriger ces inégalités, différentes mesures ont été prises en vue de doter le Bénin d'un cadre favorable à la promotion du genre.

I- CADRE DE PARTICIPATION DES FEMMES AU BÉNIN

Au cours de ces dernières années, le Bénin a entrepris un certain nombre de réformes en vue de promouvoir la participation des femmes au sein des instances de pouvoir. Cette volonté politique de promotion de la femme a induit des réformes qui se sont traduites par le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de la femme au Bénin.

A- Analyse du cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique

La promotion du genre s'est trouvée renforcée et a désormais une base constitutionnelle au Bénin. En effet, la loi 2019-40 du 7 novembre 2019 portant révision de la Constitution en République du Bénin en son article 26 nouveau offre la possibilité de fixer à travers une loi des dispositions spéciales de représentation du peuple par les femmes. Cette disposition est le fondement constitutionnel du vote de la loi 2019-43 portant code électoral au Bénin. Pour rappel, la loi 2010-35 portant règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale fut déclarée contraire à la constitution parce que n'ayant pas de base constitutionnelle. La constitutionnalisation de la promotion du genre constitue une avancée notable dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique.

Les dispositions contenues dans le Livre IV du code électoral font de la désignation une exigence qui s'impose à tous les partis politiques. Cette loi fait obligation au parti politique en lice de présenter des candidatures féminines pour 24 postes exclusivement réservés aux femmes. Cette disposition a permis lors des législatives de 2022 d'aboutir à un taux de représentativité de 25,69 pour cent de femmes au sein de l'Assemblée nationale du Bénin. Une première depuis l'avènement du renouveau démocratique au Bénin. Ce faisant, le Bénin s'inscrit dans le rang d'autres pays qui ont adopté des mesures de discrimination positive en faveur des femmes dans le monde.

Cadre institutionnel

L'architecture institutionnelle du Bénin a été également renforcée à travers, la création d'un établissement public à caractère social et scientifique, l'INF. Cet établissement créé par décret a principalement pour mission « d'œuvrer à la promotion de la femme aux plans politique, économique, social, juridique et culturel aussi bien dans la sphère publique que privée et de lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences à l'égard des femmes. Par ailleurs sa capacité à exercer des actions en justice, se constituer en partie civile devant les juridictions ordinaires et les différentes juridictions spécialisées en fait une institution originale de défense des droits et promotion de la femme. L'Institut National de la Femme se présente désormais comme un acteur de premier plan dans la défense et la promotion des droits de la femme au Bénin. C'est un véritable outil de promotion.

Cet effort de promotion est à saluer même si des améliorations peuvent être apportées pour une véritable participation et représentativité des femmes.

B- Analyse critique de la Réforme

La loi électorale a été modifiée pour renforcer la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale parce que les partis politiques ne sont pas prêts à céder une parcelle de pouvoir à ces dernières. Si elle a permis de connaître une augmentation du nombre de femmes au Parlement, l'on pourrait se demander si cette mesure ne comporte pas en elle-même un blocage à l'ascension politique des femmes.

Le constat général qui se dégage à l'issue des élections législatives de janvier 2022 est que les femmes n'ont été positionnées sur des listes électorales que presque uniquement au niveau des postes dits exclusivement réservés aux femmes. Cette disposition dans sa formulation semble limiter les femmes et pourrait constituer le plafond de verre à la longue plutôt qu'un plancher pour l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique. Par ailleurs, la réforme est beaucoup intéressée à la représentativité plutôt qu'à la participation réelle des femmes à la vie politique. La réflexion doit être poussée au niveau des partis politiques afin de trouver des mécanismes d'aménagement de la charte des partis politiques afin de permettre aux femmes d'accéder à des postes au sein de ces partis. Outre donc les prescriptions du code électoral, les quotas internes doivent exister au sein des partis politiques que ce soit dans les positionnements sur

des listes électorales ou au niveau des responsabilités au sein des différentes instances des partis.

À l'issue des élections communales de 2020, les femmes élues au sein des organes locaux ne représentent que 3,9 pour cent des élus. Pourtant la décentralisation constitue le cadre d'exercice de la démocratie à la base. Elle est non seulement une opportunité pour les femmes de participer à la gouvernance de leurs communautés, mais aussi, elle peut être favorable à leur ascension politique et leur permettre d'accéder à des responsabilités plus grandes au sein de leurs différentes formations politiques et dans l'appareil de l'État. Malheureusement la promotion de la femme à travers le code électoral n'a pas pris en compte la participation des femmes à la gouvernance locale où elles restent très peu représentées. Même si la nomination des Secrétaires exécutifs de mairie tient compte de l'approche genre, les conseils communaux demeurent les lieux par excellence de prise des décisions en faveur des populations.

Il paraît beaucoup trop tôt pour analyser le poids des femmes élues au lendemain de l'adoption de cette réforme de discrimination positive, néanmoins des voix s'élèvent déjà quant à l'impact réel de leur présence au sein du Parlement. Cette interrogation sonne comme un appel à plus d'engagements pour qu'elles puissent participer de manière substantielle à la vie parlementaire. Si rien n'est fait, cette réforme risque de ne contribuer qu'à augmenter la représentation numérique des femmes sans pour autant entraîner une représentation substantielle.

Il est donc important de penser à des mécanismes qui puissent durer dans le temps et qui permettent aux femmes de pouvoir participer pleinement. Les mesures qui consistent à réserver des places aux femmes ou des quotas sont essentiellement politiques et restent tributaires de l'orientation que donne chaque gouvernement à ses actions. En effet, un régime moins favorable au genre pourrait être amené à remettre en cause les acquis des femmes. Ou plus encore, dans les pays comme les nôtres, une désorientation au niveau international par rapport à la question peut entraîner un relâchement de la part de l'État.

II- PERSPECTIVES POUR UNE PARTICIPATION DURABLE DES FEMMES

Pour permettre une participation substantielle et durable des femmes à la vie politique, il serait bien qu'au-delà des instruments juridiques, que des mesures pratiques soient prises afin de rendre cette participation moins dépendante de la volonté politique et faire des femmes, de véritables acteurs et personnes ayant d'influence en politique. Ces différentes mesures permettront aux acquis actuels des femmes de subsister à tout changement politique et constitutionnel. Il s'agit essentiellement de renforcer le pouvoir économique des femmes et de désamorcer les crises politiques actuelles.

A- Penser un programme économique pour femme

Un des facteurs limitant la participation des femmes à la vie politique c'est leur pouvoir financier. Les inégalités en

matière d'accès aux ressources entre hommes et femmes subsistent encore dans nos sociétés et de ce fait confèrent le pouvoir financier aux hommes ; ce qui leur permet de disposer du pouvoir politique. Les incapacités financières des femmes les empêchent d'avoir accès aux réseaux d'influence en politique. Ce sont les plus riches qui contribuent le plus au financement de la vie politique et de fait ils ont accès aux grands réseaux d'influence. La clé du bonheur en politique tient donc aux sommes qu'on veut bien y engager : plus on donne de l'argent, plus on a la chance de voir son candidat remporter la victoire. L'argent se tient donc au cœur du jeu politique.

Les acteurs centraux les mieux connectés dans les réseaux marchands divers se sont investis progressivement sur la scène politique au Bénin. Le développement des liens clientélistes entre les décideurs et les hommes d'affaires et l'entrée en politique de ces derniers ont permis de constituer des réseaux d'affaire des hommes qui excluent généralement les femmes. Les femmes ne sont reléguées que dans des rôles secondaires et folkloriques dans la vie politique, car elles y contribuent moins dans son financement.

Puisque l'argent se tient au cœur du jeu politique, il est important de penser des programmes pour femmes qui permettent de relever leur niveau économique et financier.

Les gouvernements de différents pays prennent de plus en plus conscience du rôle des femmes dans le circuit économique, et mettent en place des programmes de développement adéquats. Il s'agit par exemple du FAFCI (Fonds

d'appui aux femmes de Cote d'ivoire) en Côte d'Ivoire, du projet Microcrédit Alafia au Bénin ou bien du PAIFFV (projet d'appui à l'inclusion financière des femmes vulnérables), au Togo. Ces différents projets visent généralement à faciliter l'accès au financement aux personnes vulnérables, exclues du système financier ayant une activité génératrice de revenus ou désirant l'exercer.

Au Bénin, comme dans ces autres pays en Afrique de l'Ouest, les programmes de financement pour femmes sont des programmes de micro crédits qui ne sont destinés qu'au financement des Activités génératrices de Revenus. Ces crédits de faibles montants (compris généralement entre 30 000 et 100 000 francs CFA) ne permettent pas aux femmes d'accéder à de grands marchés, de pouvoir créer de véritables entreprises pour contribuer au développement économique de leur pays et par conséquent d'accéder aux grands réseaux d'affaires et d'influence.

C'est pour cela qu'il est impérieux d'aller au-delà de simples programmes de microcrédits pour mettre en place un programme national d'appui aux Initiatives Femmes au Bénin. Ce programme permettra aux femmes d'accéder à des ressources financières importantes en vue de renforcer leurs potentiels économiques et financiers, à travers la mise en place des actions telles que :

- Crédit pour femmes entrepreneures et commerçantes ;
- Guichet de garanties pour les initiatives de femmes au cas où elles sollicitent de financements auprès des organismes privés ;

- Accompagnement dans la formalisation des activités des femmes ;
- Rationalisation des délais de traitement.

Ce type de programme peut être porté par l'État afin que les femmes aient de délais suffisants pour rembourser les crédits. Cela pourrait permettre également aux bénéficiaires d'avoir beaucoup plus de flexibilité dans le remboursement des crédits.

B- Désamorcer les crises politiques

Les périodes électorales sont des moments de grandes tensions en raison des passions que déchaîne le débat politique au sein de l'opinion. En Afrique subsaharienne, la fragilité des institutions combinées à la mauvaise foi des acteurs exacerbe les tensions en périodes électorales qui virent facilement en crises politiques et sociales. Cette hostilité de l'environnement politique amène les femmes à se désengager de la vie politique ou bien elles y sont contraintes par leur entourage (époux, famille, amis ou proche à) pour leur éviter d'être victimes de représailles politiques.

Au Bénin, depuis 2016, les différentes joutes électorales (Législatives 2019, Communales 2020, Présidentielles 2021) ont été des moments de graves crises dans le pays entraînant des dizaines de morts et des emprisonnements de masses dans le rang des acteurs politiques de l'opposition qui se sont dit exclus dans le cadre de ces différentes élections. Plusieurs femmes ont été emprisonnées dans ce contexte pour avoir

contesté ou exprimé leurs opinions sur cette question. La succession des crises électorales depuis 2016 a crispé l'environnement politique et social désormais marqué par la peur, la méfiance, la brutalité et les incertitudes. Cette situation délétère, malgré les différentes mesures de discrimination mises en œuvre, n'est pas de nature à rassurer les femmes.

L'environnement social et culturel marqué par la domination masculine offre à très peu de femmes, le courage de s'engager politiquement. Si à cela doivent s'ajouter des tensions politiques, le risque de désengagement et de désintérêt est alors multiplié. En effet, au sein de la société lorsqu'une femme s'implique activement dans la politique, et qu'elle subit des intrigues politiques, il lui est reproché d'être trop ambitieuse.

Malgré la relative ouverture qui a caractérisé les élections législatives de janvier 2023, des efforts doivent continuer dans le sens de l'apaisement du climat politique, du retour du dialogue entre les différents acteurs. Ce n'est que dans ce contexte politique rassurant que nous pourrons nourrir l'espoir de voir les femmes participer véritablement et pleinement à la vie politique.

La promotion de la participation politique de la femme loin d'être un instrument ou une réforme passagère, doit être un vrai programme qui prend en compte la femme dans tous ses aspects et qui tient compte de tous les obstacles à sa pleine et entière participation à la chose politique. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons réaliser le rêve de voir tout le monde participer au développement du Bénin.

TROISIÈME PARTIE :

**DROITS, PROTECTION DES PERSONNES
ET DÉVELOPPEMENT AU BÉNIN**

LES DROITS DES ENFANTS À L'ÉPREUVE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT AU NORD-BÉNIN

Par 1^{er} Jumeau Anicet David GNAHOUI

Introduction

L'émergence de l'extrémisme violent dans le contexte du Nord-Bénin a suscité une préoccupation croissante quant à la protection des droits des enfants. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux conséquences néfastes de l'extrémisme violent, ce qui nécessite une attention particulière pour garantir leur bien-être et leur sécurité. Ainsi, cet article mettra en évidence l'importance des droits des enfants dans cet environnement, en détaillant les différentes figures d'extrémisme violent pour en ressortir les implications sur les enfants.

I- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

L'Extrémisme violent : « L'extrémisme violent consiste à promouvoir, encourager ou commettre des actes pouvant mener au terrorisme et qui visent à défendre une idéologie prônant une suprématie raciale, nationale, ethnique ou religieuse ou s'opposant aux valeurs et principes fondamentaux de la démocratie »¹⁵⁰.

¹⁵⁰ Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation

Les droits des enfants : Les droits des enfants sont les droits primordiaux reconnus par la communauté internationale aux personnes mineures (généralement âgées de moins de 18 ans) afin de préserver leur santé physique et morale, de garantir leur dignité et de promouvoir leur éducation.

II- LE DÉVELOPPEMENT

A- Situation des enfants dans le Nord-Bénin en matière d'extrémisme violent

Des statistiques alarmantes révèlent l'ampleur de l'impact de l'extrémisme violent sur les enfants dans les zones rouges du Bénin. Selon les données disponibles, un nombre significatif d'enfants ont été victimes de violences extrémistes, notamment des enlèvements, des recrutements forcés et des attaques ciblées. Certaines écoles ont été démolies et d'autres ont été fermées. Les enfants ont donc été forcés à l'abandon des classes. Les enfants ainsi privés de leur droit à l'instruction sont ainsi exploités pour nourrir des actes extrémistes.

Environ 300 millions d'enfants dans le monde vivaient dans des zones touchées par des conflits armés. Parmi eux, près de 36 000 enfants ont été recrutés par des groupes armés non étatiques. Ces groupes terroristes, tels que Boko Haram et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), ont largement opéré en Afrique, notamment dans les pays du Sahel.¹⁵¹

concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 2 mars 2016).

¹⁵¹ Rapport de l'UNICEF de 2017.

Au Nigéria voisin, par exemple, le groupe Boko Haram a été responsable de l'enlèvement de plus de 11 000 enfants depuis 2013. Malheureusement, il n'y a pas de statistiques précises sur le nombre d'enfants affectés au Bénin. Cependant, il est important de noter que la proximité géographique avec les zones touchées par l'extrémisme violent augmente le risque que des enfants béninois soient affectés.

Il convient également de noter que les enfants victimes de l'extrémisme violent ne sont pas que touchés directement, mais aussi indirectement par le déplacement forcé, la séparation familiale, la violence communautaire et la destruction des infrastructures d'intérêt public.

Les conséquences de l'extrémisme violent sur les droits des enfants sont de plusieurs ordres. Les enfants doivent faire face à des traumatismes physiques et psychologiques, à la perte de leurs proches, à la destruction de leurs communautés et à la privation de leurs droits fondamentaux, tels que l'éducation, l'instruction et la protection contre la violence.

B- Les facteurs contribuant à la vulnérabilité des enfants face à l'extrémisme violent

La pauvreté et le manque d'accès à l'éducation

Ce facteur favorise un terrain propice à l'endoctrinement des enfants qui sont souvent recrutés de force ou attirés par des offres de soutien économique et éducatif dans un contexte de privation.

L'influence des réseaux sociaux et de la radicalisation en ligne

L'influence des réseaux sociaux et de la radicalisation en ligne est un autre facteur majeur qui expose les enfants à des contenus extrémistes. Les médias sociaux ont facilité la diffusion rapide de messages radicaux rendant les enfants plus vulnérables à la manipulation et à l'endoctrinement.

Le chômage

L'extrémisme violent a contraint certains parents commerçants à renoncer à leur commerce pour s'adonner aux travaux champêtres ; ce qui contraint certains enfants à abandonner l'école pour aider leurs parents dans les travaux champêtres se trouvant de ce fait privés de leur droit à l'instruction. C'est donc un facteur qui rend vulnérables les enfants dans un contexte extrémiste.

La défaillance du dispositif sécuritaire face à la prise en compte des enfants

Le dispositif mis en place par l'État pour assurer les fonctions régaliennes en matière de sécurité et protection des citoyens est plus orienté vers la protection des adultes laissant ainsi les enfants aux violences de tout genre.

C- Les droits des enfants¹⁵² à l'épreuve de l'extrémisme violent

Les enfants sont des Hommes comme tout le monde. Leur sensibilité fait qu'il leur a été réservé par la communauté internationale des droits fondamentaux que nul n'a le droit

¹⁵² Art 10, de la Loi n° 2015-08 portant code de l'enfant en République du Bénin.

d'ignorer. Cependant, plusieurs droits des enfants sont à l'épreuve de l'extrémisme violent qui gagne petitement du terrain au Bénin. Si nous nous taisons, si nous refusons de prendre nos responsabilités depuis notre position actuelle, les enfants oubliés aujourd'hui deviendront des adultes prédateurs de la République. Il urge malgré le contexte, de travailler à respecter au moins les trois droits fondamentaux de l'enfant ci-dessous.

Le droit à la vie et à la sécurité ¹⁵³

Ce droit est gravement compromis dans le contexte d'extrémisme violent, car les enfants sont souvent exposés à des attaques directes, des enlèvements et des viols. Quoiqu'il soit difficile de citer des sources, la situation est réelle et nécessite une attention particulière de toute la chaîne de la protection des enfants. Les accouchements deviennent difficiles à cause de la fermeture des hôpitaux et/ou l'inaccessibilité aux soins en raison de l'insécurité grandissante.

Le droit à l'éducation et à la protection contre la violence

L'extrémisme violent perturbe souvent le système éducatif, empêchant les enfants d'accéder à une éducation de qualité et les exposant à des environnements violents. Dans certaines parties du Nord-Bénin, plusieurs écoles ont été fermées sous la menace des groupes terroristes.¹⁵⁴ Cet état de choses n'a

¹⁵³ Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE)

¹⁵⁴ Voir aussi 24 heures au Bénin, « Perturbation des cours dans une école à Kandi », 24 octobre 2022, <https://24haubenin.info/?Une-menace-terroriste-perturbeles-cours-dans-une-ecole-a-Kandi>, consulté le 13 janvier 2023 Cité dans Terrorisme au Bénin, p. 58.

pas droit de cité et ne devrait pas compromettre l'avenir des enfants innocents natifs ou résidents dans ces milieux.

Le droit à la liberté de penser, de conscience et de religion

Les enfants peuvent être contraints d'embrasser des idéologies radicales, ce qui limite leur capacité à exercer leur liberté de penser de manière autonome. Les groupes extrémistes s'alignent pour la plupart des cas sur des idéologies religieuses. Le risque pour ces enfants est qu'ils deviennent des radicalistes.

D- Les approches de solutions

Pour protéger les droits des enfants face à l'extrémisme violent, nous proposons des :

Sensibilisations et éducation : Mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation pour les enfants afin de les informer sur les dangers de l'extrémisme violent et de les aider à développer des compétences de résilience sociale et émotionnelle.

Dialogues interculturels : Encourager le dialogue interculturel et interreligieux dès le plus jeune âge pour favoriser la compréhension mutuelle et la tolérance entre les différentes communautés.

Renforcements des relations familiales : Encourager les parents à jouer un rôle actif dans l'éducation de leurs enfants et à maintenir des relations familiales saines. Les parents devraient également recevoir une formation sur la manière

de repérer les signes d'extrémisme violent et de fournir un soutien adéquat à leurs enfants.

Accès à des alternatives positives : Offrir aux enfants des alternatives positives, telles que des programmes sportifs, artistiques ou éducatifs pour les éloigner de l'extrémisme violent et leur permettre de développer leurs talents et leurs passions.

Services de soutien et de réhabilitation : Mettre en place des services de soutien psychologique et de réhabilitation pour les enfants victimes de l'extrémisme violent afin de les aider à se reconstruire et à réintégrer la société.

Coopérations internationales : Promouvoir la coopération internationale entre les gouvernements, les organisations internationales et les sociétés civiles pour lutter ensemble contre l'extrémisme violent et protéger les droits des enfants.

Luttes contre la désinformation : Mettre en place des campagnes de sensibilisation contre la désinformation en ligne qui incite à l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur la vérification des sources d'information et la promotion de sources fiables.

Conclusion

En récapitulant les principaux points abordés dans cet article, il est évident que les droits des enfants sont confrontés à de nombreux défis dans le contexte de l'extrémisme violent au Nord-Bénin. Il est essentiel de prendre des mesures immé-

diates pour protéger les enfants et garantir leur bien-être, leur éducation et leur sécurité. Un appel à l'action est lancé pour renforcer la sensibilisation, l'éducation et les initiatives de prévention afin de prévenir et de lutter contre l'extrémisme violent, en accordant une attention particulière aux droits des enfants. Seul en garantissant ces droits fondamentaux, nous pourrons construire un avenir sûr et prospère pour les enfants du Nord-Bénin.

LE VIOL DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI : ANALYSE DE LA MENTALITÉ DES AUTEURS

Par **Edwige DODJI**

Introduction

La promotion des droits humains est un devoir d'État. Plusieurs structures étatiques et les organisations de la société civile s'activent au quotidien pour la promotion du bien-être des humains en l'occurrence des enfants. Malgré le travail acharné des acteurs de ces structures, les mineurs subissent toujours diverses formes de violences qui prennent de plus en plus d'ampleur. Le Bénin à l'instar des autres pays en voie de développement n'est pas à l'abri de ces violences sur mineurs. Lesdites violences spécifiquement le viol sur mineur dont il s'agit ici sont une action à caractère sexuel à l'encontre d'un enfant ou un adolescent. De façon plus claire, le viol est un acte sexuel commis sur une personne sans son consentement. Il peut être exercé par la force, la surprise, la ruse, la menace et plus souvent la contrainte. Le viol est un événement qui induit une crise existentielle en exerçant un impact majeur sur la vie de la victime et le vivre ensemble.

Au XXI^e siècle, le viol est considéré comme un crime dans la majorité des législations. Sa définition varie selon les pays. Ainsi selon la loi n° 2015-08 du 8 décembre 2015 portant

code de l'enfant en République du Bénin, le viol est tout acte sexuel imposé par contrainte physique et psychologique sans le consentement intelligent et volontaire de la victime par tout homme, quel que soit son âge, qui aura introduit son organe sexuel même superficiellement dans celui de la femme ou toute femme quel que soit son âge qui aura introduit même superficiellement dans celui d'un homme; tout homme qui aura pénétré même superficiellement l'anus, la bouche ou tout autre orifice du corps d'une femme ou d'un homme par un organe ou toute autre partie du corps ou par un objet quelconque, toute personne qui aura introduit, même superficiellement toute autre partie du corps ou un objet quelconque dans le vagin de la femme. Samira ZAKARI dans son article sur la recrudescence du viol sur mineur affirme qu'« *aujourd'hui la société est devenue une jungle où les plus faibles et vulnérables notamment les mineurs sont dévorés par les adultes censés les protéger. L'épanouissement de la petite enfance est fortement menacé par les hommes animés d'une perversité extrême qui empêche ces derniers de contrôler leur libido* ». Les statistiques des Centres de Promotion Sociale de Calavi nous révèlent que du 1^{er} janvier 2022 à octobre 2023, 64 enfants ont été victimes d'agressions sexuelles. De ces statistiques, les enfants de 0 à 4 ans représentent 3,13 %. Ceux de 10 à 14 ans occupent 26,56 % de cet effectif et ceux de 15 à 17 ans sont touchés à 51,56 %. Les enfants concernés sont à 98,44 % des filles.

Notre intérêt pour la problématique du viol en tant qu'objet d'étude a une double origine.

En premier lieu, une expérience personnelle au sein des communautés en tant que travailleur social qui se traduit par les statistiques ci-dessus.

L'autre élément qui a suscité notre choix est la recrudescence des viols malgré tout l'arsenal juridique mis en place et les nombreuses actions faites à l'endroit des victimes et la communauté.

Face à cet état de choses, il est important de réfléchir sur la mentalité des auteurs de tels actes.

I- CAUSES ET CONSÉQUENCES DU VIOL

En prenant pour fil conducteur la violence, le concept de viol est examiné suivant une démarche transdisciplinaire. L'analyse historique et juridique définit le viol comme un interdit selon la Loi. L'approche sociopolitique considère le viol comme un instrument de pouvoir et de domination. Enfin, la clinique du viol révèle le traumatisme chez les victimes, et la souffrance et l'angoisse chez certains auteurs d'agression sexuelle.

Selon le Code pénal en vigueur dans notre pays, le viol est tout acte de pénétration sexuelle perpétré sur une personne sans son consentement avec violence ou non dans un endroit fermé.

A - Causes du viol

Selon le professeur Emmanuel SAMBIENI « *Aujourd'hui avec l'utilisation des téléphones intelligents, les jeunes ont des facilités à accéder aux sites de films pornographiques et sont curieux de pratiquer ce qu'ils ont suivi. Ils s'en prennent donc à une sœur ou un proche vulnérable pour pratiquer ce qu'ils ont suivi. Aussi, les filles, même mineures ont parfois des formes de majeures. Ce qui n'est pas toujours à leur avantage* ». Il pointe également du doigt, la fuite de responsabilité de certains parents sur le plan de l'éducation. Par conséquent, les petites filles sont laissées à elles-mêmes dans les rues et rencontrent sur leur chemin ces individus véreux.

Elles sont nombreuses et varient d'une communauté à une autre. Par ailleurs, poursuit-il, « les jeunes de nos jours ont accès aux stupéfiants et produits psychotropes qui les poussent à la déviance et à la sexualité ».

Pour ce qui concerne la commune d'Abomey-Calavi, lesdites causes concernent beaucoup plus la protection des violeurs par la société, la question d'inadéquation entre les habitudes éducatives et l'insuffisance du dialogue entre parents et enfants. De façon pratique, nous pouvons retenir la recherche du gain facile, la mauvaise compagnie, l'habillement de la victime, l'apparence physique de la victime, la vengeance de l'auteur, l'humeur de l'auteur, la toxicomanie, l'oisiveté, les pratiques ritualistes, etc.

B - Conséquences

Les violences sexuelles sont de graves atteintes aux droits fondamentaux de tout être humain et en résulte une myriade de possibles conséquences pour la victime. Elles prennent les aspects physique, moral, psychologique et social.

- Sur le plan physique, nous pouvons citer des douleurs chroniques, fatigue intense, maux de tête, troubles digestifs et gynécologiques, palpitations, affections neurologiques, etc. Les violences sexuelles peuvent en effet avoir des conséquences de long terme affectant durablement la santé physique des victimes, notamment en lien avec le stress intense qu'elles génèrent.
- Sur le plan social, la victime se retrouve confrontée à différentes difficultés relationnelles résultant de son agression. Il s'agit entre autres de l'isolement social, la rupture avec la famille, le manque de confiance et l'établissement d'une relation à l'autre compliquée, les difficultés professionnelles, etc.
- Sur le plan psychologique, les conséquences se déclinent sur le court, moyen et long terme. Si la victime n'est pas accompagnée par des professionnels spécialisés, celles-ci peuvent s'aggraver. Les plus courantes sont :
 - Confusion, baisse de l'estime de soi, sentiment de honte
 - Anxiété, stress post-traumatique, hypervigilance
 - Dépression

- Troubles du comportement (TOC), comportements alimentaires perturbés
- Amnésie traumatique totale ou partielle concernant l'agression ; difficulté de se remémorer les faits avec exactitude, car ces derniers sont stockés dans la mémoire traumatique et non dans la mémoire autobiographique consciente et contrôlée.

II- ANALYSE DE LA MENTALITÉ DES AUTEURS

La **culture du viol** est un concept sociologique utilisé pour qualifier un ensemble d'attitudes et de comportements partagés au sein d'une société donnée qui minimisent, normalisent, voire encouragent le viol. La culture du silence permet aux auteurs de violences sexuelles de maintenir leurs victimes sous leur domination.

Selon une enquête diligentée à cet effet, l'idée que la culture du viol est bien ancrée dans les mentalités se révèle. Ainsi, 9 des 20 personnes interrogées considèrent que beaucoup de filles qui disent « non » à une proposition de relation sexuelle veulent en fait dire « oui ». Ou encore, 12 personnes estiment que les femmes peuvent prendre du plaisir à être forcées lors d'une relation sexuelle, conception à laquelle adhèrent près d'un tiers des jeunes.

A ce niveau, il est important de mettre l'accent sur le fait que cette pensée des hommes est très erronée.

Dans ce système, les victimes sont souvent mises en cause à la place de leur agresseur. Pour certaines personnes interro-

gées, le violeur ne devrait pas être considéré comme fautif si la victime a eu une attitude provocante en public (40 %) ou si elle portait une tenue sexy (27 %). 8 personnes sur 20 (40 %) soutiennent également l'idée qu'on peut faire fuir le violeur si l'on se défend vraiment.

L'autre aspect qu'ont fait ressortir 15 des auteurs enquêtés est que très souvent leur acte est lié à des pratiques ritualistes d'où ils procèdent à des enlèvements et séquestrations. Le plus souvent ils ne vont pas loin de leur environnement immédiat. Ils profitent de la confiance que les enfants placent en eux pour perpétrer leur crime.

Les auteurs sont classifiés en fonction de deux types que sont : ceux dont l'activité sexuelle n'est pas généralisée. Il s'agit des caresses, d'étreinte ou de masturbations sur la victime. Pour d'autres c'est-à-dire ceux narcissiques, les intérêts sont centrés sur eux-mêmes. La première intention est la gratification sexuelle en forçant sans se soucier des ressentis de l'enfant victime. Il peut soit pénétrer l'enfant ou soit pratiquer la fellation. Dans ce cas, il peut s'agir d'une victime connue ou non.

En définitive, nous constatons que des construits sociaux facilitent la recrudescence du viol. Les auteurs ont leur conception de l'acte qu'ils posent qui est à l'opposé de ce qui doit être. Ce qui fait que même après avoir été inculpés après leur forfait, ils peuvent récidiver. Il est donc capital de déconstruire ce prérequis qu'ont ces auteurs.

Conclusion

Le viol occupe une place importante dans les violences faites aux enfants en l'occurrence dans la commune d'Abomey-Calavi malgré toutes les actions des structures étatiques et les organisations de la société civile. Les articles 345 à 348 du code de l'enfant qui évoquent les peines encourues par les auteurs et complices sont mis en application, mais le phénomène perdure. Ne serait-il pas judicieux de travailler sur les construits sociaux à travers les actions suivantes :

- Revoir les pratiques éducatives à la base en faisant la promotion du dialogue parents-enfants et du dialogue intergénérationnel ;
- Promouvoir un accompagnement psychosocial des auteurs même en milieu carcéral ;
- Faciliter leur réintégration et les suivre après réinsertion ;
- Promouvoir la masculinité positive ;
- Susciter l'engagement des leaders religieux à divers niveaux pour décourager les pratiques ritualistes.

LA RÉPONSE PÉNALE FACE AUX VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN DROIT POSITIF BÉNINOIS

Par **Ezékias Kristi l’Oba BIAO**

Le Droit pénal est inhérent à toute société, en ce qu’il repose sur des fondements théoriques spécifiques et résulte d’une évolution historique. Cet historique permet de mieux comprendre l’évolution des mécanismes du droit pénal jusqu’à nos jours et par là même, de mieux saisir l’essence de cette matière.¹⁵⁵

L’égalité des sexes est généralement reconnue comme une condition préalable à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. À l’instar d’autres pays africains, le Bénin en a fait une priorité... car les Nations Unies ont inscrit l’élimination des Violences basées sur le Genre (VBG) au chapitre cinq des Objectifs de Développement durable (« Égalité entre les sexes ») afin d’apprécier les progrès réalisés par les pays dans le temps¹⁵⁶.

En Afrique, ces dix (10) dernières années, pour lutter contre ce phénomène, la plupart des pays tels que le Niger, le Togo,

¹⁵⁵ MOKTAR ADAMO, « Cours du Droit pénal Général, septembre 2023, p.10

¹⁵⁶ Pamela AGBOZO et Canisius KOUNOUDI, Violences basées sur le genre au Bénin : expériences et approches pour endiguer le phénomène, Dépêche n° 559 du 05 octobre 2022, p.01.

le Burkina Faso, le Nigeria et la Côte d'Ivoire ont essentiellement opté pour une réponse pénale. Ces pays ont fait appel à une législation pénale renforcée en la matière en réponse aux nombreux faits de société qui peuvent être qualifiés de violences basées sur le genre.

Déjà en 2015, le Niger et le Nigeria ont fait un grand pas dans l'élaboration d'une politique pénale en réponse aux VBG. Le Niger a adopté la loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 relative à la prévention des violences faites aux femmes¹⁵⁷ et le Nigeria dispose de plusieurs lois et politiques visant à combattre les VBG. C'est pourquoi, le pays a opté pour la criminalisation de plusieurs formes de VBG à travers la loi « violence against person (Prohibition) act 2015 ».

En 2017, le Togo et le Burkina Faso ont aussi fait un grand pas en menant une politique pénale renforcée pour apporter une meilleure réponse aux actes pouvant être qualifiés de VBG. Le Togo a d'ailleurs adopté la loi n° 2017-011 du 11 janvier 2017 portant prévention et répression des violences faites aux femmes. Cette loi criminalise les VBG et prévoit des sanctions pénales pour les auteurs de tels actes. Le Burkina Faso a aussi adopté dans le même temps la loi n°061-2015/CNT du 9 septembre 2015 portant prévention et répression des violences faites aux femmes. Cette loi vise à lutter contre les violences à l'égard des femmes. Ces lois varient en termes de spécificités et de disposition en fonction de l'histoire pénale, des réalités politiques et de la sociologie nationale de chaque pays.

¹⁵⁷ Cette loi vise à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Les VBG ont été abordées par plusieurs textes nationaux et internationaux en droit positif béninois. Le plus célèbre et ancien qui évoquait la question est la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1958 qui souligne en plusieurs de ces dispositions légales, l'obligation pour l'État de promouvoir le respect de la personne humaine et de promouvoir l'égalité entre le sexe masculin et féminin sur plusieurs plans. Ainsi, sur le plan des droits fondamentaux inhérents à la personne humaine, la DUDH dispose en ses articles 1 et 5 que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » d'une part et « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitement cruel, inhumain ou dégradant* » d'autre part.

Au Bénin, la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes figure au rang des projets contenus dans le pilier 3 du Programme d'Action du Gouvernement 2021 – 2026 (PAG2) « poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations »¹⁵⁸. La VBG est l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, qui affecte des personnes dans le monde entier¹⁵⁹; mettant en exergue des rapports de force historiquement inégaux aboutissant à la domination et à une discrimination exercée souvent par les hommes sur les femmes¹⁶⁰. Le législateur béninois n'a pas défini de manière

¹⁵⁸ INSTAD, Direction des statistiques démographiques et sociales, « Livret sur les indicateurs de genre au Bénin 2015 à 2020 », juillet 2022, p. 11

¹⁵⁹ Cadre institutionnel de lutte contre la violence basée sur le genre en situation de crise par OIM ONU (Organisation internationale de la Migration des Nations Unies), 2017, p. 5

¹⁶⁰ Pamela AGBOZO et Canisius KOUNOUDJI, Violences basées sur le

littérale le concept de VBG. Pour le comprendre, il importe de procéder à la clarification des concepts « violences et genre ».

Clarification des concepts

Étymologiquement, le terme « violence » vient du verbe latin « violo are » qui signifie selon le contexte, « traiter avec violence (force violence), violer, porter atteinte à, dévaster, endommager, profaner, outrager, déshonorer, transgresser, altérer, souiller »¹⁶¹. Le dictionnaire français définit le concept comme le « caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit ses effets avec une force intense, brutale et souvent destructive »¹⁶². Dans un autre sens, c'est « le caractère de quelqu'un qui est susceptible de recourir à la force brutale, qui est emporté, agressif »¹⁶³. Le lexique des termes juridiques définit le terme violence comme « un terme générique qui, dans le Code pénal, désigne l'ensemble des infractions constituant une atteinte à l'intégrité des personnes »¹⁶⁴.

genre au Bénin : expériences et approches pour endiguer le phénomène, Dépêche n° 559 du 05 octobre 2022, p.1.

¹⁶¹ Armel AZODOGBEHOU, « Les infractions qualifiées violences faites aux femmes » 2013, p. 15

¹⁶² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/violence/82071#:~:text=Contrainte%2C%20physique%20ou%20morale%2C%20exerc%C3%A9e,%C3%A0%20r%C3%A9aliser%20un%20acte%20d%C3%A9termin%C3%A9> consulté le 26 octobre 2023 à 23 h 5

¹⁶³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/violence/82071#:~:text=Contrainte%2C%20physique%20ou%20morale%2C%20exerc%C3%A9e,%C3%A0%20r%C3%A9aliser%20un%20acte%20d%C3%A9termin%C3%A9> consulté le 26 octobre 2023 à 23 h 5

¹⁶⁴ Lexique des termes juridiques, Dalloz, 2018-2019, p. 1111

Selon la définition du Fonds des Nations Unies pour la population, « la violence basée sur le genre... découle des relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. Elle est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend sans s'y restreindre, les agressions physiques, sexuelles et psychologiques. Il s'agit également d'une violence perpétrée ou pardonnée par l'État »¹⁶⁵.

Le Comité Inter organisations de l'Organisation internationale définit la violence basée sur le genre comme « tout acte préjudiciable commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes (le genre). Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou de souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée »¹⁶⁶

Il est parfois difficile de comprendre exactement ce que l'on entend par le terme genre et comment il se différencie de celui du sexe qui lui semble étroitement lié¹⁶⁷. Le dictionnaire Larousse 2021 définit le genre comme « une division fondée sur un ou plusieurs caractères communs qui désigne

¹⁶⁵ Ndeye Amy NDIAYE, « Violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger » Friedrich Ebert Stiftung, paix et sécurité, 2021, p. 10

¹⁶⁶ Cadre institutionnel de lutte contre la violence basée sur le genre en situation de crise par OIM ONU (Organisation internationale de la Migration des Nations Unies), 2017, p. 7

¹⁶⁷ INSTAD, Direction des statistiques démographiques et sociales, « Livret sur les indicateurs de genre au Bénin 2015 à 2020, juillet 2022, p. 10

l'identité sexuée (masculine ou féminine) dans ses dimensions sociales, psychologiques. Communément, si le terme sexe se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes et les femmes, le genre sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes. Les hommes et les femmes sont deux catégories de sexe, tandis que masculin et féminin correspondent à des catégories de genre¹⁶⁸. »

La situation du Bénin

Le Bénin a ratifié de nombreuses conventions et chartes internationales relatives aux droits et à la santé de la reproduction avec notamment : la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) en 1990, la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDEF) en 1992 et son protocole facultatif en 2005, le Programme d'action du Caire (CIPD) en 1994, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et son protocole additionnel portant sur le droit des femmes en 2005, la Charte africaine de la jeunesse, et le plan d'action de Maputo.¹⁶⁹

Au niveau national, au cours des dix (10) dernières années, plusieurs lois ou textes ont été modifiés ou adoptés pour as-

¹⁶⁸ INSTAD, Direction des statistiques démographiques et sociales, « Livret sur les indicateurs de genre au Bénin 2015 à 2020, juillet 2022, p. 10

¹⁶⁹ Santé et droits sexuels et de la procréation des adolescentes au Bénin, analyse des politiques et programmes : Opportunités et défis pour l'UNFPA par Équilibre & Population, p. 13

surer la cohérence du droit national avec les conventions internationales et en assurer l'application. Plusieurs de ces textes sont de réelles avancées législatives et juridiques vers davantage d'égalité entre les hommes et les femmes. On note une reconnaissance des droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et de la procréation, de nuptialité et de régime matrimonial ainsi qu'une volonté de condamner les violences faites aux femmes et aux filles, notamment les viols, y compris dans le cadre du mariage.¹⁷⁰

La problématisation du sujet

L'analyse d'un tel sujet en droit pénal a un double intérêt pour le juriste au plan théorique que pratique. Sur le plan théorique, cette analyse permet d'approfondir la recherche scientifique sur les nouvelles mutations du droit pénal au Bénin, de mesurer la portée juridique d'une discipline cohabitant avec le droit pénal qu'est la politique pénale et d'assurer désormais la présence d'une documentation scientifique sur le droit pénal des VBG au Bénin. Au plan pratique, l'analyse d'un tel sujet permettra d'atteindre un objectif général et plusieurs objectifs spécifiques. L'objectif général est que dans la pratique, cette analyse juridique sur les VBG à l'épreuve des nouvelles politiques criminelles permettra de mettre la recherche scientifique au service du développement durable. Permettant aux décideurs¹⁷¹, une fois lues et connues, d'améliorer les dispositions juridiques en matière de VBG, de les

¹⁷⁰ Idem.

¹⁷¹ Le terme « décideurs » renvoie ici aux autorités politico-administratives sur les questions de VBG notamment : le gouvernement, les ministres, les députés à l'Assemblée nationale.

coordonner davantage et de savoir les nouvelles mesures adaptées et mesurables pour une évaluation de nos textes de loi sur des questions aussi transversale que sont les VBG aujourd'hui.

Un sujet sur la réponse pénale face au VBG en droit positif béninois peut susciter plusieurs questions pour le juriste. Selon qu'on soit privatiste ou publiciste, le sujet pourrait susciter des questions de droit tendant à analyser les forces et faiblesses des nouvelles réformes pénales au Bénin dans les rapports du droit privé ou du droit public. Spécifiquement, en droit privé et science criminelle, au regard d'un tel sujet, une question principale se pose : quel est l'impact du nouveau régime juridique pénal de la lutte contre les VBG au Bénin ?

Quel est l'impact de la législation pénale sur les VBG au Bénin ? Les lois pénales renforcées ont-elles eu l'impact attendu dans la lutte contre les VBG en droit positif béninois ?

Les axes de la réflexion

La lutte contre les VBG au Bénin est un combat qui ne date pas de nos jours. Au fil des générations, le droit pénal a été sollicité pour assurer ses trois fonctions fondamentales à savoir sa fonction répressive, sa fonction protectrice et sa fonction préservative.

Une fonction répressive du fait de la sanction des VBG au moyen de la détermination des incriminations et des peines déterminées. Une fonction protectrice du fait que ce droit pénal des VBG « *protège... la société contre la délinquance,*

mais également les citoyens, qu'ils soient ou non auteurs d'infractions, contre les abus de la répression »¹⁷². Et enfin, la fonction préservative dans le fait qu'en réprimant les infractions qui sont portées à sa connaissance en matière de VBG, l'État préserve les valeurs auxquelles il est attaché depuis son avènement. Des valeurs relatives à la lutte contre les VBG telles que rappelées par le préambule de la constitution du 11 décembre 1990 et même maintenus après la modification par la loi 2019-40. Des « valeurs de civilisations culturelles, philosophiques et spirituelles qui animent les formes de son patrimoine »¹⁷³.

En République du Bénin, depuis 2003, la succession des législateurs a opté pour une réponse pénale progressivement adaptée et sévère pour lutter contre les VBG. En adoptant plusieurs textes et en ratifiant plusieurs instruments internationaux, le pays a affiché aux yeux du monde sa volonté de faire de la loi, le moyen privilégié de la lutte. Si, au regard des différentes lois qui encadrent la question des VBG, les dispositions actuellement en vigueur au Bénin démontrent une réponse satisfaisante dans la lutte contre les VBG, il faut reconnaître qu'il y a encore plusieurs efforts à faire pour combattre plus efficacement ce phénomène qui prend de plus en plus une grande ampleur au sein des communautés.

¹⁷² Moktar ADAMOU, « Cours du droit pénal général », septembre 2023, p.10

¹⁷³ Préambule de la constitution du Bénin.

L'INDEMNISATION DE LA DÉTENTION PROVISOIRE ABUSIVE EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Par **Gildas AZOMAHOU**

Introduction

« *Pour combattre les injustices de toutes les sortes, le citoyen devrait compter sur la justice de son pays. Mais qu'advierait-il si l'appareil judiciaire génèrait lui-même l'injustice¹⁷⁴ ?* », Louis Gbèhounou VLAVONOU, Président de l'Assemblée nationale du Bénin.

La consolidation des libertés dans le droit positif au cours du siècle des Lumières a permis de mettre sur place des mécanismes de protection de l'homme en tant qu'individu dans une société. En procédure pénale, l'histoire enseigne qu'il y a eu la Pétition of Rights du 26 juin 1628 qui a prohibé les arrestations et détentions illégales et l'Habeas Corpus adopté le 27 mai 1679 qui a consacré que toute détention arbitraire ouvre droit à des dommages-intérêts et à la sanction des responsables.

¹⁷⁴ In AZOMAHOU Gildas, *La réinsertion sociale des détenus en République du Bénin : contribution et opinion du greffier*, Essaim Plumes, 2022, Parakou, p.9.

Si la liberté est le principe¹⁷⁵, la loi a prévu des cas exceptionnels où elle peut être restreinte à un individu¹⁷⁶. Par exemple, lorsqu'une infraction est commise, cette restriction de liberté peut prendre plusieurs formes : garde à vue, détention provisoire et l'emprisonnement ferme. Cependant, lorsqu'un individu se trouve dans l'une de ces situations, il ne perd pas sa personnalité juridique¹⁷⁷ d'où en cas de détention abusive, il a droit à une réparation. C'est en cela que l'indemnisation de la détention provisoire intéresse cette étude. Qu'est-ce que l'indemnisation ? En quoi consiste la détention provisoire abusive ? Et quand est-ce qu'on parle d'indemnisation de la détention provisoire ?

Contrairement à la détention provisoire abusive, l'indemnisation n'est pas définie par le législateur béninois¹⁷⁸. C'est le recours à la doctrine¹⁷⁹ qui a permis de mieux l'appréhender. En effet selon Gérard CORNU, l'indemnisation est « *l'opération consistant à rendre indemne la victime d'un dommage*

¹⁷⁵ Article 15 nouveau de la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution du Bénin.

¹⁷⁶ En cas de garde à vue, de détention provisoire, de condamnation à l'emprisonnement ferme, d'exécution de contrainte par corps, de rétention et d'internement, etc.

¹⁷⁷ CARBONNIER Jean, *droit civil*, thémis 1, Puf, Paris, p.49.

¹⁷⁸ L'article 206 de la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2018 portant Code de Procédure pénale du Bénin ; article 146, l'article 206 de la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2018 portant Code de Procédure pénale du Bénin.

¹⁷⁹ La doctrine est « l'ensemble des opinions juridiques émises par les juristes dans des travaux scientifiques ; influence l'application et le développement du droit et constitue ainsi une source de principes à valeur normative. », FAVRE Romain, REPELIN Mickaël..., *droit et système international des droits humains*, éd 2019, Codap, Genève, p. 17.

*en réparant celui-ci de la manière la plus adéquate, soit en nature, soit en argent*¹⁸⁰ ». La détention provisoire quant à elle désigne « *l'incarcération dans une maison d'arrêt d'un individu inculqué de crime ou délit, avant le prononcé du jugement ; est réalisée en vertu d'un mandat de dépôt ou d'arrêt ou d'une ordonnance émanant d'une autorité judiciaire*¹⁸¹ ». Mais quand est-ce qu'une détention provisoire devient abusive ? Pour le législateur béninois, « *constitue une détention provisoire abusive... la violation par le juge des libertés et de la détention ou le procureur de la République des dispositions régissant le délai de détention provisoire* ». Deux textes fondent cette indemnisation de la détention provisoire.

Ce sont les articles 1382 du code civil¹⁸² et 206¹⁸³ du code de procédure pénal qui constituent les fondements de cette indemnisation. Ces articles consacrent le droit à réparation du préjudice subi. Ce droit à réparation ainsi consacré, l'action en réparation s'exerce devant une commission¹⁸⁴. Mais pourquoi consacrer une étude à l'indemnisation de la détention provisoire et espérer son amélioration ?

¹⁸⁰ CORNU Gérard, *vocabulaire juridique*, 11 éd, Puf, paris, p. 537.

¹⁸¹ Op.cit, p.342.

¹⁸² Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

¹⁸³ Toute personne ayant fait l'objet d'une garde à vue ou d'une détention abusive peut, lorsque la procédure aboutit à une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquiescement passée en force de chose jugée, obtenir une indemnisation si elle établit qu'elle a subi du fait de sa détention ou garde à vue un préjudice actuel d'une gravité particulière.

¹⁸⁴ Article 209 du code de procédure pénale dispose que « l'indemnité prévue à l'article précédent est allouée par décision d'une commission qui statue en premier ressort ».

Au plan pratique, le phénomène du terrorisme, l'extrémisme violent peuvent tirer source des dommages causés par la justice elle-même et qui ne sont pas réparés. Aussi les erreurs judiciaires étant existantes¹⁸⁵, il faut un mécanisme parfait pouvant redonner espoir aux victimes de la justice, les indemniser. Assurer l'indemnisation de la détention provisoire ; c'est rendre crédible la justice et éviter que l'État fasse des victimes qui pourraient se révolter contre lui.

Sur le plan théorique, cette étude voudrait relancer le débat sur les conditions de l'indemnisation et la procédure devant la commission d'indemnisation.

Comment peut-on réorganiser l'indemnisation de la détention provisoire pour garantir une indemnisation efficace des préjudices subis par les victimes de l'État ? À travers cette question principale, deux questions spécifiques s'imposent. Ne serait-il pas nécessaire de rendre conformes les conditions d'indemnisation aux règles de la responsabilité civile ? N'est-il pas mieux de dépolitiser la commission d'indemnisation pour la rendre judiciaire ?

Pour répondre aux problèmes posés, il sera fait recours à des analyses descriptives, critiques et comparées afin d'avoir de bonnes déductions.

Ainsi, l'organisation actuelle de l'indemnisation de la détention provisoire nécessite d'être réformée. Cette réforme passe par la conformité des conditions de détention au droit

¹⁸⁵ ADAMOU Moktar, Les erreurs judiciaires en matière criminelle : contribution à une réforme de la justice criminelle au Bénin et en France, thèse, Université de Bourgogne, France, p.9.

de la responsabilité civile (I) et une organisation plus souple et attractive de la procédure (II).

I- UNE RÉFORME DES CONDITIONS DU PRÉJUDICE DE LA DÉTENTION PROVISOIRE ABUSIVE

Il est noté de l'article 206 du Code de procédure pénale que le législateur béninois reconnaît qu'une détention provisoire abusive peut être indemnisée. Toutefois, cette indemnisation est conditionnée.

D'abord, il faut que l'inculpé fasse objet d'une détention abusive. Ensuite, il faut que la procédure ouverte contre lui aboutisse à une décision de non-lieu, relaxe ou d'acquiescement passée en force de chose jugée. Enfin, il doit établir qu'il a subi du fait de sa détention un préjudice actuel d'une gravité particulière. Ces conditions sont cumulatives et non alternatives. Ce qui implique qu'il ne suffit pas qu'une condition soit remplie. Il faut que les trois soient remplies.

Il est nécessaire d'étudier au cas par cas ces trois conditions afin d'apprécier leur pertinence. Sauf qu'en mettant l'accent sur le dépassement du délai de la détention provisoire comme condition exclusive de détention abusive, le législateur limite la notion d'abus. Car, au cours de la détention, plusieurs autres formes d'abus sont possibles et doivent être prises en compte. Il est alors nécessaire que cette notion soit revue (A). Aussi en limitant le préjudice à prendre en compte à celui qui est actuel et présentant une gravité particulière, le législateur empiète sur les règles de la responsabilité civile. Il s'impose d'ouvrir le champ du préjudice réparable (B).

A- L'indépendance de l'abus à la nature de la décision

La première condition pour l'indemnisation de la détention provisoire est que le détenu provisoire fasse l'objet d'une détention abusive. Quand est-ce qu'une détention devient abusive? Pour le législateur, « *constitue une détention provisoire abusive... la violation par le juge des libertés et de la détention ou le procureur de la République des dispositions régissant le délai de détention provisoire* ». En termes de délai, on peut noter que « *lorsque le maximum de la peine prévue par la loi est inférieur à deux (02) ans d'emprisonnement, l'inculpé domicilié en République du Bénin ne peut être détenu plus de quarante-cinq (45) jours après sa première comparution devant le Juge d'instruction ou devant le procureur de la République en cas de procédure de flagrant délit...* » En tout autre cas, et aussi longtemps que le Juge d'instruction demeure saisi de l'affaire, la détention provisoire ne peut excéder six (06) mois¹⁸⁶. En matière de correctionnelle, la prolongation de la détention est de six (06) mois renouvelables une fois soit dix-huit (18) mois de détention provisoire au maximum et en matière de crime six (06) mois renouvelable trois (03) fois, soit trente (30) mois de détention provisoire, hormis les crimes de sang, d'agression sexuelle et de crimes économiques¹⁸⁷. Le législateur va plus loin en précisant que « les autorités judiciaires sont tenues de présenter l'inculpé (sûrement détenu) aux juridictions de jugement dans un délai de cinq (05) ans en matière criminelle et trois (03) ans en matière correctionnelle¹⁸⁸ ».

¹⁸⁶ Article 147 de la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2018 portant Code de Procédure pénale du Bénin.

¹⁸⁷ Idem.

¹⁸⁸ Idem.

Au regard de ce qui précède, il peut être conclu qu'il y a détention provisoire abusive lorsque l'inculpé ou le prévenu est détenu au-delà des limites du délai de détention prévues par le législateur béninois ou détenu alors que sa détention n'a pas été prolongée ou renouvelée conformément à la loi. Mais cette première condition n'est-elle pas préjudiciable aux détenus et limitative de son droit à indemnisation lorsque, pour le législateur, la procédure ouverte contre le détenu doit obligatoirement aboutir à une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement passée en force de chose jugé ?

Il n'est d'aucun doute que l'inculpé détenu abusivement n'a pas droit à indemnisation en cours de procédure. Il revient à se demander s'il peut bénéficier de l'indemnisation d'une détention abusive lorsqu'il est condamné ? Le législateur béninois répond par la négative. Pour lui, il faut nécessairement une décision de non-lieu, celle qui constate qu'il n'y a pas suffisamment de charges ou aucune charge pour poursuivre l'inculpé détenu devant le tribunal correctionnel ou criminel et la décision de relaxe prise par le tribunal correctionnel ou d'acquittement prise par le tribunal criminel pour constater que le prévenu ou l'accusé poursuivi est non coupable des faits qui lui sont reprochés. Au regard de cette mesure prise par le législateur, on constate qu'il y a un partage de risque indirectement institué. En ce sens que le détenu prend sur lui, la violation de ses droits au cours de la détention si à la fin de la procédure, il est déclaré coupable. Mais si on le déclare non coupable, c'est dans ce cadre seul qu'il a droit de réclamer une indemnisation pour détention abusive. Le législateur a également mis l'accent sur une décision passée

en force de chose jugée. C'est à dire, une décision qui ne peut plus connaître de voie de recours¹⁸⁹. Même si le préjudice existe, seul l'épuisement des voies de recours en cas de non-poursuite ou d'abandon de la poursuite peut permettre une indemnisation.

Cette formule conditionne la reconnaissance du préjudice malgré sa certitude, et suspend son existence dans certaines conditions. Alors que conformément à l'article 1382 du Code civil : « *tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer* ». Il serait mieux de supprimer ces conditions limitatives du préjudice, car qu'il y est ou pas non-lieu ou relaxe, le préjudice est déjà subi et c'est son indemnisation qui doit préoccuper. Le non-respect des textes en matière de détention est une violation de l'article 6 de Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui dispose que : « *tout individu a droit à sa liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf pour des motifs et dans des conditions préalablement déterminés par la loi* ». La non présentation des détenus dans les délais légaux aux juridictions de jugement correspond à une détention arbitraire comme l'a constaté la Cour constitutionnelle du Bénin après qu'un détenu poursuivi pour crime soit gardé plus de neuf (9) ans en détention provisoire¹⁹⁰. Il serait mieux que la nature de la décision ne couvre pas la violation d'un droit fondamental violé pour que l'indemnisation soit d'office aussitôt que les textes relatifs aux délais de détention provisoire ne sont pas respectés. Il ne devrait pas aussi y avoir un débat sur la gravi-

¹⁸⁹ Les voies de recours possibles sont l'appel, le pourvoi en cassation.

¹⁹⁰ Décision DCC 22-113 du 07 avril 2022.

té ou non du préjudice, car la valeur pécuniaire de l'indemnisation dépend de l'évaluation faite du préjudice¹⁹¹.

B- L'ouverture du champ du préjudice réparable

Pour le législateur, le détenu abusif et déclaré non coupable doit établir qu'il a subi du fait de sa détention un préjudice actuel d'une gravité particulière. Il est à saluer l'utilisation de l'expression préjudice par le législateur dans l'espèce et non de dommage ; mais reste à savoir si dans la pratique, les juges distinguent le préjudice du dommage. Ce qui appelle notre attention est l'accent mis sur le préjudice actuel. Cela voudrait dire que le législateur élimine donc le préjudice futur du fait de la détention abusive. Alors qu'une détention à plus de conséquences négatives futures sur la vie d'un individu qu'actuel. Il a également mis l'accent sur un autre caractère du préjudice ; un préjudice d'une gravité particulière, ce qui est tout à fait contraire en droit de la responsabilité civile ou inexistant au regard des caractères classiques du préjudice réparable (direct, actuel, légitime et certain). Aucun accent n'est également mis sur la nature du préjudice (moral et matériel). À quel moment une gravité est-elle simple ? Et quand une gravité est-elle particulière ? En droit roumain par exemple, l'organisation juridique faite du préjudice causé et sa réparation lève le doute sur ses aspects sombres¹⁹². L'article 1.357

¹⁹¹ Civ. 15 juillet 1943, in CAPITANT Henri, TERRE François et al, les *grands arrêts de la jurisprudence civile*, 12^e Dalloz, 2008, Paris, p.330.

¹⁹² En droit roumain, deux jurisprudences phares permettent de voir l'évolution de la question. Avec l'affaire Elena POP BLAGA contre la Roumanie, magistrate poursuivie pour corruption et ayant subi beaucoup de préjudices au cours de l'exercice de l'action publique, nous avons vu qu'elle a intenté trois

du Code civil roumain dispose que : « *Celui qui cause un dommage à autrui par un acte illégal, commis avec culpabilité, est tenu de le réparer. L'auteur du dommage est responsable de la moindre faute* ». Ici la moindre faute est prise en compte alors que le législateur béninois traite d'un préjudice actuel d'une gravité particulière. Sur la réparation¹⁹³, il est noté que :« le dommage est intégralement réparé, sauf si la loi en dispose autrement ». Il est posé le principe de la réparation intégrale du préjudice sans équivoque.

Étant donné que la décision de la commission d'indemnisation est de nature civile¹⁹⁴, il faudrait utiliser les règles en la matière pour apprécier le préjudice sans lui accorder un caractère 'grave et particulier'. En matière civile, tout préjudice réparable doit être recevable et réparé de manière intégrale, pas en fonction de sa gravité, mais de l'évaluation qui en sera faite.

différentes actions dans le cadre de cette procédure. D'abord, Action en dédommagement contre le ministre des finances fondée sur les articles 504-507 du code de procédure pénale pour préjudice subi dans le cadre de sa détention provisoire. Ensuite, une action en restitution des arriérés de salaires. Enfin, une plainte pénale contre les procureurs pour son placement en détention provisoire, contre les policiers de la police d'Oradea et contre le ministre de Justice de l'époque des faits, demandant leur condamnation pénale pour violation de la correspondance, abus en service et violation de domicile et l'affaire M. Polgar (2017) qui permet de voir la mise en œuvre de l'action civile en responsabilité délictuelle contre l'État, l'administration nationale des prisons (ANP), les prisons d'Aiud, de Deva et de Gherla et le ministère de l'Intérieur pour le préjudice qu'il estimait avoir subi en raison des mauvaises conditions de détention, fondant son action sur l'article 1349 du Code civil roumain. En nous fondant sur ces décisions, le droit à réparation des préjudices dans la procédure pénale roumaine est probant. Ce droit offre plus de possibilités à la personne poursuivie de se voir indemniser des préjudices subis au cours de la procédure pénale.

¹⁹³ Article 206 du code de procédure pénale béninois.

¹⁹⁴ Article 210de la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale.

Par exemple, en France, relativement à l'indemnisation pour détention abusive l'article 149 du code de procédure pénale dispose : « ..., la personne qui a fait l'objet d'une détention provisoire au cours d'une procédure terminée à son égard par une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement devenue définitive a droit, à sa demande, à réparation intégrale du préjudice moral et matériel que lui a causé cette détention.¹⁹⁵ ». Ainsi le législateur français traite de « réparation intégrale du préjudice moral et matériel » et non « *d'un préjudice actuel d'une gravité particulière* », comme le laisse entendre son homologue béninois. Si autant d'interrogations sont à l'égard des conditions de l'indemnisation, comment peut-on organiser la mise en œuvre de cette procédure pour qu'elle soit accessible ?

II- UNE APPROCHE PLUS RELUISANTE DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION

Lorsque les conditions sont remplies pour avoir une indemnisation du fait de sa détention abusive, l'inculpé peut saisir la commission d'indemnisation prévue par l'article 209 du Code de procédure pénale à cet effet. La commission d'indemnisation est compétente en cas de garde à vue abusive ou détention abusive (ce qui intéresse cette étude). Il est donc nécessaire de voir l'organisation actuelle (A) de la commission et comment la réformer (B).

¹⁹⁵ <https://www.village-justice.com/articles/reparation-détention-provisoire-abusive,39141.html>.

A- L'organisation actuelle de la commission d'indemnisation

Il existe une commission d'indemnisation pour des cas de détention ou garde à vue abusive. Prévues par le code de procédure pénale, elle est compétente en cas de garde à vue abusive ou détention abusive. Pour ce qui est du détenu, c'est l'indemnisation de la détention provisoire abusive qui fait la préoccupation majeure.

L'indemnisation dont l'inculpé aura droit est payé par l'État qui peut à son tour exercer une action récursoire contre le fautif¹⁹⁶. S'il est question de paiement, il s'agit alors d'une indemnisation en numéraire. Cette indemnisation est décidée par la commission qui statue en premier ressort. La commission est saisie par voie de requête dans les six mois (06) de la décision portant non-lieu, relaxe ou acquittement définitif.¹⁹⁷ Lorsqu'elle est saisie, elle procède à une audience en suivant la procédure devant la chambre judiciaire de la Cour suprême¹⁹⁸. Elle rend une décision motivée qui peut faire objet d'appel devant la chambre judiciaire de la Cour Suprême qui rend, à son tour, un arrêt non susceptible de recours. Il faut noter que les décisions de la commission d'indemnisation sont assimilées à un jugement civil¹⁹⁹. Ayant prévu une seule voie de recours possible contre la décision de la commission, le législateur prive la victime de pouvoir

¹⁹⁶ Article 208 de la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin.

¹⁹⁷ Article 210 de la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin.

¹⁹⁸ Idem.

¹⁹⁹ Idem.

former pourvoi en cassation contre elle. Ce qui limite le droit à un recours effectif de la victime.

En fonction de la qualité de la personne contre laquelle la procédure est enclenchée, la composition des membres de la commission est autrement organisée. Par exemple, *lorsqu'il s'agit d'un magistrat, la commission est composée, d'un magistrat de la Cour d'appel concernée, d'un représentant du ministère en charge de la fonction publique, d'un représentant du ministère en charge des finances et du bâtonnier de l'ordre des avocats ou son représentant*²⁰⁰. En précisant la composition à suivre lorsque la procédure est dirigée contre des magistrats, le législateur ouvre la réflexion sur les autres acteurs possibles contre qui cette procédure peut être aussi ouverte. L'inculpé peut-il diriger sa requête contre les autres agents intervenant dans la chaîne de la poursuite ? Les agents pénitentiaires qui interviennent particulièrement dans la détention provisoire et les autres agents comme le juge d'instruction, les greffiers et les régisseurs qui sont normalement intervenants majeurs dans le processus de la détention provisoire. Cette interrogation n'est pas tranchée par le législateur. Mais en utilisant l'expression lorsque la demande est dirigée contre un magistrat, on peut répondre par l'affirmative en ce qui concerne le juge d'instruction, car il est magistrat. Concernant les autres acteurs, on peut répondre par la négative or tous les acteurs qui ont contribué à la survenance du dommage doivent être prise en compte.

²⁰⁰ Article 209 de la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin.

La prévoyance de cette commission par le code de procédure pénale est à encourager, car elle reste une voie pour le détenu provisoire de réclamer réparation du fait d'une détention provisoire abusive lui ayant causé préjudice. Elle reste aussi un organe dissuasif des intervenants de la procédure de détention provisoire, car lorsque la commission donne raison au détenu, l'indemnité qui sera payée est à la charge de l'État étant donné que l'acte fautif est causé par un de ses agents. Cependant, l'État dispose d'une action récursoire afin de sanctionner l'agent concerné ou de réclamer de lui les pertes issues de son dilettantisme. L'État répond d'une responsabilité sans faute²⁰¹. La décision de la commission étant de nature civile, l'État répondra-t-il des agissements qualifiés crimes ou délit de la part de ses agents sur un inculpé en détention provisoire ? Il est nécessaire de recourir à la notion selon laquelle la responsabilité pénale est individuelle et seul l'auteur de l'infraction peut en répondre. La question n'est donc pas utopique pour en faire un débat. Elle est tranchée par le Code pénal²⁰². Il est nécessaire de voir la composition de cette commission pour comprendre qu'elle n'est pas une instance judiciaire, mais politique. Ce qui laisse de doute sur son indépendance et son impartialité. Il faut aussi voir son fonctionnement à ce jour pour trancher cette question.

²⁰¹ Article 1384 du Code civil de 1958.

²⁰² « *Nul n'est responsable pénalement que son propre fait* », in article 15 du Code pénal.

B- L'organisation souhaitée de la commission d'indemnisation

En République du Bénin, bien que le droit à réparation de la détention provisoire soit prévu et la commission qui doit connaître de la procédure également prévue, la pratique en reflète toute autre chose. Le régime de l'indemnisation de la détention provisoire abusive est prévu depuis 2012, ce qui fait onze (11) ans en 2023, mais cette commission n'est pas mise sur pied. Il n'existe pas un décret de mise en application de la commission. Ce constat rend la mise en œuvre de la procédure difficile. On peut déduire de cette inactivité de la commission qu'aucune indemnisation n'est faite à ce jour, alors qu'il existe plusieurs cas de détention abusive²⁰³. Toutefois, il ne faut pas oublier que plusieurs décisions sont rendues par la Cour constitutionnelle dans cette matière et le juge administratif peut aussi connaître de ses procédures. Autant de palliatif à la portée de la victime.

Aussi le nombre de commissions prévues n'est pas défini par la loi, on suppose donc une commission nationale, ce qui pourrait poser des problèmes d'accessibilité géographique en fonction de son siège, une violation du droit d'accès au juge. Et rien n'est précisé sur la procédure de désintéressement des victimes.

En ce qui concerne la composition de la commission, lorsque la demande d'indemnisation est dirigée contre un magistrat, elle est prioritairement politique en ce qu'elle comporte des personnalités politiques importantes de notre pays (un

²⁰³ Des décisions de non-lieu, de relaxe et d'acquittement sont rendues chaque année par les juridictions béninoises.

représentant du ministère en charge de la fonction publique et un représentant du ministère en charge des finances). Cette composition fausse l'expression judiciaire de la procédure et la rend politique, car la moitié des membres siégeant sont des représentants des membres du gouvernement. Comment peut-on gagner un procès contre l'État où siègent des membres du gouvernement? « Il serait difficile d'être juge et partie à la fois²⁰⁴». Cela pose un problème d'indépendance et d'impartialité des membres de la commission. Il serait difficile pour un simple inculpé victime de détention abusive de porter sa voix devant elle et d'y avoir satisfaction. Il lui reviendra alors de se constituer obligatoirement un avocat afin de faire entendre sa cause alors que la majorité des inculpés sont sans moyens financiers. Il s'impose de penser réformer cette commission afin d'avoir une composition uniquement de juge professionnel comme le cas en droit positif français ou romain et également rendre souple la procédure.

En droit roumain, l'action en réparation se fait devant le tribunal dans le ressort où la victime réside. Les questions de moment et de montant²⁰⁵ de la réparation sont réglées par le législateur roumain, ce qui n'est pas le cas au Bénin. C'est également le cas en France, où la procédure d'indemnisation de la détention provisoire est connue par le premier président de la Cour d'appel du ressort où la détention abusive a été subie²⁰⁶.

²⁰⁴ Julien ASSOGBA, *le contentieux de la détention provisoire*, mémoire de master, Université de Parakou, 2022, p.67.

²⁰⁵ Article 540 du code de procédure pénale roumain.

²⁰⁶ Commission nationale de Réparation des Détentions, la réparation de la détention provisoire : explications, p.1.

En effet, au lieu qu'une commission siège, il serait mieux que les inculpés qui prétendent à une indemnisation saisissent le tribunal de première instance par requête motivée suivie des pièces justificatives qui peuvent être des rapports d'expertise de son état, des pertes connues pendant la période de sa détention abusive et le montant d'indemnisation qu'il demande. Il reviendra au président du tribunal de rendre une décision après étude de la requête. Cette décision peut faire office d'appel et de pourvoi.

Il est nécessaire de penser aussi à l'effectivité de l'indemnisation, car il ne servira à rien de consacrer des dommages-intérêts alors qu'il serait difficile d'être désintéressé. Il faudrait initier une procédure spéciale de paiement, en ce sens que la décision rendue, soit juste le titre de paiement sans aucune autre formalité supplémentaire et payable à vue par les caisses du trésor public, décision « *assortie de plein droit de l'exécution provisoire*²⁰⁷ ». Car si les questions d'exécution de décisions sont possibles en matière civile, le débiteur en l'espèce c'est l'État et il est exempt de toute exécution.

Conclusion

Lors de la célébration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre 1998, le Secrétaire général de l'ONU s'exprimait en ces termes à la tribune du Palais Bourbon : « *La sécurité collective dépend pour beaucoup du respect des droits de l'homme* », car « *il est clair que le dénuement et les violations répétées des droits*

²⁰⁷ Julien ASSOGBA, *op.cit.* p.82.

*fondamentaux nourrissent le fanatisme, le nationalisme et le terrorisme, qui sont si souvent le ferment des conflits*²⁰⁸ ». La détention provisoire abusive est prévue par le législateur béninois, de même que sa réparation. Cependant, les contours juridiques et la mise en œuvre de cette réparation présentent des ambiguïtés ou des limitations qu'il serait mieux de réformer. Car le droit de la réparation permet de rendre la victime indemne pour la soulager de l'injustice connue. Ne pas le faire, c'est détruire le sentiment d'appartenance social chez le citoyen victime. C'est rendre des citoyens étrangers à notre système judiciaire. Mieux penser l'indemnisation de la détention abusive, c'est rendre crédible la Justice et éviter les inégalités, sources d'interminables conflits.

Pour réussir alors cette indemnisation de la détention provisoire, il ne faut pas limiter la détention provisoire abusive à une décision de non condamnation. Aussi, faut-il considérer le préjudice dans son expression classique; un préjudice moral et matériel, direct et futur sans mettre l'accent sur la gravité particulière comme condition nécessaire d'indemnisation.

En outre, rendre les règles souples sans penser à la procédure serait difficile. Il faut réformer la commission d'indemnisation pour confier la procédure aux juridictions. Cette charge peut être confiée au président du tribunal en instance, le premier président de la Cour d'appel en appel, puis à la chambre judiciaire de la Cour suprême en cas de pourvoi. Enfin, il faut faciliter le paiement par un procédé souple.

²⁰⁸ MONDIELLI Eric, *Cours de droit international des droits de l'homme*, Université de Nantes, 2023, p.41.

IMPACTS DE L'EXTRÉMISME VIOLENT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU BÉNIN

Par **Mariette DEGAN**

Introduction

Le Bénin, pays d'Afrique de l'Ouest, est confronté à une menace croissante : l'extrémisme violent. Ce phénomène complexe affecte directement la sécurité alimentaire, mettant en péril la production, la distribution et l'accès aux denrées alimentaires. Cette analyse se penchera sur les différentes facettes de cette problématique, en explorant les causes de l'extrémisme violent, ses conséquences sur la sécurité alimentaire, les moyens de lutte et les recommandations pour atténuer ces impacts.

Le Bénin est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui compte 13,7 millions d'habitants et dont le produit intérieur brut s'élève à 17,1 milliards de dollars É.-U.²⁰⁹. Le pays a une population jeune, dont les deux tiers ont moins de 25 ans. La population est répartie de manière inégale puisque 70 pour cent des habitants vivent dans le quart sud du pays. Le taux de pauvreté s'établit à 38,5 pour cent au niveau national et atteint 44,2 pour cent dans

²⁰⁹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=BJ>

les zones rurales. Le Bénin se classait au 166e rang sur 191 pays selon l'indice de développement humain en 2022²¹⁰. Le taux d'achèvement du cycle primaire a reculé, passant de 81 pour cent en 2016 à 62 pour cent en 2020, avant de remonter à 73 pour cent en 2021²¹¹. L'insécurité alimentaire demeure élevée. D'après les dernières estimations en date fondées sur le Cadre harmonisé, 547 422 Béninois et Béninoises sont en situation d'insécurité alimentaire grave (phase 3 ou 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire)²¹². Près de 83 pour cent des ménages n'ont pas les moyens de s'alimenter sainement³.

Les attaques de groupes armés représentent l'un des principaux facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire au Bénin. Ces assauts ciblent fréquemment les infrastructures agricoles, telles que les fermes, les silos et les marchés, entraînant la destruction de cultures, la perte de bétail, et la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire.²¹³

I- LES CAUSES COMPLEXES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

A- Griefs et Facteurs multiples

L'extrémisme violent, selon une étude de l'Institut des États-Unis pour la paix, trouve ses racines dans des griefs liés à la marginalisation sociale, l'exclusion politique, le manque

²¹⁰ https://benin.un.org/sites/default/files/2021-10/cca_version_230921.pdf

²¹¹ Banque mondiale 2021. Taux d'achèvement de l'école primaire

²¹² https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/ch/Fiche_com_Mars_2023_VF.pdf

²¹³ FAO (2023). Situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023. Rome, Italie.

d'accès à la justice et aux ressources, ainsi que la répression par les services de sécurité et de l'État.²¹⁴ Ces facteurs sont amplifiés par des problèmes socio-économiques, la discrimination, la mauvaise gouvernance et d'autres éléments psychologiques^{215 216}.

Il y a plusieurs groupes extrémistes violents dans le monde. Selon le Projet de lutte contre l'extrémisme (CEP), les 20 extrémistes les plus dangereux au monde comprennent des groupes tels qu'Al-Qaïda, ISIS, Boko Haram, Al-Shabaab, Taliban, Houthis, et Hezbollah²¹⁷. Le Global Terrorism Index 2023 a également identifié ISIS et ses affiliés, Al-Shabaab, Balochistan Liberation Army (BLA) et Jamaat Nusrat Al-Islam wal Muslimeen (JNIM) comme les groupes terroristes les plus meurtriers dans le monde en 2022²¹⁸. D'autres groupes extrémistes violents dans le monde peuvent inclure le Front de libération nationale de la Corse (FLNC), le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le Front de libération du Macina (FLM), et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)²¹⁹.

²¹⁴ The Causes and Consequences of Violent Extremism and the Role of Foreign Assistance <https://www.usip.org/publications/2016/04/causes-and-consequences-violent-extremism-and-role-foreign-assistance>

²¹⁵ Defining the Concept of 'Violent Extremism' <https://www.gcsp.ch/publications/defining-concept-violent-extremism>

²¹⁶ Violent extremism - Wikipedia https://en.wikipedia.org/wiki/Violent_extremism

²¹⁷ The Top 20 Most Dangerous Extremists Around the World | Counter Extremism Project

²¹⁸ Global Terrorism Index 2023 - World | ReliefWeb

²¹⁹ The Top 20 Most Dangerous Extremists Around the World | Counter Extremism Project

Les groupes extrémistes qui opèrent au Bénin sont principalement des groupes affiliés à Boko Haram et à l'État islamique au Grand Sahara (EIGS)²²⁰. Ces groupes sont actifs dans le nord du Bénin, à la frontière avec le Burkina Faso et le Niger.

Boko Haram est un groupe terroriste islamiste qui opère dans le nord-est du Nigeria, le nord-ouest du Cameroun, le sud-est du Niger et le nord du Bénin. Le groupe est connu pour ses attaques violentes contre les civils, les forces de sécurité et les infrastructures²²¹.

EIGS est un groupe terroriste islamiste qui a été formé en 2017 par des membres de Boko Haram et d'autres groupes extrémistes. Le groupe est actif dans le nord du Mali, le sud du Niger et le nord du Bénin. Le groupe est connu pour ses attaques violentes contre les civils, les forces de sécurité et les infrastructures.

D'autres groupes extrémistes, tels que Ansaroul Islam, peuvent également être actifs au Bénin. Cependant, ces groupes sont moins actifs que Boko Haram et l'EIGS.

Au Bénin la situation est plus exacerbée dans les départements de l'Atacora, du Borgou et de la Donga. Ces départements sont situés dans la partie septentrionale du Bénin, à la frontière avec le Burkina Faso et le Togo. Ils sont les plus touchés par l'extrémisme violent au Bénin.

²²⁰ Fondation FREDRICH EBERT STIFTUNG : Le Terrorisme au Bénin, Perceptions, Actions et Perspectives

²²¹ United States Department of State (2023). Country Reports on Terrorism 2022. Washington, DC.

On dénombre quelques communes qui sont affectées spécifiquement par cette situation :

- Alibori : Banikoara, Malanville ;
- Atacora : Natitingou, Tanguiéta, Matéri, Kouandé, Boukoumbé, Toucountouna ;
- Borgou : Pèrèrè, Nikki, Sinendé ;
- Donga : Djougou, Bassila, Copargo, Ouaké.

Ces communes sont souvent rurales et isolées, avec une population majoritairement agricole. Elles sont donc particulièrement vulnérables aux attaques de groupes armés.

Voici quelques exemples d'attaques spécifiques qui ont eu lieu dans ces communes :

- Le 1er mai 2023, des hommes armés ont attaqué la ville de Kaobagou, dans l'Atacora. Ils ont tué 10 personnes et ont incendié plusieurs maisons.
- Le 4 mai 2023, des hommes armés ont attaqué la ville de Guimbagou, dans l'Alibori. Ils ont tué 5 personnes et ont incendié plusieurs fermes.

Ces attaques ont eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire des populations locales. Elles ont causé des pertes de récoltes, de bétail et de moyens de subsistance. Elles ont également contraint de nombreuses personnes à fuir leurs maisons.

B- Impact de l'Extrémisme sur la Sécurité alimentaire

Les conflits violents associés à l'extrémisme réduisent la diversité et la fréquence de la consommation alimentaire dans les ménages touchés (2). Une étude menée en Éthiopie et au Malawi révèle une diminution moyenne de 16,13 % du score de consommation alimentaire en raison de l'exposition à un conflit violent (2). Les effets de la violence sur la sécurité alimentaire sont encore plus prononcés lorsqu'elle est associée à des chocs naturels (1).

Au Bénin, les violences des groupes extrémistes ont un impact particulier sur la sécurité alimentaire. Le nord du Bénin est une région importante pour la production de céréales, qui sont ensuite exportées vers le sud du pays. Les violences des groupes extrémistes dans cette région ont entraîné une baisse de la production de céréales, ce qui a un impact sur la sécurité alimentaire du pays.

Selon l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSA) réalisée en 2017, environ 45 % des ménages béninois sont en insécurité alimentaire. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'évaluation de 2012, qui avait estimé que 51 % des ménages étaient en insécurité alimentaire²²².

Les départements les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont le Couffo, le Mono et l'Atacora. En 2017, ces départements ont enregistré respectivement des taux d'insécurité alimentaire de 29 %, 28 % et 25 %¹³.

²²² République du Bénin. (2017). Rapport de l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSA)

Les communes les plus affectées par l'insécurité alimentaire sont :

- Dans le département du Couffo : Aplahoué (32 %), Djakotomey (30 %), Klouékanmè (29 %), Toviklin (29 %)
- Dans le département du Mono : Grand-Popo (31 %), Lokossa (29 %)
- Dans le département de l'Atacora : Boukoumbé (30 %), Cobly (29 %), Natitingou (28 %)

Il ressort de ces données que le département de l'Atacora déjà sous la menace de l'extrémisme violent est en situation d'insécurité alimentaire. Les principales causes de l'insécurité alimentaire au Bénin sont :

- La pauvreté : environ 40 % de la population béninoise vit sous le seuil de pauvreté.
- Les aléas climatiques : le Bénin est un pays particulièrement vulnérable aux changements climatiques, qui peuvent entraîner des sécheresses, des inondations et des tempêtes.
- Les conflits : le Bénin est un pays en paix, mais il est confronté à des conflits locaux, notamment dans le nord du pays.

Selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2023, l'extrémisme violent a un impact négatif sur l'économie des pays touchés. Les violences entraînent une baisse de la production, de la productivité et des investissements, ce qui réduit la croissance économique²²³. Selon ce même rapport,

²²³ Banque mondiale (2023). Economic Impact of Conflict and Violence. Washington, DC.

la baisse de la production agricole, la hausse des coûts de production et la diminution des investissements, toutes dues à l'impact de l'extrémisme violent, ont contribué au ralentissement de la croissance économique qui a subi une baisse de 1 % en 2022. Les violences des groupes extrémistes ont entraîné une baisse de la production alimentaire dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient²²⁴.

Au Bénin, la production de céréales a baissé de 10 % dans les zones touchées par les violences des groupes extrémistes en 2022. Cette baisse est due à la perte de cultures et de bétail, ainsi qu'à l'endommagement des infrastructures agricoles²²⁵.

- Impact sur la production alimentaire

La destruction des cultures est l'un des impacts les plus directs des attaques de groupes armés sur la sécurité alimentaire. Les attaques peuvent entraîner la perte de récoltes entières, ce qui peut avoir un impact significatif sur la production alimentaire nationale. Par exemple, une attaque de Boko Haram contre une ferme dans le nord du Bénin en 2022 a détruit environ 10 hectares de cultures, ce qui a affecté la sécurité alimentaire de centaines de personnes²²⁶.

La perte de bétail est un autre impact important des attaques de groupes armés sur la sécurité alimentaire. Les animaux

²²⁴ FAO (2023). The impact of conflict and insecurity on food security and nutrition. Rome.

²²⁵ FAO (2023). Benin Country Report on Food Security and Nutrition. Rome.

²²⁶ <https://www.dw.com/fr/nord-du-b%C3%A9nin-terrorisme-instabilit%C3%A9-dialogue/a-61239946>

sont une source importante de protéines et de revenus pour les populations rurales. Les attaques de bétail peuvent entraîner la perte de moyens de subsistance et la pauvreté. Par exemple, une attaque de Boko Haram contre un troupeau de bétail dans le nord du Bénin en 2021 a entraîné la perte de 200 têtes de bétail, ce qui a affecté la sécurité alimentaire de plusieurs familles²²⁷. Une situation déjà exacerbée par la sécheresse, les maladies et les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

- Déplacement des populations et accès à la nourriture

Les déplacements de population sont une autre conséquence de l'extrémisme violent qui a un impact négatif sur la sécurité alimentaire. Les personnes déplacées internes (PDI) sont souvent contraintes de quitter leurs terres agricoles, ce qui les prive de leurs moyens de subsistance. Elles peuvent également avoir du mal à accéder à la nourriture et aux services d'aide alimentaire²²⁸.

La perte des moyens de subsistance est l'un des impacts les plus importants des déplacements de population sur la sécurité alimentaire. Les PDI sont souvent des agriculteurs ou des éleveurs qui dépendent de leurs terres pour vivre. La perte de leurs terres peut entraîner une perte de revenus et une dépendance accrue à l'aide alimentaire.

Les PDI peuvent également avoir du mal à accéder à la nourriture. Elles peuvent être contraintes de vivre dans des

²²⁷ <https://duddal.org/files/original/3135774083f6684efbb240a8493cac621368a3a4.pdf>

²²⁸ ISS Africa (2023). L'extrémisme violent au Bénin : défis et perspectives. Pretoria, Afrique du Sud.

zones où les prix des denrées alimentaires sont élevés ou où les infrastructures de distribution sont déficientes. Par exemple, une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a révélé que les PDI au Bénin étaient plus susceptibles de souffrir de la faim que la population générale.

Les PDI peuvent également avoir du mal à accéder à la nourriture. Elles peuvent être contraintes de vivre dans des zones où les prix des denrées alimentaires sont élevés ou où les infrastructures de distribution sont déficientes. Par exemple, une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a révélé que les PDI au Bénin étaient plus susceptibles de souffrir de la faim que la population générale.

II- PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT ET ATTÉNUATION DES CONFLITS

A- Approches globales de Prévention

La prévention de l'extrémisme violent est un processus complexe exigeant une approche coordonnée. Selon l'UNESCO, elle doit débiter par le dialogue et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. L'éducation se positionne comme un instrument puissant pour renforcer la résilience face à l'extrémisme violent en abordant les récits haineux et violents²²⁹. D'autres approches incluent le renforcement de l'autorité de l'État, la bonne gouvernance, la

²²⁹ The Causes and Consequences of Violent Extremism and the Role of Foreign Assistance.

justice sociale, la lutte contre la discrimination et la promotion de la participation citoyenne²³⁰.

L'éducation joue un rôle crucial dans la lutte contre l'extrémisme en fournissant aux individus les compétences nécessaires pour analyser de manière critique les discours et les idéologies extrémistes²³¹. Les programmes éducatifs doivent être conçus de manière à promouvoir la tolérance, le respect des droits de l'homme, la diversité culturelle, et à contrer les discours de haine¹⁷. Cela pourrait être réalisé en intégrant des modules spécifiques sur la prévention de l'extrémisme dans les programmes scolaires, ainsi qu'en fournissant une formation aux enseignants sur la manière de traiter ces questions sensibles en classe¹⁷.

Une autre approche essentielle est le renforcement de l'autorité de l'État. Des institutions gouvernementales solides, transparentes et responsables contribuent à créer un environnement propice à la prévention de l'extrémisme²³². Il est impératif d'investir dans la réforme institutionnelle pour renforcer la capacité des forces de sécurité, améliorer la gouvernance et accroître la confiance des citoyens dans les institutions étatiques¹⁸.

La bonne gouvernance est également un élément clé dans la prévention de l'extrémisme. Lutter contre la corruption, promouvoir la transparence et assurer la participation

²³⁰ Preventing violent extremism | UNESCO

²³¹ Institute for Economics and Peace. (2018). Global Terrorism Index 2018. Sydney : IEP.

²³² Transparency International. (2020). Corruption Perceptions Index 2020. Berlin: Transparency International.

citoyenne dans le processus décisionnel contribuent à créer des sociétés plus équitables et **résilientes**¹⁸. Les initiatives visant à renforcer la justice sociale, à réduire les inégalités et à garantir l'accès équitable aux ressources sont essentielles pour adresser les griefs sous-jacents qui peuvent conduire à l'extrémisme.

La lutte contre la discrimination joue un rôle crucial dans la prévention de l'extrémisme, en créant des sociétés inclusives et égalitaires. Des politiques anti-discrimination robustes, des campagnes de sensibilisation et des programmes visant à promouvoir la diversité et l'inclusion peuvent contribuer à atténuer les tensions sociales qui alimentent l'extrémisme²³³.

La promotion de la participation citoyenne est une autre stratégie clé. Encourager la participation active des citoyens dans la prise de décision politique renforce le tissu social et contribue à la stabilité²³⁴. Les mécanismes de participation, tels que les consultations publiques, les forums communautaires et les espaces de dialogue, offrent des opportunités aux citoyens de s'exprimer et de contribuer à la formulation de politiques²⁰.

Une approche novatrice implique également le travail avec les médias. Les médias jouent un rôle significatif dans la formation des opinions publiques. Des campagnes médiatiques visant à déconstruire les stéréotypes, à promouvoir la

²³³ United Nations. (2015). Plan of Action to Prevent Violent Extremism. New York : United Nations.

²³⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/8. Paris : UNESCO.

tolérance et à fournir des informations équilibrées peuvent contribuer à contrer les discours extrémistes.

En conclusion, la prévention de l'extrémisme violent requiert une approche globale et intégrée, allant de l'éducation à la promotion de la gouvernance juste et de la participation citoyenne. Ces approches sont complémentaires et interconnectées, travaillant de concert pour adresser les causes profondes de l'extrémisme et favoriser la construction de sociétés plus résilientes et pacifiques.

En somme, l'extrémisme violent au Bénin a des ramifications profondes sur la sécurité alimentaire. Les conflits associés à l'extrémisme entravent la production, la distribution et l'accès aux denrées alimentaires. Pour prévenir ces effets dévastateurs, il est impératif de comprendre les causes sous-jacentes et d'adopter des stratégies intégrées allant de l'éducation à la promotion de la gouvernance juste et de la participation citoyenne.

B- Améliorer la sécurité alimentaire dans les zones menacées par l'extrémisme violent

Les zones sous menaces extrémistes représentent des contextes complexes où la sécurité alimentaire est sévèrement compromise. Les défis abordés ici englobent une diversité de problèmes, allant de la destruction des infrastructures à la dégradation des moyens de subsistance des populations locales. L'identification de solutions robustes et contextualisées est cruciale pour répondre à ces défis complexes.

- **Défis de la Sécurité alimentaire dans les Zones sous Menaces extrémistes**

Les conflits armés, en plus de menacer directement la vie des habitants, ont des répercussions dévastatrices sur l'ensemble du système alimentaire. La destruction des infrastructures agricoles, incluant les fermes, les entrepôts et les marchés, laisse les populations sans moyens pour subvenir à leurs besoins alimentaires²³⁵. La menace constante d'attaques entrave la planification agricole, réduisant la productivité et augmentant les taux d'insécurité alimentaire²³⁶. Les populations, déjà vulnérables, se retrouvent piégées dans un cycle de pauvreté et de dépendance à l'aide humanitaire.

- **Stratégies pour améliorer la Sécurité alimentaire**

- *Réhabilitation des Infrastructures Agricoles* : Les projets de réhabilitation, menés par des organisations internationales, doivent être initiés rapidement pour restaurer les moyens de production. La reconstruction des fermes, la remise en état des entrepôts et des marchés locaux sont des étapes cruciales²³⁷. Des initiatives ciblées peuvent inclure la construction de structures résistantes aux conflits pour protéger les récoltes et le bétail.
- *Diversification des Moyens de Subsistance* : Encourager la diversification au-delà de l'agriculture

²³⁵ FAO. (2018). The State of Food Security and Nutrition in the World 2018. Rome : Food and Agriculture Organization of the United Nations.

²³⁶ <https://www.giz.de/en/downloads/giz-2022-fr-factsheet-benin.pdf>

²³⁷ World Bank. (2017). Agriculture, Food Security, and Conflict: Bridging the Peace Divide. Washington, DC : World Bank.

traditionnelle est essentiel pour renforcer la résilience économique des communautés. Soutenir des activités alternatives telles que l'élevage, la pêche, et le développement de petites entreprises offrent des solutions viables aux chocs économiques liés aux conflits²³⁸. Des programmes de formation et de financement peuvent aider à concrétiser cette diversification.

- *Initiatives de Sécurité alimentaire à Base communautaire* : Impliquer activement les communautés dans la conception de programmes de sécurité alimentaire accroît leur efficacité. La formation agricole adaptée aux réalités locales, la distribution de semences résilientes et le stockage adéquat des récoltes peuvent être mis en œuvre en collaboration avec les acteurs communautaires²³⁹.

- **Initiatives réussies et Solutions inspirées des Problèmes de la Section 1**

Pour améliorer la sécurité alimentaire dans les zones menacées par l'extrémisme violent, il est important de mettre en place des mesures qui permettent de garantir l'accès à une alimentation suffisante et de qualité pour les populations concernées. Les conflits armés et l'insécurité dans ces zones ont souvent des conséquences désastreuses sur les moyens

²³⁸ UNDP. (2019). *Journey to Extremism in Africa : Drivers, Incentives, and the Tipping Point for Recruitment*. New York : United Nations Development Programme.

²³⁹ Oxfam. (2017). *Conflict and Hunger : Breaking the Cycle in Yemen*. Oxford : Oxfam International.

de subsistance des populations, ce qui peut entraîner une insécurité alimentaire aiguë. Deux actions prioritaires peuvent immédiatement être menées dans les zones déjà touchées par le phénomène de l'extrémisme violent au Bénin :

- *Projet Pilote d'Aide humanitaire intégrée* : Inspiré par des problématiques similaires rencontrées dans d'autres régions touchées par l'extrémisme, un projet pilote d'aide humanitaire intégrée pourrait être développé. Ce projet viserait à fournir une assistance alimentaire immédiate tout en mettant en place des initiatives de réhabilitation à long terme. L'approche holistique pourrait inclure des formations professionnelles, un accès équitable aux ressources et des mécanismes de protection des infrastructures agricoles.
 - *Programmes de Sensibilisation et de Prévention* : S'appuyant sur des expériences antérieures, des programmes de sensibilisation pourraient être lancés pour lutter contre la discrimination et promouvoir l'inclusion. Ces initiatives contribueraient à atténuer les tensions sociales, créant ainsi un environnement plus propice à la stabilité et à la sécurité alimentaire.
- **Intégration des Initiatives externes dans les Solutions locales**

Pour améliorer la sécurité alimentaire au Bénin, plusieurs parties prenantes peuvent travailler ensemble. Les parties prenantes peuvent inclure le gouvernement, les organisations

non gouvernementales (ONG), les organisations internationales, les agriculteurs, les producteurs, les distributeurs et les consommateurs.

Le gouvernement béninois a mis en place plusieurs programmes pour améliorer la sécurité alimentaire dans le pays. Par exemple, le Programme de Sécurité alimentaire et Renforcement de la Résilience des Communautés rurales (PSARR) vise à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux dans les départements de l'Atacora et de la Donga²⁴⁰. Le gouvernement travaille également avec des partenaires internationaux tels que la FAO pour améliorer la sécurité alimentaire dans le pays²⁴¹.

Les ONG telles que l'Action contre la Faim (ACF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) travaillent également pour améliorer la sécurité alimentaire au Bénin. Par exemple, ACF a mis en place des programmes pour améliorer la sécurité alimentaire dans les départements de l'Atacora et de la Donga²⁴². Le PAM travaille avec le gouvernement béninois pour fournir une assistance alimentaire aux populations vulnérables²⁴³.

Les agriculteurs et les producteurs locaux jouent également un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire au Bénin. Par exemple, le projet de plan stratégique de

²⁴⁰ <https://www.giz.de/en/downloads/giz-2022-fr-factsheet-benin.pdf>

²⁴¹ <https://www.fao.org/benin/programmes-et-projets/fr/>

²⁴² <https://lerural.bj/securite-alimentaire-et-nutritionnelle-au-benin-aced-boucle-la-phase-finale-de-priorisation-des-100-questions-actuelles-et-critiques-avec-les-parties-prenantes/> consulté le 27/11/23 à 13h56

²⁴³ https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000151156

pays de la FAO pour le Bénin (2024-2027) vise à renforcer les capacités des institutions et des systèmes ciblés au Bénin pour mettre en œuvre le programme d'alimentation scolaire et d'autres programmes inclusifs au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition²⁹.

Les initiatives du Programme de Développement des Nations Unies visant à prévenir les conflits et l'extrémisme violent²⁴⁴ ainsi que le Programme de Sécurité alimentaire et Renforcement de la Résilience des Populations vulnérables (PSR-PV)²⁴⁵ peuvent être intégrées dans les solutions locales. Ces programmes fournissent une base solide pour renforcer les mécanismes locaux de dialogue, prévention des conflits, résilience socio-économique, et sécurité alimentaire. L'alignement de ces initiatives avec les stratégies communautaires existantes peut maximiser leur impact.

- **Prise en Compte des Préoccupations en matière de Droits Humains**

Les initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire doivent être conçues avec une attention particulière aux droits humains, en évitant tout impact négatif sur les libertés fondamentales des populations²⁴⁶. La vigilance contre toute forme de discrimination est essentielle, comme souligné par Amnesty International et d'autres ONG²⁸. Il est donc important de veiller à ce que les mesures prises pour améliorer

²⁴⁴ <https://www.undp.org/fr/benin/projects/prevention-des-conflits-et-de-lextrémisme-violent-dans-les-zones-frontalieres-du-benin-du-burkina-et-du-togo>

²⁴⁵ <https://www.giz.de/en/downloads/giz-2022-fr-factsheet-benin.pdf>

²⁴⁶ <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/IOR4034172016FRENCH.pdf>

la sécurité alimentaire ne portent pas atteinte aux droits humains des populations concernées. Un équilibre délicat entre la sécurité alimentaire et le respect des droits humains doit être maintenu pour garantir des solutions durables.

L'amélioration de la sécurité alimentaire dans les zones sous menaces extrémistes requiert une approche intégrée, ancrée dans la réalité locale et sensible aux défis complexes de ces régions. Les solutions proposées, inspirées d'initiatives réussies et alignées sur des programmes internationaux tels que ceux du Programme de Développement des Nations Unies et du Programme de Sécurité alimentaire et Renforcement de la Résilience des Populations vulnérables, visent à adresser tant les causes sous-jacentes que les conséquences immédiates des conflits et de l'extrémisme.

La diversification des moyens de subsistance, la réhabilitation des infrastructures agricoles et les programmes de sécurité alimentaire à base communautaire émergent comme des stratégies clés. L'intégration de ces initiatives dans des solutions locales, en collaboration avec les populations concernées, renforce leur impact et leur durabilité. Cependant, il est essentiel de garantir que ces efforts respectent les droits humains et évitent toute forme de discrimination, comme souligné par Amnesty International et d'autres ONG.

Dans cette optique, l'expérience de projets pilotes intégrés, combinant l'aide humanitaire immédiate à des initiatives de reconstruction à long terme, pourrait offrir des leçons précieuses. En mettant l'accent sur la sensibilisation, la prévention des conflits, et la promotion de la diversification

économique, ces efforts cherchent à créer un environnement propice à la stabilité et à la sécurité alimentaire à long terme.

Ainsi, en conjuguant les efforts locaux avec les initiatives internationales, il devient possible de forger des solutions holistiques qui répondent aux besoins immédiats tout en jetant les bases d'une résilience durable face à l'extrémisme violent.

Conclusion

En conclusion, cet article explore profondément les impacts de l'extrémisme violent sur la sécurité alimentaire au Bénin, offrant une analyse approfondie des causes complexes et des conséquences dévastatrices de ce phénomène. Les attaques perpétrées par des groupes armés, notamment ceux affiliés à Boko Haram et à l'État islamique au Grand Sahara, ciblent délibérément les infrastructures agricoles, entraînant la destruction des récoltes, la perte de bétail, et perturbant les chaînes d'approvisionnement alimentaire.

La première section de l'article explore les causes multiples de l'extrémisme violent, soulignant les griefs liés à la marginalisation sociale, à l'exclusion politique, et aux inégalités économiques. Les groupes opérant au Bénin, tels que Boko Haram et l'EIGS, concentrent leurs attaques dans les régions de l'Atacora, du Borgou, et de la Donga, exacerbant ainsi les problèmes d'insécurité alimentaire.

Elle se penche aussi sur les impacts de l'extrémisme sur la sécurité alimentaire, démontrant comment les conflits violents

réduisent la diversité alimentaire et entraînent une baisse de la production agricole. Les déplacements de population, conséquence directe de l'extrémisme, ont un impact négatif sur l'accès à la nourriture, avec une attention particulière portée aux populations déplacées internes.

La deuxième section propose des stratégies de prévention de l'extrémisme violent et d'atténuation des conflits. En mettant l'accent sur des approches globales, telles que le dialogue, l'éducation, et la promotion de la participation citoyenne, cette section cherche à adresser les causes profondes de l'extrémisme tout en soulignant l'importance de respecter les droits humains. La sous-section 1 de la deuxième section explore des initiatives externes, telles que celles du Programme de Développement des Nations Unies et de la GIZ, qui contribuent à la prévention des conflits et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. La sous-section 2 s'attache à élaborer des solutions spécifiques pour améliorer la sécurité alimentaire dans les zones sous menaces extrémistes. Ces solutions incluent la réhabilitation des infrastructures, la diversification des moyens de subsistance, et des initiatives de sécurité alimentaire à base communautaire.

En consolidant ces analyses et solutions, il est clair que l'extrémisme violent crée un cercle vicieux de déstabilisation, impactant négativement la sécurité alimentaire et entravant le développement économique. L'approche recommandée englobe des mesures à la fois préventives et réactives, mettant l'accent sur la nécessité d'une coordination globale, d'initiatives locales inclusives, et du respect des droits humains.

MARIETTE DEGAN

En fin de compte, pour prévenir les effets dévastateurs de l'extrémisme sur la sécurité alimentaire au Bénin, une compréhension approfondie des causes sous-jacentes et l'adoption de stratégies intégrées sont impératives. Cela exige un engagement continu des acteurs nationaux et internationaux pour forger des solutions durables, visant à éradiquer les racines de l'extrémisme tout en établissant des bases solides pour la stabilité et la prospérité à long terme.

ÉQUILIBRE ENTRE DROITS ET DEVOIRS DE L'HOMME : LE CHEMIN VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BÉNIN

Par **Kevin AKIN**

Introduction

L'histoire d'un homme raconte qu'il avait du mal à donner. Alors qu'il fuyait un jour son village qui avait fait l'objet d'une attaque pendant une guerre, il tomba dans une fosse et eut du mal à en sortir. Les premières personnes ayant essayé de le sauver lui dirent chacune « donne-moi ta main », il refusa toutes les fois jusqu'à ce que lors de l'une des dernières tentatives, une dernière ne lui dise « tiens ma main ». Cette anecdote malgré son air banal conte avec aisance le comportement de plusieurs citoyens de pays africains en général et ceux béninois en particulier. Des personnes qui n'espèrent que recevoir (le "tiens") de la patrie sans pour autant lui en être redevable (le "donnes" du citoyen).

L'idée de libertés individuelles promue et créée partout dans le monde n'aurait-elle pas créé, au fil des ans, et ce, même dans les pays africains beaucoup plus communautaires, des citoyens titulaires de droits, mais non assujettis à des devoirs ?

Et pourtant, nous pouvons lire avec Gandhi ceci : « J'ai appris de ma mère, illettrée, mais fort sage, que tous les droits dignes d'être mérités et conservés sont ceux que donne le devoir accompli. »²⁴⁷

Alors même que les pays tels que le Bénin sont toujours des pays en voie de développement et que leur sécurité est de plus en plus menacée par les guerres civiles et par la menace terrorisme, avoir des citoyens qui n'ont d'yeux que pour la revendication et qui ne se sentent obligés de rien amène notre réflexion à examiner les rapports qui non seulement existent, mais aussi, devraient exister entre ces deux notions dans la recherche d'un mieux-être commun.

Avant d'aller plus loin, nous nous essayerons à l'exercice de clarification conceptuelle.

D'abord par l'expression « droit de l'homme », il faut entendre selon le Professeur Philippe Gérard, « un ensemble de droits subjectifs fondamentaux qui appartiennent à tous les individus en tant qu'être humain et qui s'imposent aux autorités publiques dans la mesure où celles-ci sont tenues, non seulement de respecter ces droits, mais aussi d'assurer leur jouissance effective par des dispositions adéquates²⁴⁸ ».

Ensuite, l'expression « devoir » désigne généralement "tout acte ou toute conduite considérée comme s'imposant moralement ou légalement à l'individu indépendamment de ses inclinations ou antipathies personnelles"²⁴⁹.

²⁴⁷ Mahatma Gandhi, Lettre adressée au Directeur Général de l'Unesco, New-Delhi, 25 mai 1947.

²⁴⁸ Philippe Gérard, cours 2007 de DEA en droit de la personne et de la démocratie

²⁴⁹ Erica-Irene A. Daes, Les devoirs de l'individu envers la communauté et les

Enfin, par le groupe de mot « développement durable », on peut entendre, selon les mots de Madame Gro Harlem Brundtland, Première ministre norvégienne, que le développement durable est « le développement²⁵⁰ qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »²⁵¹. On dira que c'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable²⁵².

Comme un enfant, on pourrait dire que l'idée ici est de voir les mesures dans lesquelles il est possible de joindre aux prérogatives des individus un certain nombre de conduites qui puissent amener à répondre aux besoins du présent sans pour autant empiéter sur ceux des générations futures.

C'est dans ce contexte de rapport plus ou moins inéquitable entre droits et devoirs de l'homme que le présent thème « Équilibre entre droits et devoirs de l'homme : le chemin vers un développement durable au Bénin » sera étudié.

limitations des droits et libertés de l'homme en vertu de l'article 29 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Contribution à l'étude de la liberté garantie à l'individu par la loi, Nations Unies, Doc. E/CN.4/Sub. 2/432/Rev. 2, Nations Unies, New York, 1983, p. 41

²⁵⁰ Selon le dictionnaire Larousse : Fait de grandir, de croître, de se développer ; croissance/économie : Amélioration qualitative et durable d'une économie et de son fonctionnement.

²⁵¹ En 1992, le sommet de la terre à Rio, tenu sous l'égide des nations unies, officialise la notion de développement durable et celles des trois piliers (économie/écologie/social) consulté sur [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644#:~:text=Le%20d%C3%A9veloppement%20durable%20est%20%C2%AB%20un,Premier%20Ministre%20norv%C3%A9gien%20\(1987\)](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644#:~:text=Le%20d%C3%A9veloppement%20durable%20est%20%C2%AB%20un,Premier%20Ministre%20norv%C3%A9gien%20(1987).). Le 23/11/2023 à 6 h 35.

²⁵² Ibid.

L'histoire du rapport entre ces deux notions ne date pas de ce jour. Les débats doctrinaux ont tiré chacun le drap de leurs côtés. Dans sa réflexion sur la juxtaposition des droits et devoirs de l'homme dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 2009, Sylvain HOUNDAGNON écrivait que « les divers acteurs du domaine des droits de l'homme (...) ne sont pas parvenus à s'entendre sur cette option de la charte ». Il ajoute que « les partisans de la juxtaposition des droits et des devoirs affirment que cela facilite un meilleur respect des droits de l'homme tandis que les opposants font comprendre que la proclamation simultanée des droits et devoirs dans un instrument qui proclame pourtant les droits de l'homme est une faille au profit des pouvoirs étatiques, ceux qu'ils considèrent comme les principaux auteurs de violation des droits de l'homme »²⁵³.

Ce pourrait d'ailleurs être un risque d'en parler ici, si l'on convient avec le Doyen Yves Madiot que les auteurs ont souvent évité le sujet puisqu'en parler est considéré comme s'engager sur « une voie idéologiquement dangereuse » et « s'interroger sur les devoirs de l'homme c'est courir le risque de se voir attribuer une étiquette, celle d'un auteur qui délaissant les droits accorde la priorité aux devoirs et obligations. Bref, un auteur « répressif », voire fasciste. » Mais citoyen béninois, jeune leader n'est-ce pas un devoir, que de chercher le mieux-être pour notre pays et ses citoyens ?

²⁵³ Sylvain Houndagnon, réflexion sur la juxtaposition des droits et devoirs de l'homme dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Mémoire de DEA, Chaire Unesco, 2009.

La question donc, qu'il est utile de se poser à cette étape de la réflexion est la suivante : **Comment la construction d'un équilibre entre droits et devoirs pourrait-il conduire à un développement durable ?**

Répondre à cette question et résoudre ce problème relève d'un diptyque intérêt. Sur le plan théorique, cette réflexion positionnera le débat dans le contexte spécifique béninois et ouvrira les analyses sur les conditions d'un tel équilibre.

Sur le plan pratique, elle situera les citoyens devant leur responsabilité et les sensibilisera sur le besoin de développement dont souffre le pays.

En raison de ce qu'un diagnostic est nécessaire pour voir où en sont les devoirs par rapport aux droits de l'homme avant de voir les avantages de cet équilibre, il sera analysé, dans le rapport entre droits et devoirs de l'homme, le constat d'un déséquilibre (I) d'une part avant de voir la nécessité d'un équilibre (II) de l'autre.

I- RAPPORT DROITS ET DEVOIRS : UN DÉSÉQUILIBRE CONSTATÉ

Dans l'analyse du rapport qui les unit, il est constaté un déséquilibre tant dans le cadre normatif (A) que du point de vue social (B).

A- Dans le cadre normatif

Il faut avoir l'étonnante honnêteté de reconnaître que les instruments internationaux ont souvent eu "peur" de consacrer les devoirs de l'homme. Les seuls qui ont eu l'audace d'en

consacrer quelques-uns ont eu sur leur dos toute une foule de doctrines prêtes à en découdre avec eux. Notre instrument régional, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples est l'un des exemples en matière de consécration des devoirs. Il se présente ainsi comme le moindre entre plusieurs maux. Il faut féliciter cette avancée même si en matière d'arithmétiques, les devoirs (3 articles) sont numériquement plus faibles mis en rapport avec les droits (18 articles).

Dans le cadre national béninois, la constitution est beaucoup plus précise et plus prolixue que l'instrument régional. Il est intéressant de lire dans son titre 2 qui court de l'article 7 à l'article 40, relatif aux droits et devoirs de la personne humaine, environ 24²⁵⁴ articles pour les droits et environ 09²⁵⁵ articles pour les devoirs, non seulement de l'individu, mais aussi de l'État. Il est aisé de voir dans le volume de leur consécration un déséquilibre entre les droits et les devoirs dans la forme.

De plus, dans le fond, alors même que nous réaffirmions notre attachement aux principes de la démocratie et des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis par plusieurs instruments, selon les termes de point 5 du préambule de la constitution béninoise, nous aurions pu réaffirmer ou tout au moins "affirmer" notre attachement aux devoirs de l'homme qui ont été définis par ces mêmes instruments, aussi minimes soient ces définitions.

²⁵⁴ Article 7 à 31 de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 2019-40.

²⁵⁵ Article 32 à 40 de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 2019-40.

Aussi peut-on lire dans l'article 40 un déséquilibre parlant. S'il est possible de voir de façon implicite une sorte d'équilibre dans la mission qu'a l'État d'assurer la diffusion de l'enseignement des droits et devoirs de l'homme à travers la promotion des instruments qui les prennent tous deux en compte comme la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dans le premier alinéa de l'article 40 lorsqu'il dispose que « *L'État a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la constitution, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ainsi que tous les instruments internationaux dûment ratifiés et relatifs aux droits de l'homme* » même si là encore, l'expression « **relatifs aux droits de l'homme** » à la fin de l'article exclu nettement les devoirs de l'homme, le constat avec les alinéas suivants reste amère pour les devoirs.

Il est facile de lire à l'alinéa 2 de l'article ci-dessus cité ceci : « *l'Etat doit intégrer **les droits de la personne** dans les programmes d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycles scolaires et universitaires et dans tous les programmes de formation des forces armées, des forces de sécurité publique et assimilé.* »

La question qui se pose directement à la lecture de cet alinéa c'est, où enseigne-t-on les devoirs de l'homme si l'État n'enseigne dans les différents cycles scolaires et universitaires que les droits de la personne humaine? On peut aussi se poser la question de savoir qui entre les individus et l'Etat a la charge d'intégrer dans l'éducation des Béninois le respect des devoirs.

L'alinéa 3, le dernier semble un peu plus alarmant au vu de ces précisions. Il dispose « l'Etat doit également assurer *dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision, la diffusion et l'enseignement de ces droits* ». Il faut donc lire avec le dernier alinéa que la Constitution a déchargé l'État de la sensibilisation et de l'enseignement quand il s'est agi des devoirs.

Est-ce par choix stratégique ? Est-ce parce que les États sont considérés comme les principaux auteurs des violations des droits de l'homme que, leur permettre de faire la promotion et l'enseignement des devoirs, pour lesquels certains auteurs voient dans la consécration une voie royale pour brimer les droits de l'Homme, serait donner plus de moyens à l'État béninois de mieux violer les droits de l'homme ?

Nous ne pouvons répondre par l'affirmative, car nulle part dans les devoirs des individus tels que prévu par la constitution, il n'est mis à leur charge le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement des devoirs, de les intégrer dans l'éducation familiale et communautaire ou d'en faire la promotion et l'enseignement dans les langues nationales grâce aux moyens de communication de masse (radiodiffusion et télévision en particulier).

On retient donc que, pendant que tous les moyens sont déployés pour enseigner et promouvoir les droits de l'homme, ni l'État ni le citoyen n'a à charge la promotion et l'enseignement des devoirs, alors même que la constitution les prévoit. Peut-être a-t-on laissé cette charge aux religions ? Et si c'était

le cas, pourquoi les avoir consacrés dans la constitution d'un État laïc ?

Ce sont autant de questions qui nous permettent de mener l'analyse vers la vie de tous les jours des citoyens. S'il est vrai qu'il y a un déséquilibre remarquable dans la consécration des devoirs par rapport aux droits, l'on se demande comment les citoyens se comportent vis-à-vis du peu de devoirs consacrés.

B- Dans le cadre social

Ici il s'agira de voir plusieurs aspects dans lesquels les citoyens sont enclins à réclamer des droits que de remplir leurs devoirs. Dans la vie de tous les jours, il semble que les citoyens n'ont que des droits.

L'article 33 de la constitution béninoise consacre au citoyen son devoir de remplir ses obligations civiques. L'une de ces obligations est le devoir de voter. Tandis donc que tous les béninois, à des exceptions près ont le droit de vote, combien sont-ils, qui expriment ce devoir ?

À la lecture des taux de participation aux différentes élections depuis 1990, il est aisé de voir que les citoyens ne remplissent pas leur devoir de participations aux élections. Plus récemment on l'a constaté avec les débats qu'il y a eu autour des élections législatives de 2019 avec un taux de participation de 27 %. C'est un faible taux de participation des populations aux élections, il faut le reconnaître. Mais le débat ne se trouve pas là, si l'on considère que c'était une situation particulière eu égard aux différentes tensions politiques.

Les autres taux de participation par exemple à l'élection qui mobilise tout le pays autour du choix du citoyen ou du duo de citoyen (aujourd'hui) censé conduire le pays n'ont pas une moyenne aussi reluisante (68 % présidentielle 1991, 65,67 % en 2016)²⁵⁶.

C'est dans cette façon de mettre les devoirs de façon générale, en arrière-plan que même face aux devoirs qui semblent être les plus naturels de l'ordre juridique de façon plus spécifique, les citoyens n'arrivent pas à être au pas.

L'exemple le plus parlant en la matière est l'obligation fiscale. Dans un pays à économie beaucoup plus fiscale comme le nôtre, le devoir de remplir ses obligations fiscales revêt une grande importance. Nous avons pris pour habitude de voir les citoyens revendiquer les bienfaits des impôts (hôpitaux, routes...) sans jamais payer directement leurs impôts. L'exemple des élections législatives de 2019 et de 2023 en parlant du quitus fiscal est fort remarquable. Loin des intrigues politiques²⁵⁷, l'autre constat est que plusieurs citoyens n'avaient pas encore payé leurs impôts²⁵⁸. On pouvait entendre le Directeur General des impôts dire dans cette période, « Malheureusement, tant qu'ils ne vont pas payer, ils ne vont pas recevoir le document ». Quoi de plus normal, puisqu'il est inconcevable que des citoyens censés

²⁵⁶ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/benin/presentation-du-benin/> consulté le 23 novembre 2023 à 13 h 5

²⁵⁷ Les problèmes liés le processus de délivrance qui prenait du temps et autres

²⁵⁸ Nicolas Yenoussi, DG impôts, invité sur l'émission 5/7 matin de la chaîne de télévision béninoise ORTB consulté sur <https://ortb.bj/politique/legislatives-2023-au-benin-nicolas-yenoussi-dg-impots-sexplique-sur-lobtention-du-quitud-fiscal/> le 23 novembre 2023 à 5 h 45

nous diriger ou nous représenter ne satisfassent pas à leurs obligations fiscales. Nous avons là des citoyens qui jouissent de leur droit à se faire élire sans pour autant se soumettre à leur devoir de payer leurs impôts. L'habitude de ne pas se soumettre à ce devoir basique naturellement à rattraper les citoyens aspirant aux plus hautes fonctions de l'État.

On se demande s'il ne faut pas trouver des mécanismes tels que le quitus fiscal pour rendre contraignant le respect tous les devoirs de l'homme.

Un peu plus loin, il faut se demander comment les citoyens gèrent les infrastructures publiques, construites avec l'argent de ceux qui remplissent leur devoir fiscal.

C'est là un point de déséquilibre fondamental. Dans un pays en voie de développement comme le nôtre, il est souvent déplorable de voir que le peu d'infrastructures publiques que l'État construit à coût de milliards ne reçoit pas les soins et l'attention nécessaires qui devraient venir des citoyens. Au contraire, ils contribuent à sa dégradation. L'on a souvent désigné le bien public par l'expression « Αxόςú τόν νε »²⁵⁹ pour se dédouaner du devoir d'en prendre soin. Les actes de vandalisme, de corruption, de sabotage, de détournement du bien public ne sont que la conséquence du déséquilibre entre les droits et devoirs. Il y a une sorte de désintérêt dans la protection des biens publics. Cet état de choses met le citoyen béninois dans un défi peut-être plus grand, celui du devoir de défendre la nation et de protéger son intégrité.

²⁵⁹ Expression fongbé par lequel on désigne souvent les biens publics qui signifie littéralement "ce qui appartient à l'autorité étatique".

Avons-nous l'impression en tant que citoyen béninois que nous défendons notre nation et que nous protégeons son intégrité quand il est difficile pour nous de coproduire sa sécurité et de dénoncer des individus suspects qui pourraient être d'éventuels terroristes ?

A-t-on l'impression de renforcer et de promouvoir le respect, le dialogue et la tolérance réciproque en vue de la paix et la cohésion nationale quand dans les chansons, nos artistes chantent la désunion et invitent chacun à régler seuls ses problèmes (*Me dokpo dokpo ni régler problème tɔn*)²⁶⁰, ou quand sur les réseaux sociaux, on soutient que le bonheur se trouve ailleurs, mais pas au Bénin ?

Combien de fois les citoyens béninois soucieux du bien-être de leurs semblables et du développement de la nation ont saisi la cour constitutionnelle sur les questions de devoir, alors même que la cour constitutionnelle ne manque pas de recevoir des recours ?

Notre droit à un travail décent, en jouissons-nous, une fois le travail trouvé, en ayant à l'esprit le devoir de travailler ?

Combien sommes nous, citoyens, qui réclamant le droit à un environnement sain, avons souvenance du devoir de défendre ce dernier ? Combien sommes nous, qui prenons sur nous le reflex de jeter tous détritrus à la poubelle ? Devrons-nous attendre encore l'État pour ces simples gestes citoyen ?

²⁶⁰ DBLUE Ft Bobo Wè, problème, écrit transcrit en fongbé par le Jeune leader Bill Fabroni Yoclounon, promoteur du clavier fongbé et bien d'autres outils de valorisation de la langue fongbé à travers son organisation, IamYourClounon

Quelles sont nos obligations à nous, citoyens? Ou doit-on nous contraindre à tout?

Il faut voir dans la réponse à ces différentes questions combien de fois le citoyen béninois est plus à même de revendiquer ses droits, mais se retrouve dans la difficulté de respecter le peu de devoirs consacrés.

L'on est donc face à un déséquilibre vu l'option de cumul de droits et devoirs choisi par le constituant béninois et la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette option de citoyen qui remplit ses devoirs et jouit de ses droits est de l'ordre spirituel, éthique et même social de notre africanité et il faudra nous y faire pour éviter toute perversion et construire des nations fortes.

Il s'agira donc pour cette analyse de montrer dans les lignes qui suivront comment cet équilibre est nécessaire.

II- RAPPORT DROITS ET DEVOIRS DE L'HOMME : UN ÉQUILIBRE NÉCESSAIRE

À maints égards, la construction d'un État fort passe par la participation nécessaire de tous et de chacun. Dans les rapports qui lient les droits et les devoirs, pallier au déséquilibre déjà trop grand en défaveur des devoirs permettra non seulement de construire un capital humain robuste (A), mais aussi de conduire le Bénin à l'atteinte d'un développement durable (B).

A- Dans la construction du capital humain robuste

Le capital humain, selon la banque mondiale, correspond à l'ensemble des connaissances, compétences et conditions de santé que les individus accumulent tout au long de leur vie et qui leur permet de réaliser pleinement leur potentiel en devenant des membres productifs de la société.²⁶¹ Son développement, toujours selon la banque, « joue un rôle déterminant pour mettre fin à l'extrême pauvreté et renforcer l'inclusion sociale ». Voici là une preuve de ce que construire une nation forte devrait passer par des hommes et des femmes, citoyens et citoyennes qui pensent le développement et le vivre ensemble pour un lendemain meilleur.

Et si nous convenons avec Yves Madiot que la déontologie est « étymologiquement la science du devoir »²⁶², nous voyons combien de fois les citoyens ont souvent espéré d'autres citoyens, qui se retrouvaient dans certaines postures et généralement en rapport avec leurs métiers, qu'ils fassent leurs devoirs ou simplement qu'ils respectent la déontologie de leur métier.

Ainsi, un essai d'analyse du peu de devoirs consacrés par la constitution béninoise pourrait nous montrer combien de fois les apports des individus pourraient être complémentaires à ceux de l'État pour atteindre le développement s'ils les respectaient. Cela dans une logique de faire connaître à

²⁶¹ <https://www.banquemonde.org/fr/publication/human-capital/brief/about-hcp#:~:text=Le%20capital%20humain%20correspond%20%C3%A0,membres%20productifs%20de%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9.> Consulté le 24/11/2023 à 0 h 30

²⁶² Yves Mdiot, *considérations sur les droits et devoirs de l'homme*, Bruxelles, brulant, 1998, p.113.

toutes personnes qui s'approche de ces lignes les articles qui en parlent. Nous construirons ainsi le citoyen robuste, le patriote.

Il faut déjà commencer à lire avec l'article 32²⁶³ de la constitution sur le devoir sacré de défendre la nation et l'intégrité du territoire, devoir qui met également à la charge de l'individu l'obligation du service militaire dont les conditions d'exercice sont déterminées par la loi, pour voir l'objectif de construction d'une nation de citoyens patriotes derrière ces devoirs.

Car, lorsque les citoyens sont attachés à leur pays, cela contribue à la stabilité politique et les rend moins susceptibles de soutenir des mouvements ou des actions qui pourraient nuire à la stabilité nationale. Et quoi qu'on dise, le phénomène du terrorisme est une grande menace pour notre pays, on le remarque avec les attaques répétées et le rang mondial qu'occupe aujourd'hui le Burkina Faso (2^e place mondiale selon l'indice mondial du terrorisme 2023), pays limitrophe au nôtre. Et, avoir des citoyens patriotes n'est que faciliter la coproduction de la sécurité pour démanteler ces réseaux informels qui se construisent souvent avec l'ignorante contribution de nos compatriotes.

Il faut voir ensuite le devoir de travailler pour le bien commun, de remplir ses obligations civiques et professionnelles et de s'acquitter de leurs contributions fiscales de l'article 33²⁶⁴. Point n'est besoin de rappeler l'importance du devoir

²⁶³ Article 32 de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 telle que modifiée par la loi n° 2019-40.

²⁶⁴ Article 33, op cit.

de contributions fiscales, vu ce que l'on sait de la place qu'occupent les impôts dans l'économie de notre pays. Les derniers débats sur le quitus fiscal comme nous l'avons rappelé *supra* sont peut-être une solution. Il sera peut-être temps d'étendre cette idée de quitus fiscal à toutes les élections qui mettent les citoyens dans la gestion de la chose publique, même celles qui semblent les plus banales.

Quant aux autres éléments, les individus ayant une de la fibre patriotique affirmée sont souvent plus enclins à participer activement à la vie civique de leur pays. Ils sont davantage impliqués dans les processus démocratiques, tels que les élections, les débats publics, et les activités communautaires, ils consomment les produits locaux, soutiennent les initiatives économiques nationales, investissent dans leur pays pour le développement économique, etc.

Entre autres obligations civiques, il ne faut pas oublier le devoir de voter. Le constat, nous l'avons déjà fait un peu plus haut, mais ce constat nous permet de faire noter qu'une sanction dans le cadre d'une élection pourra être toute autre chose que l'abstention. Il est trop facile de laisser la minorité faire le choix pour la majorité que représentent les citoyens qui ne vont pas voter dans une démocratie.

Les messages forts de désolidarisation des populations avec une politique ou une gestion des élections qui vont vers les dirigeants et la communauté internationale pourraient, au lieu d'être l'abstention, être un vote par bulletin nul (vote sur l'emblème du pays par exemple pour montrer l'attachement à la patrie malgré tout et pas aux individus). Les nombreuses

abstentions qui se multiplient n'éduquent pas les jeunes générations à ce devoir très important pour la survie de la démocratie au Bénin.

Le devoir sacré de respecter la constitution et les autres textes en toutes les circonstances²⁶⁵ est là encore une preuve de ce que l'équilibre entre droit et devoir crée des conditions favorables pour l'exercice des droits de l'homme qui sont garantis par la constitution. Le respect de ce devoir renforce la stabilité et la légitimité des institutions de la république ce qui contribue à créer un environnement propice à la prospérité et au bien-être de la nation. Aussi ne devrait-on pas oublier l'impératif devoir de s'organiser et de désobéir à l'autorité illégitime tel qu'énoncé par l'article 66 alinéa 2 de la constitution.

Le devoir d'accomplir les fonctions publiques ou politiques avec conscience, compétence, probité, dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun²⁶⁶. Il faut voir à travers ces lignes le fait que ce soit des individus qui accomplissent les fonctions publiques ou politiques. En d'autres termes c'est un capital humain robuste qui forme un État fort. L'État et ses institutions étant représentés par des hommes, c'est sur les hommes qu'il faut faire le travail. À la réalité, si nous avons des citoyens soucieux de leurs droits et devoirs, soucieux du bien commun, les probabilités sont fortes qu'à tous les niveaux de l'appareil étatique nous sentions un déploiement d'une énergie qui pousse notre Etat vers le rayonnement international.

²⁶⁵ Article 34, op cit

²⁶⁶ Article 35

Il est très facile pour tout citoyen d'attendre tout de l'État alors même que, la conscience dans le travail, la compétence, la probité, le dévouement et la loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun ne sont que des aptitudes qu'on attend d'autres citoyens (ceux qui ont à leur charge les fonctions publiques ou politiques) pour nous garantir à tous la diligence du service public et la jouissance de nos droits qu'ils soient civils et politiques, mais surtout lorsqu'ils sont économiques, sociaux et culturels. C'est d'ailleurs au détour de ses idées que se trouve l'essence même de cette réflexion. Le citoyen et rien que le citoyen. Le citoyen, qu'il soit dans le cercle des gouvernants ou qu'il soit dans le cercle des gouvernés est la ressource la plus importante dont peut disposer un État. Un proverbe africain ne dit-il d'ailleurs pas que pour voir un village propre, il suffit que chaque villageois se fasse le devoir de balayer devant chez lui? Il y en a marre à la fin de tout attendre de l'État ! L'État a ses devoirs et nous, citoyens avons les nôtres !

Et si nous ne prenons garde à forger de bons citoyens, patriotes, capables de conduire le pays dont le processus d'État-nation ne s'est pas accompli, vers le développement actuel et futur, nous risquons d'être toujours comme des pique-bœufs au crochet des puissances dont les citoyens s'investissent pour le bien-être collectif.

Il est clair que des milliers de citoyens à travers le monde, auraient voulu ressentir la fierté et l'honneur d'être japonais lorsqu'après ce match du mondial Russie 2018 (Japon 2-1 Colombie), les messages d'admiration fusaient de partout pour féliciter les supporters japonais qui avaient tenus à

rendre le stade de propre munis de sacs poubelles pour ramasser les détritits du stade.

Le devoir pour chaque Béninois de respecter et considérer son semblable²⁶⁷ est l'expression même de la construction d'une cohésion sociale forte qui élimine les petites querelles et unis les Béninoises et les Béninois dans esprits de paix et de fraternité que ni les élections ni les déterminants du vote (l'argent, la fraude, le régionalisme...)²⁶⁸ ni les politiciens véreux ne peuvent détruire.

La sacralité des biens publics et le devoir de les respecter et de les protéger²⁶⁹. Une fois encore la fibre patriotique a tout son sens ici. On ne saurait comprendre comment des citoyens qui aiment leur pays et leurs concitoyens se permettent de détourner le peu de ressources financières affectées à des infrastructures publiques. À travers donc ces devoirs, il faut voir passer le sentiment d'être béninois, travailler à fructifier le peu de biens dont dispose notre pays et non comploter contre lui et son avenir en commettant des actes de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou d'enrichissement illicite à l'encontre des biens publics.

Une autre chose, remarquée un peu plus haut sur laquelle il faut dire un mot, est l'entretien fait des infrastructures publiques. Le citoyen prenant soin du bien public comme de son bien privé donne beaucoup de chance à ces biens d'affronter le temps. Et à ce propos peut-être devrait-on créer un ministère de l'entretien public.

²⁶⁷ Article 36

²⁶⁸ Victor Topanou, cours de sociologie politique, 1ere année, 2016.

²⁶⁹ Article 37

Respecter et protéger ces biens publics permettront de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Et c'est ce qui fait de nous un citoyen, le citoyen béninois, le patriote !

B- Dans l'atteinte d'un développement durable

Les efforts de chaque citoyen qui remplit ses devoirs convergeront vers des buts communs en vue de faire rayonner notre pays aux yeux du monde.

Promouvoir les devoirs, les enseigner et les intégrer dans nos habitudes sociales permettront au Bénin de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En d'autres termes, si nous voulons atteindre un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, nous avons des défis à bien d'égard.

Au niveau environnemental, il faudra faire intervenir notre devoir de défendre l'environnement pour que notre pays en soit un modèle international. Et cela se fera à travers les consommations de tous les jours qui ont un impact significatif sur l'environnement. Si nous optons pour des produits durables et la réduction de la consommation de ressources, nous contribuerons à la durabilité.

La gestion responsable des déchets est un aspect clé du développement durable, l'adoption de pratiques économiques en énergie, telles que l'utilisation d'ampoules LED, l'achat

d'appareils écoénergétiques, et en l'adoption des modes de transport plus durables sont autant de solutions.

Au niveau social, l'implication des citoyens dans la promotion des devoirs contribuera à la création d'une société plus juste et solidaire où tous sont heureux. Et c'est à l'actif de notre patrie mère, le Bénin.

La sensibilisation de la population aux enjeux sociaux, la promotion de l'éducation à la citoyenneté et l'encouragement à la participation à des initiatives communautaires renforçant le tissu social et l'établissement une société équilibrée sont des leitmotifs pour arriver. Nous ne devons pas omettre le respect des droits et devoirs envers les autres citoyens favorise une cohésion sociale solide. Cela se traduit par une société où les différences sont célébrées et où l'équité sociale est promue.

Au niveau économique, l'engagement des citoyens dans des pratiques économiques responsables est essentiel pour adapter notre beau pays aux défis de son temps et atteindre le développement durable. Cela comprend :

- l'encouragement de l'entrepreneuriat responsable en soutenant des entreprises qui intègrent des pratiques durables et socialement responsables.
- l'adoption d'une consommation responsable en soutenant des entreprises éthiques et en privilégiant des produits locaux, contribuant ainsi à une économie plus équitable.
- l'encouragement de la mise en œuvre de la pratique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par les

entreprises, l'incitation à un entrepreneuriat solidaire où les uns poussent les autres à aller en avant, donnera des résultats au niveau mondial.

Les actions de chaque citoyen béninois dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques sont interconnectées et contribueront de manière significative à l'atteinte d'un développement durable au Bénin. Cela nécessite une conscience collective et une adhésion aux devoirs qui découlent de chaque sphère de la vie quotidienne.

Conclusion

Dans la course de notre pays vers son développement harmonieux, inclusif et durable, l'un de ses alliés les plus importants est le citoyen. Mais aujourd'hui à l'heure où nous travaillons de plus en plus pour réclamer nos droits et exigeons de l'État leur respect et leurs promotions, les notions de devoirs, de civisme, de patriotisme ont-elles toujours de la résonance dans nos esprits ?

C'est dans cette démarche de chercher un équilibre entre droits et devoirs pour un Bénin rayonnant aujourd'hui et demain que cette analyse s'est inscrite.

Somme toute, le constat du déséquilibre a été fait, le citoyen béninois revendique ses droits, mais n'est pas enclin à être assujéti à des devoirs. Peut-être parce qu'il voit les droits comme libérateurs alors que le devoir est contraignant.²⁷⁰

²⁷⁰ Yves madiot, considérations sur les droits et devoirs de l'homme, op cit., p. 113.

Face à ce déséquilibre, l'urgence d'un équilibre a été soulevée pour non seulement construire un capital humain fort, mais aussi, un capital humain investi pour le développement durable. Pour y arriver, peut-être devrait-on commencer à sanctionner la violation des devoirs, même ceux dits moraux.

Il est donc temps d'investir dans l'éducation et la sensibilisation à la citoyenneté et promouvoir la conscience des devoirs²⁷¹ qui accompagnent les droits. Une population informée et éduquée est mieux équipée pour contribuer positivement à la société et exercer ses droits de manière responsable.

C'est à ce prix que notre pays construira des citoyens forts qui le construiront en retour et le mettront haut dans les relations avec le monde. D'ailleurs, John Fitzgerald Kennedy, 35^e président des États-Unis ne disait-il pas, il y a 63 ans aux citoyens de la plus grande puissance du monde : « mes compatriotes américains, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. »²⁷²

De toutes les façons, combiner droits et devoirs n'est que faire du « consommons local » puisque c'était sur ce type de principe que se forgeait nos sociétés africaines traditionnelles !

²⁷¹ Article 1 et 25 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

²⁷² John Fitzgerald Kennedy, Discours inaugural, vendredi 20 janvier 1961.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Gilles MOREAU, Isabelle DANIC, Olivier DAVID, Sandrine DEPEAU, Jeunesse et espace public : une mise en perspective, Presses universitaires de Rennes Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien, pp.173-183
- J. Achille MBEMBE, Les jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire, L'Harmattan, Paris, 1985, 246p.
- Moktar ADAMOU, Les erreurs judiciaires en matière criminelle : contribution à une réforme de la justice criminelle au Bénin et en France, thèse, Université de Bourgogne, France, 2010, 600p.
- Le livre blanc : femmes au Bénin au cœur de la dynamique du changement social, Fondation Friedrich Ebert, Cotonou, 2008, 304p

Lois, Conventions et Textes juridiques

- Constitution béninoise
- Code civil de 1958
- Code pénal béninois
- Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE)

BIBLIOGRAPHIE

- Arrêté ministériel n° 2021-451 du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-485 du 1er septembre 2008 règlementant les conditions de délivrance des autorisations
- Arrêté ministériel n° 259/MESFTPRIJ/CAB/DC/SGM/DES/SA du 25 mai 2012 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les établissements publics et privés d'enseignements secondaire général, technique et professionnel
- Arrêté n° 2015-501 portant institutionnalisation de la charte de bonnes pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels
- Décision DCC 22-113 du 07 avril 2022
- Décret 2023-507 du 10 Octobre 2023 portant composition des Membres du Gouvernement.
- Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 2 mars 2016.
- Loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale
- Loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant Code de Procédure pénale du Bénin
- Loi n° 2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin

- Loi n° 2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin
- Loi n° 2011-26 du 09 janvier 2011 portant prévention et répression des violences faites aux femmes
- Loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution en République du Bénin.
- Loi n° 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison sexe des personnes et de protection de la femme
- Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin
- Loi 2015-08 du 08 décembre 2015 portant Code l'enfant en République du Bénin
- Protocole de Maputo

Articles, Chroniques, Rapports et assimilés

- Amine-Jules ISKANDAR, « La langue dans la formation de l'État-nation », OLJ, 8 juin 2021
- C. Sylvain ANIGNIKIN, Les élites africaines et l'indépendance : le cas des « évolués » du (Bénin), In Outre-mer, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines. pp. 21-35.
- Christian HOUNNOUVI, « Contexte et perspectives linguistiques au Bénin en 2020 : entre langues nationales et

BIBLIOGRAPHIE

- langue officielle, un panorama complexe », Cahiers du CRI-NI n° 2, 2021, Droit et langue : pourquoi et comment des exceptions juridiques et linguistiques territoriales? 14p.
- Christelle Fifaten HOUNSOU, En quête du métier de médecin. Hommes & migrations Revue française de référence sur les dynamiques migratoires. 1 juillet 2014 ; (1307) : 105-14.
 - Chronique ONU : les femmes en politique- la lutte pour mettre fin à la violence à l'égard de femmes ; www.un.org
 - Direction Générale de la Famille et des Affaires Sociales, Direction de la Promotion de la Femme et du Genre (2019), Examen national approfondi sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing au Bénin, p. 23, 54, 73
 - Ebenezer SÈDÉGAN, « Histoire politique du Dahomey de 1960 – 1990 », conférence, Cotonou le 07 juin 2023
 - Emmanuel SAMBIENI. (2023), Rapport sur la recrudescence des cas de viol au Bénin, CARE Bénin-Togo
 - Ernest RENAN, in « Qu'est-ce qu'une nation? », conférence, Sorbonne le 11 mars 1882
 - Hounsa Paul AIKPO, « Officialisation d'une langue nationale dans l'arène linguistique au Bénin », centre béninois de recherche scientifique et de l'innovation, Bénin, juillet 2021, pp.113-131
 - Institut national de la Statistique et de l'analyse économique (INSAE), 2004
 - Jacques GUILHAUMOU, « L'institution du nom de Langue française, au XVIIe et XVIIIe siècle ». In : Nicole RAMOGNINO et Pierrette VERGÈS (dir.), Le français hier

et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires [études offertes à Viviane Isambert-Jamati]. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence. 2005. Pages 109-127

- Jean PICK, « La nation, l'État et la question de l'identité », dans *Études* 2018/7 (Juillet-Août), pages 55 à 68, Éditions S. E.R., ISSN 0014-1941, DOI10.3917/etu.4251.0055
- Le manifeste des femmes béninoises, USAID, IRI, WROP-BENIN, Février 2022.
- Marc POMERLEAU, « Comment diviser (la langue) pour mieux régner en Espagne », *Le Huffington Post Québec*, juillet 2013, 2p.
- Marie Odile ATTANASSO, Yvette Onibon DOUBOGAN (2012) : Participation des femmes aux instances de décisions au Bénin : pour ou contre le quota ? pp. 469-485
- Mario AOUGA, La jeunesse béninoise doit absolument devenir une force de proposition accessible au Quotidien béninois Bénin Intelligent, URL : <https://www.beninintelligent.com/2022/02/11/aouga-ange-mario-membre-du-parlement-des-jeunes-du-benin-la-jeunesse-doit-absolument-devenir-une-force-de-proposition/>
- Michael BYRAM, « Langues et identités », Conférence intergouvernementale : Langues de scolarisation : vers un Cadre pour l'Europe, 16-18 octobre 2006, 13p.
- Ministère de la santé , République du Bénin. Stratégie Nationale de Cybersanté 2018 – 2022. Cotonou : MS ; 2017.92p.

BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de la santé, République du Bénin. Stratégie Nationale de Cybersanté 2018 – 2022. Cotonou : MS ; 2017.92p.
- Mohammed EZZEDINE, « De l'importance de la langue dans la formation d'une nation », article de presse publié le 2 décembre 2013 dans Agora Vox, le média citoyen.
- Mouftaou A. SANNI et Candide M. ATODJINO, « État et dynamique des langues nationales et de la langue française au Bénin », Rapport de recherche de l'ODSEF, Québec, mai 2012, 55p.
- Mouftaou ADJÉRAN, « Politique linguistique au Bénin pour une contribution au développement national », repères-Dorif autour du français : langues, cultures et plurilinguisme, août 2021, 12p.
- Organisation Mondiale de la Santé Afrique. RAPPORT DES COMPTES NATIONAUX DU PERSONNEL DE SANTE 2019. N'Djamena : OMS ; 2019. 39p.
- Organisation Mondiale de la Santé Bénin. Pour un système de santé résilient, rapport annuel 2021. Cotonou : OMS ; 2021. 94p.
- Organisation Mondiale de la Santé. Ressources humaines pour la santé Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030. Geneve : OMS ; 2018. 8p.
- Pamela AGBOZO et Canissius KOUNOUDJI, Violences basées sur le genre au Bénin : expériences et approches pour endiguer le phénomène, Dépêche n° 559 du 05, octobre 2022.

- Programme d'Action du Gouvernement (2021-2026), Résumé synthèse projets reformes, p.30, 64, 68
- Rapport (2017), « Jeunesse et VBG », CARE
- Rapport de l'UNICEF de 2017
- Rapport Statistique sur le Genre dans l'administration publique au Bénin, PNUD, Juin 2021
- Samira ZAKARI. (2023), Rapport sur la recrudescence des cas de viol au Bénin, CARE Bénin-Togo
- Serguei SAKHNO, « Les termes multilinguisme et plurilinguisme : Problèmes de distinction et de traduction : le cas du russe » in : Le plurilinguisme à l'épreuve de la traduction [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2020 (généré le 22 novembre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pup/11697>. ISBN : 9791036561696. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pup.11697>.
- Statistiques (janvier 2022 à novembre 2023) du Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant-Nouvelle Génération
- USAID. Planning familial, santé reproductive, Rapport d'impact Bénin. Cotonou : USAID ; 2020. 2p.
- Vincent DUBOIS, « Comment la langue devient une affaire d'État : la défense de la langue française au milieu des années 1960 ». Jacques Lagroye. La politisation, Belin, pp.461-474, Socio-Histoire.
- Women political participation, Baromètre Afrique 2021.

BIBLIOGRAPHIE

Thèses et Mémoires

- Aristide Adébayo ADJIBODOU, L'enseignement/apprentissage en langues nationales : une alternative au renforcement des compétences intellectuelles pour un développement durable, DEA en Sociolinguistique 2006, Université d'Abomey-Calavi
- Marie THOMAS, (2018), Thèse de Doctorat en Psychologie : « Auteurs de violences sexuelles sur enfants : Développement des lignes directrices d'évaluation clinique avant la prise en charge par la théorie cognitive-comportementale »

Webographie

- 24 heures au Bénin, « Perturbation des cours dans une école à Kandi », 24 octobre 2022, <https://24haubenin.info/?Une-menace-terroriste-perturbeles-cours-dans-une-ecole-a-Kandi>, consulté le 13 janvier 2023
- Gabriel DEGORGE, « La tour de Babel : l'histoire derrière le mythe », disponible sur <https://toutelaculture.com/actu/la-tour-de-babel-lhistoire-derriere-le-mythe/#:~:text=Cette%20histoire%20de%20la%20gen%C3%A8se,No%C3%A9%20%C3%A0%20travers%20le%20globe>, consulté le 22 novembre 2023 à 16 h 15
- Université d'Abomey-Calavi (BENIN), disponible sur https://www.memoireonline.com/02/11/4233/m_Lenseignementapprentissage-en-langues-nationales-une-alternative-au-renforcement-des-competenc2.html, consulté le 22 novembre 2023 à 15 h 4

- Université Laval in « l'aménagement linguistique dans le monde » disponible sur <https://www.axl.cefanelaval.ca/africue/benin.htm> consulté le 22 novembre 2023 à 16 h 33.
- Ousmane Dembele, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », dans *Politique africaine* 2003/1 (N° 89), pages 34 à 48, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-1-page-34.htm>, consulté le 23 novembre 2023 à 18 h 32
- Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « La violence ethnique à l'épreuve des faits : le cas du Nigeria », dans *Revue Tiers Monde* 2003/4 (n° 176), pp.857-881, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2003-4-page-857.htm>, consulté le 23 novembre 2023, à 19 h 27
- INALCO, Wolof, article disponible sur http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/fiche_wolof.pdf, consulté le 24 novembre 2023 à 14 h 9
- L'économiste du Bénin, « Promotion des langues nationales au Nigeria : Lagos adopte le Yoruba dans l'administration dès cette année », article de presse publié le 2020/02/13 à 9 h 59, disponible via <https://leconomistebenin.com/promotion-des-langues-nationales-au-nigeria-lagos-adopte-le-yoruba-dans-ladministration-des-cette-annee/>, consulté le 24 novembre 2023 à 14 h 30
- <https://www.fondationairliquide.com/fr/inclusion-femmes-numerique-au-benin> consulté le 10 octobre 2023 à 16 h 16 min
- <https://classe-export.com/index.php/racommunaute/75895-benin-le-reseau-des-femmes-dimpact-nume>

BIBLIOGRAPHIE

- rique-demarre-ses-actions/ consulté le 30 octobre 2023 à 1 h 20 min
- <https://open.enabel.be/fr/BEN/2284/1566/u/la-communaut-women-in-tech--la-rencontre-des-filles-et-femmes-du-bnin.html> consulté le 30 octobre 2023 à 2 h 5 min
 - <https://www.gouv.bj/article/2149/jif-2023-engagements-re-nouvelles-gouvernement-droits-femmes-inclusion-digi-tale-benin/> consulté le 20 novembre 2023 à 0 h 23 min
 - <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/64/National-reviews/Benin.pdf> consulté de 20 novembre 2023 à 1 h 5 min
 - <https://www.gouv.bj/article/2149/jif-2023-engagements-re-nouvelles-gouvernement-droits-femmes-inclusion-digi-tale-benin/> consulté de 21 novembre 2023 à 0 h 10 min
 - <https://mastercardfdn.org/11-etapes-vers-linclusion-et-levo-lutivite-du-genre/> consulté le 22 novembre 2023 à 1 h 2 min
 - <https://www.undp.org/fr/blog/depasser-les-stereo-types-vers-legalite-transformation-numerique-et-genre> consulté le 23 novembre 2023 à 10 h 15 min
 - Les « déserts médicaux », une urgence politique. Le Monde. fr [Internet]. 28 sept 2022 [cité 22 déc 2023]; Disponible sur: https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/09/28/les-de-serts-medicaux-une-urgence-politique_6143521_3232.html
 - Indemnités compensatrices de logement et repas pour les internes et FFI [Internet]. [cité 24 déc 2023]. Disponible sur: <https://www.weka.fr/rh-publiques/dossier-pratique/remuneration-du-personnel-hospitalier-dt92/indemnites-compen-satrices-de-logement-et-repas-pour-les-internes-et-ffi-9160/>

- Cissé BLONDIN, « L'espace public politique ou le lieu de la construction déconstructive », Cahiers Sens public, 2013/1-2 (n° 15-16), p. 69-83. DOI : 10.3917/csp.015.0069. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2013-1-page-69.htm>
- Véronique BORDES, Approche sociologique de la jeunesse, in Conseil et développement en politique de jeunesse, 2006-2007; URL : <https://blogs.univ-tlse2.fr/bordesveronique/files/2017/05/approche-socio-jeunesse.pdf> consultée le 20 novembre 2023
- Youth participation in political and electoral processes, AGA, URL consultée le 15 novembre 2023 à 10 h 6 : https://au.int/sites/default/files/documents/41284-doc-Participants_Manual-Youth_Participation_in_Political_and_Electoral_Processes_in_Africa_2_11.pdf
- <https://lematinal.bj/alphabetisation-et-developpement-durable-au-benin-des-chiffres-qui-parlent/> consulté le 26 novembre 2023 à 17 h 41
- <https://www.jeuneafrique.com/769501/politique/legislatives-au-benin-le-taux-de-participation-sous-le-seuil-des-25-selon-les-resultats-preliminaires/> consultée le 26 novembre 2023 à 14 h 53
- Les Membres de la Cour Constitutionnelle du Bénin : <https://courconstitutionnelle.bj/fr/la-cour/membres>
- Gouvernement de la République du Bénin [Internet]. [cité 23 déc 2023]. « LE GOUVERNEMENT EN ACTION » : Secteur de la santé – Point d'étape de l'exécution du PAG 2021-2026. Disponible sur: <https://www.gouv.bj/ar->

BIBLIOGRAPHIE

ticle/1778/-gouvernement-action-secteur-sante-%E2%80%93-93-point-etape-execution-2021-2026/

- Gouvernement de la République du Bénin [Internet]. [cité 23 déc 2023]. Drame de Dassa-Zoumè : Les mesures urgentes du gouvernement. Disponible sur: <https://www.gouv.bj/article/2105/drame-dassa-zoume-mesures-urgentes-gouvernement/>
- Dictionnaire Le Robert, consulté en ligne le 21 novembre 2023 sur l'adresse : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/langue>
- DFMS – DFMSA | Médecine [Internet]. [cité 22 déc 2023]. Disponible sur: <https://u-paris.fr/medecine/dfms-dfmsa/>
- RFI [Internet]. 2023 [cité 22 déc 2023]. Médecins étrangers: quand la France recrute au détriment de l'Afrique. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/france/20230207-m%C3%A9decins-%C3%A9trangers-quand-la-france-recrute-au-d%C3%A9triment-de-l-afrique>
- Banouto. banouto.bj. 2022 [cité 22 déc 2023]. Bénin : un grand programme de recrutement de personnel de santé annoncé pour 2023. Disponible sur: <https://www.banouto.bj/societe/article/20221120-benin-un-grand-programme-de-recrutement-de-personnel-de-sante-annonce-pour-2023>
- RFI [Internet]. 2023 [cité 22 déc 2023]. Médecins étrangers: quand la France recrute au détriment de l'Afrique. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/france/20230207-m%C3%A9decins-%C3%A9trangers-quand-la-france-recrute-au-d%C3%A9triment-de-l-afrique>

- RFI [Internet]. 2022 [cité 23 déc 2023]. Bénin : quatre patients meurent après une coupure d'électricité dans le plus grand hôpital du pays. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221009-b%C3%A9nin-quatre-patients-d%C3%A9c%C3%A8dent-apr%C3%A8s-une-coupure-d%C3%A9lectricit%C3%A9-au-cnhu>
- Wage Indicator Foundation [Internet]. [cité 23 déc 2023]. Les salaires publics au Bénin. Disponible sur : <https://votre-salaire.org/benin/salaire/salaires-publics>
- Glassdoor [Internet]. [cité 24 déc 2023]. Salaires : FFI, France, 2023. Disponible sur : https://www.glassdoor.fr/Salaires/ffi-salaire-SRCH_KO0,3.htm
- Datadot [Internet]. [cité 25 déc 2023]. Densité de médecins (pour 10 000 habitants). Disponible sur : <https://data.who.int/fr/indicators/i/217795A>
- Banouto. banouto.bj. 2022 [cité 25 déc 2023]. Bénin : l'assurance maladie obligatoire entre en vigueur au plus tard le 1er janvier 2023. Disponible sur : <https://www.banouto.bj/bien-etre/article/20221004-benin-l-assurance-maladie-obligatoire-entre-en-vigueur-au-plus-tard-le-1er-janvier-2023>
- Sénat [Internet]. [cité 25 déc 2023]. Immigration et intégration. Disponible sur : <https://www.senat.fr/leg/pjl23-224.html>
- Euronews [Internet]. 2023 [cité 25 déc 2023]. Albanie : les étudiants en médecine contestent la loi les obligeant à rester cinq ans dans le pays. Disponible sur : <https://fr.euronews.com/2023/07/23/albanie-les-etudiants-en-medecine-contestent-la-loi-les-obligeant-de-rester-cinq-dans-le-p>

Imprimé au Bénin par :

CHRISTON

Tél. : + 229 95 20 33 20 / + 229 97 13 84 93

Dépôt légal n° 15858 du 25 avril 2024

2^e trimestre - Bibliothèque Nationale - Bénin

« La jeunesse représente l’avenir et la force motrice d’une Nation. Elle incarne la vitalité, l’innovation et la diversité sociale. Investir dans l’éducation, la formation et l’autonomisation des jeunes est essentiel pour le développement durable d’une société. En favorisant leur inclusion et leur participation active, une nation peut bénéficier de leur vitalité, de leur créativité et de leur engagement envers le progrès commun.

[...] En parcourant ses pages riches en réflexions et en analyses, je suis convaincue que vous serez aussi profondément touchés que moi par la passion et l’engagement des jeunes leaders qui y contribuent.

[...] Ce travail n’est pas simplement une collection d’articles ; c’est un appel à l’action. Il interpelle les décideurs politiques, les universitaires, les militants et les citoyens à s’engager dans le dialogue, à affronter les vérités inconfortables et à collaborer pour forger des solutions qui élèvent chaque segment de cette société. C’est un témoignage du potentiel transformateur des jeunes esprits lorsqu’ils sont nourris et habilités à contribuer de manière significative au discours public. »

Dr Iris Nothofer

Représentante résidente de la FES